

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

3
2013

DIACHRONIQUES

MARQUES
D'ORALITÉ EN
FRANÇAIS MÉDIÉVAL

PDF complet – 979-10-231-2147-6



MARQUES D'ORALITÉ EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Présentation

SOPHIE MARNETTE

Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Nel di por ço/ Iço ne di que (Roland, v. 591 et 1959) :
réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

ÉVELYNE OPPERMAN-MARSAUX

« Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de
l'interjection « avoi » en français médiéval

DANIÉLA CAPIN

He, ho, ha, dea : interjections, connecteurs ou marqueurs
discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

DOMINIQUE LAGORGETTE

Insultes et registres de langue dans les *Manières de
langage* : transgression et effets d'oralité

CORINNE DENOYELLE

Les réalisations des actes de langage directifs dans les
Manières de langage

RÉSUMÉS/ABSTRACTS

MARQUES D'ORALITÉ
EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Marques d'oralité en français médiéval



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 3
ISBN papier : 978-2-84050-904-2

PDF complet – 979-10-231-2147-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Présentation – 979-10-231-2148-3
Marnette – 979-10-231-2149-0
Rodríguez Somolinos – 979-10-231-2150-6
Oppermann-Marsaux – 979-10-231-2151-3
Capin – 979-10-231-2152-0
Lagorrette – 979-10-231-2153-7
Denoyelle – 979-10-231-2154-4

Maquette et réalisation :
Compo-Méca (64990 Mouguerre)
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Présentation¹

Amalia Rodríguez Somolinos
Universidad Complutense de Madrid

On considère généralement que c'est dans l'interaction verbale qu'a lieu l'évolution de la langue et le changement linguistique. L'oral n'est cependant pas accessible pour des états de langue antérieurs. Le linguiste étudiant l'ancien ou le moyen français ne peut avoir l'intuition du sujet parlant. Ce sont là des états de langue, pour lesquels l'oral ne peut être atteint qu'indirectement, à travers la représentation qu'en donne l'écriture. Les dialogues dans un texte narratif ou dramatique, les interventions du narrateur dans un récit constituent ainsi une représentation de l'oral et sont l'une des rares voies d'accès dont nous disposons. Dans le cas de l'ancien français, il faut surtout se servir de textes littéraires, étant donné que les documents d'un autre type utilisent le plus souvent un langage formulaire qui ne donne pas accès à l'oral. Pour le moyen français, les *Farces* sont particulièrement importantes pour l'étude de l'oral. Nous disposons également des manuels de conversation que sont les *Manières de langage* (1396, 1399 et 1415), qui se prêtent très bien à une étude pragmatique. Ce n'est que récemment qu'on a commencé par ailleurs à exploiter les documents comptables et les procès (Wirth-Jaillard à par.). Il faut bien comprendre qu'il s'agit dans tous les cas d'une représentation de l'oral, celui-ci étant médiatisé par l'écrit. L'oral spontané s'avère impossible à atteindre.

Le présent volume se situe dans le cadre de la pragmatique historique. Cette approche applique la théorie de l'énonciation et

1. La coordination du présent volume a été réalisée dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

la pragmatique linguistique à l'étude des langues en diachronie. Elle permet de décrire des phénomènes que la grammaire et la linguistique traditionnelles étaient incapables d'expliquer. Nous nous proposons d'approfondir la description du français médiéval dans un domaine qui est aujourd'hui au centre de la réflexion : l'inscription des voix narratives et les marques d'oralité.

Les théories de l'énonciation, ainsi que les théories pragmatiques, occupent une place importante dans la linguistique française contemporaine. La réflexion sur l'énonciation s'est développée à partir des travaux de Jakobson et surtout de Benveniste (1966, 1974), plus tard de Culioli (1990). La recherche dans ce domaine a produit nombre d'ouvrages à partir des années 1970. Sont aussi importants pour l'étude de l'oral les travaux sur le français parlé de Blanche-Benveniste (1998) et du Groupe aixois de recherches en syntaxe (GARS).

Pour ce qui est de la pragmatique, elle a son origine comme on sait dans la linguistique anglo-saxonne. Il faut citer les travaux fondateurs d'Austin (1962) et de Searle (1972) sur la théorie des actes de langage, de Goffmann (1987) et de Brown et Levinson (1987) sur la politesse dans les interactions. Sont importants en France les travaux de Kerbrat-Orecchioni (1990, 1992, 1994) sur les interactions verbales, ainsi que ceux de Jean-Claude Anscombre (1983) et d'Oswald Ducrot (1983, 1984) sur la présupposition, l'argumentation linguistique et la polyphonie. Situés dans le cadre de la sémantique discursive et de la pragmatique, les travaux de ces derniers ont permis de décrire un certain nombre de marqueurs discursifs du français moderne.

S'il existe aujourd'hui nombre de travaux sur le français parlé, ainsi que sur les phénomènes énonciatifs et pragmatiques du français moderne, cela est loin d'être le cas pour le français médiéval. La linguistique française médiévale s'était en effet occupée traditionnellement de la phonétique, du lexique, de la morphologie et de la syntaxe de l'ancien et du moyen français. À partir des années 1980, la linguistique française médiévale a fait l'objet d'un renouvellement, notamment grâce aux travaux fondateurs, relevant de la linguistique énonciative, de

Cerquiglini (1981) sur l’adverbe *mar*, de Marchello-Nizia (1985) sur l’adverbe *si* et de Michèle Perret (1988) sur les embrayeurs *ci, ça, la, iluec* en moyen français. Ces travaux ont ouvert la voie aux recherches postérieures, qui ont débouché récemment sur l’étude de l’oralité médiévale dans une perspective strictement linguistique.

Les études sur l’oralité recouvrent deux domaines différents, qui sont reliés entre eux. D’une part, elles tiennent compte de la spécificité de l’énonciation médiévale, car l’oralité joue un rôle important dans la composition, la transmission et la récitation des textes. Étant donné le caractère à la fois écrit et oral de la culture médiévale, certains auteurs préfèrent parler de *vocalité* (Bratu 2012, 335) : « La vocalité est une propriété des textes écrits qui, d’un côté, contiennent encore des références à la voix du créateur, et de l’autre, qui peuvent être interprétés de vive voix ». Les travaux sur les voix narratives et l’inscription du narrateur dans les textes médiévaux sont maintenant nombreux. Nous mentionnerons ici uniquement Perret (2006), Hunt (2005) et les travaux de Sophie Marnette (1998, 2002, 2011).

Dans ce volume, l’article de Sophie Marnette, portant sur la construction des locuteurs du récit dans les lais médiévaux – textes écrits qui disent transposer des récits originellement chantés –, relève en partie de cette problématique. Elle étudie d’abord la mise en scène de la voix du locuteur-narrateur. Celui-ci est fortement présent dans les lais et se présente comme reprenant un récit antérieur. Les adresses du narrateur aux auditeurs-lecteurs ajoutent à l’effet d’oralité ou d’oralisation du texte. Dans une deuxième partie est étudiée la représentation des paroles et des pensées des personnages par des moyens relevant du discours rapporté. L’article examine finalement si les lais construisent leurs locuteurs différemment d’un autre genre narratif court, les fabliaux.

La problématique de l’oralité concerne d’autre part l’étude des marques d’oralité, des procédés linguistiques permettant une représentation de l’oral dans les textes médiévaux. Le développement relativement récent de la linguistique de

l'énonciation et de la pragmatique permet d'analyser dans les textes des expressions caractéristiques de l'oral, et donc d'entrevoir ce que pouvait être la langue parlée : les interjections, les modalisations, les termes d'adresse, les marqueurs du discours, les différents actes de langage, etc. Il s'agit donc d'étudier non pas l'oralité des textes, mais l'oralité dans les textes. Les marques d'oralité constituent une catégorie très large, aux frontières imprécises. Le concept de marque d'oralité ne correspond pas à des catégories grammaticales précises, mais au fonctionnement syntaxique et sémantico-pragmatique d'éléments linguistiques hétérogènes. C'est de cette deuxième approche que relèvent les études restantes composant ce volume. Les marques d'oralité renvoient à un locuteur, elles marquent le degré d'adhésion de celui-ci à son propre discours, ses rapports avec l'allocutaire ou encore les stratégies argumentatives mises en place.

Signalons que l'étude des marques d'oralité rejoint ce qu'on a appelé *l'oral représenté*. Marchello-Nizia (2012) aborde le marquage du discours direct et son articulation au récit, alors que Guillot *et al.* (à par.) étudie les déictiques et les différentes catégories morphosyntaxiques dans le discours direct. *L'oral représenté* se propose de reconstruire la grammaire de l'oral des siècles passés, en étudiant d'un point de vue linguistique les énoncés écrits se donnant comme des représentations de l'oral. C'est là une problématique qui vient rejoindre et compléter l'approche théorique que nous adoptons ici.

Parmi les marques d'oralité, les marqueurs du discours sont particulièrement importants. Nous entendons par là une catégorie très large qui inclut les expressions caractéristiques de l'oral spontané – dont les interjections –, les connecteurs argumentatifs, ainsi que les expressions modales et les marqueurs médiatifs (Rodríguez Somolinos 2011a).

L'évolution des marqueurs du discours en diachronie a été étudiée d'abord pour l'anglais dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation (Traugott/Dasher 2001). La description sémantique des marqueurs du discours du français médiéval

reste encore à faire en grande partie, malgré un certain nombre de travaux déjà publiés. Ollier (1989-1990) a étudié l'adverbe *or* en français médiéval dans une perspective énonciative. Bertin (2001) aborde la grammaticalisation de *maintenant* en ancien français. Le numéro monographique de *Langue française* 156 (2007), dirigé par S. Prévost et B. Fagard, est consacré à « Grammaticalisation et lexicalisation : la formation d'expressions complexes ». Dans cet ouvrage, Féron décrit *pour vrai, pour certain, pour sûr*, Combettes et Kuyumcuyan s'intéressent aux modalisateurs de type *à la vérité, en vérité*. Degand et Fagard (2008, 2010, 2011) ont étudié également l'évolution, dans une diachronie large, des connecteurs de cause *car, parce que*, ainsi que *alors*. Rodríguez Somolinos (2006, 2008, 2011b, à par.) a consacré plusieurs travaux à la description des marqueurs du discours du français médiéval : *voirement, vraiment*, les expressions de type *c'est mon, ce fait mon*, ou encore les marqueurs introducteurs de proverbes de type *voir dist li vilains*².

Le présent volume se situe par ailleurs dans le prolongement de travaux antérieurs, et notamment les deux numéros monographiques suivants : *Langue française* 149 (2006), dirigé par D. Lagorgette, E. Oppermann-Marsaux et A. Rodríguez Somolinos, porte sur « Énonciation et pragmatique : approche diachronique ». Il réunit des travaux sur l'oralité et les spécificités énonciatives des textes médiévaux, sur l'évolution en français des marqueurs de topicalisation, ainsi que sur plusieurs phénomènes précis du français médiéval et préclassique : le modalisateur *voire*, les présentatifs *voici/voilà*, les termes d'adresse, les différentes valeurs de *comme* et leur évolution sémantique. Ce volume contient également une bibliographie générale des travaux de linguistique diachronique portant surtout sur le français médiéval et préclassique dans une perspective énonciative ou pragmatique. Consacré aux « Propriétés énonciatives et pragmatiques du texte médiéval », *L'Information grammaticale* 118 (2008) réunit des

2. Pour une bibliographie plus complète sur ce sujet, voir *Langue française* 149, 2006, 8-15.

études portant sur les marqueurs du discours, sur le discours rapporté, sur le marquage textuel des termes d'adresse, ainsi que sur des phénomènes relevant de la grammaire textuelle : les marqueurs de topicalisation et de focalisation.

À ces deux numéros vient s'ajouter une séance thématique sur la « Représentation de l'oral en diachronie du français » dans le colloque *Représentations du sens linguistique 5*, qui a eu lieu à l'université de Savoie en mai 2011. Les travaux issus du colloque paraîtront en 2013 dans Lagorgette *et al.*

Dans le présent volume, l'article de Amalia Rodríguez Somolinos donne une description sémantique et argumentative de deux structures de l'ancien français présentes dans la *Chanson de Roland* : *p nel di por ço q* et *iço ne di que non-p q*. Elles sont la marque d'une stratégie argumentative concessive du locuteur. Dans les deux cas, la structure en *ne di* réalise une mise à distance de l'énoncé, dont la prise en charge est ainsi atténuée. La description de ces deux marqueurs pragmatiques sert de point de départ à l'étude de l'évolution des stratégies concessives de type *mais* en ancien français, depuis les structures paratactiques en *p, q*, jusqu'à celles en *p mais q*, en passant par *p nel di por ço q*.

Parmi les marques d'oralité, ce volume accorde une importance particulière aux interjections. Ce sont là des expressions caractéristiques de l'oral spontané, produites dans une situation d'interlocution. Les travaux sur les interjections médiévales sont peu nombreux à ce jour. Bertin (2002) a étudié *haro, ha, ho, hola, hau, harri, hé* en moyen français, alors que Vincensini (2006) s'est occupé des interjections dans *Aucassin et Nicolette* (xiii^e siècle) et dans *Mélusine* (xv^e siècle). Oppermann-Marsaux (2011) a décrit *di va* en ancien français. Elle s'est intéressée également à un certain nombre d'injonctions médiévales ayant acquis en diachronie une valeur de marqueurs du discours à valeur interjective : *tiens, tenez, allons, allez*³.

3. Voir à ce sujet la bibliographie de l'article d'E. Oppermann-Marsaux dans le présent volume.

Evelyne Oppermann-Marsaux présente ici une description sémantique de l'interjection *avoi*, caractéristique de l'ancien français, et composée à partir de *a* exclamatif et de *voi*, impératif du verbe *veoir*. *Avoi* enchaîne sur un discours antérieur et marque le désaccord du locuteur avec celui-ci. Associé le plus souvent à un terme d'adresse, *avoi* peut servir aussi à interpeller l'allocataire. Placé le plus souvent en position initiale d'un énoncé au discours direct, *avoi* est un « marqueur de discordance ». En moyen français l'interjection diversifie ses emplois et devient de plus en plus rare.

Daniéla Capin étudie les marqueurs *hé*, *ho*, *ha*, *dea* dans les textes en prose médiévaux. Elle s'interroge sur le statut de l'interjection médiévale, qui présente des emplois très différents. C'est ainsi que *e/et* peut fonctionner comme un joncteur ou connecteur reliant deux segments de discours, avec une valeur expressive et interactionnelle renvoyant au locuteur. Sous une forme *e!*, il acquiert un statut interjectif à valeur pragmatique. En position frontale de l'énoncé, *e!/eh!/et!* peut également avoir une valeur d'interpellatif-cadratif de discours direct. D'un point de vue sémantique, les interjections n'entrent pas exclusivement dans des contextes oppositifs. Elles peuvent marquer également la conformité avec des propos antérieurs.

Dans le cadre de la pragmatique, comme nous l'avons signalé ci-dessus, d'autres approches théoriques se sont révélées importantes pour l'étude du dialogue et des marques d'oralité en français médiéval : la théorie des actes de langage (Austin), les travaux sur les interactions verbales (Kerbrat-Orecchioni) et les analyses sur la politesse de Goffmann et Brown et Levinson. L'étude de l'actualisation des divers actes de langage a déjà fait l'objet d'un certain nombre de travaux portant sur le français médiéval. Plet-Nicolas (2007) a étudié le rituel phatique mis en œuvre dans les demandes d'identité. Lagorgette (2006) s'est intéressée aux termes d'adresse dans leur lien avec une démarche de persuasion ou d'argumentation, elle a abordé également l'étude de l'insulte et du blasphème⁴. La construction

4. Les références se trouvent dans la bibliographie de l'article de D. Lagorgette ici-même.

des compliments et des reproches a été étudiée par Denoyelle (2006). Elle s'est intéressée également aux dialogues dans les romans du XII^e et du XIII^e siècle (Denoyelle 2007, 2010).

Les deux derniers articles du présent volume relèvent de cette problématique. Ils étudient différents actes de langage dans un même texte, les *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415, manuels destinés à l'enseignement du français en Angleterre. Dominique Lagorgette étudie le discours transgressif, et plus particulièrement les insultes, dans les *Manières*, ainsi que dans un corpus de fabliaux et de farces. Son travail établit des critères permettant d'évaluer à quel registre langagier appartiennent les différents termes du lexique marginalisé et leur contribution à la création des effets d'oralité. La question des registres, la variation diastratique, a été rarement abordée jusqu'ici en linguistique médiévale.

L'article de Corinne Denoyelle étudie la réalisation linguistique des actes de langage directifs dans les *Manières*. Ces actes relèvent du rapport du locuteur à l'allocutaire, ils impliquent une contrainte sur l'allocutaire pour qu'il effectue une certaine action. Tout en tenant compte de la distance entre les interlocuteurs – plus ou moins grande familiarité, hiérarchie sociale –, le locuteur est obligé de bien sélectionner les structures linguistiques réalisant l'ordre, le conseil, la requête et l'offre, pour éviter de mettre en cause les faces positive et négative de son allocutaire.

Bibliographie⁵

- ANSCOMBRE, Jean-Claude, DUCROT Oswald, 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Pierre Mardaga.
- AUSTIN, John Langshaw, 1962, *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press.
- BENVENISTE, Émile, 1966, 1974, *Problèmes de linguistique générale* I et II, Paris, Gallimard.
- BERTIN, Annie, 2001, « *Maintenant* : un cas de grammaticalisation ? », *Langue française* 130, 42-64.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire *et al.*, 1998, *Le Français parlé : études grammaticales*, Paris, CNRS Éditions.
- BRATU Cristian, 2012, « 'Or vous dirai' : la vocalité des récits historiques français du Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles) », *Neophilologus* 96, 3, 333-347.
- BROWN, Penelope, LEVINSON, Stephen C., 1987, *Politeness: Some universals in language use*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CERQUIGLINI, Bernard, 1981, *La Parole médiévale. Discours, syntaxe, texte*, Paris, Éditions de Minuit.
- CULIOLI, Antoine, 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, t. 1, Paris, Ophrys.
- DEGAND, Liesbeth et FAGARD, Benjamin, 2011, « *Alors* between discourse and grammar. The role of syntactic position », *Functions of language* 18, 1, 29-56.
- DENOYELLE, Corinne, 2006, « La textualité dialogique dans le *Lancelot en prose* », *Verbum* 28,1, 81-107.
- DENOYELLE, Corinne, 2007, « L'emploi des particules adverbiales *oui* et *non* dans quelques textes littéraires médiévaux », *L'Information grammaticale* 112, 3-8.

5. Cette bibliographie, réunissant surtout des ouvrages récents, vient compléter celle que nous avons donnée dans *Langue française* 149, 2006.

- DENOYELLE, Corinne, 2010, *Poétique du dialogue médiéval*, Rennes, PUR.
- DUCROT, Oswald, 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- FAGARD, Benjamin et DEGAND, Liesbeth, 2008, « La fortune des mots : grandeur et décadence de *car* », Congrès mondial de linguistique française CMLF 08, Institut de linguistique française, publié par EDP Sciences, CD-Rom, 211-223.
- FAGARD, Benjamin et DEGAND, Liesbeth, 2010, « Cause and subjectivity, a comparative study of French and Italian », *Linguisticae Investigationes* 33, 2, 179-193.
- FÉRON, Corinne, 2005, « Modalisation et verbes d'opinion. Quelques remarques sur *croire, cuidier et penser* dans *La Queste del Saint Graal* », *L'Information grammaticale* 104, 15-21.
- GOFFMAN, Erving, 1987, *Façons de parler*, Paris, Éditions de Minuit.
- HUNT, Tony, 2005, « Some aspects of orality in the Anglo-Norman *St Modwenna* », dans Mark Chinca et Christopher Young (dir.), *Orality and literacy in the Middle Ages. Essays on a conjunction and its consequences in honor of D. H. Green*, Turnhout, Brepols 103-117.
- GUILLOT, Céline LAVRENTIEV, Alexei PINCEMIN Bénédicte et HEIDEN, Serge, à par., « Oral représenté au Moyen Âge : vers une définition et une méthodologie d'analyse », dans Dominique Lagorgette et al., *Représentations du sens* 5, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.
- GUILLOT, Céline, 2009, « Écrit médiéval et traces d'oralité : l'exemple de l'adverbe *or(e)* », dans Eva Havu et al. (dir.), *La Langue en contexte. Actes du colloque : Représentation du sens linguistique IV* (Helsinki, 28-30 mai 2008), Helsinki, Société néophilologique, 267-281.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990, 1992, 1994, *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 3 vol.
- LAGORGETTE, Dominique, 2006, « Étude des fonctions pragmatiques des termes d'adresse en ancien et moyen français », dans Irma Taavitsainen, Juhani Harma et Jarmo Korhonen (dir.), *Dimensions*

- du dialogisme, Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki*, LXVI, 315-338.
- LAGORGETTE, Dominique, OPPERMAN-MARSAUX, Evelyne, RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia (dir.), 2006, *Langue française* 149, « Énonciation et pragmatique : approche diachronique ».
- LAGORGETTE, Dominique, LARRIVÉE, Pierre, DE CHANAY, Hugues (dir.), à par. 2013, *Représentations du sens linguistique* 5, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.
- MARCELLO-NIZIA, Christiane, 1985, *Dire le vrai : l'adverbe SI en français médiéval. Essai de linguistique historique*, Genève, Droz.
- MARCELLO-NIZIA, Christiane, 2012, « L'oral représenté en français médiéval : un accès construit à une face cachée des langues mortes », dans Céline Guillot, Alexei Lavrentiev, Evelyne Oppermann-Marsaux, Bernard Combettes, *Le Changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 247-264.
- MARNETTE, Sophie, 1998, *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale : une approche linguistique*, Berne, Peter Lang.
- MARNETTE, Sophie, 2002, « *Je dis que ... Je pense que ...* Le je narrateur, auteur, témoin et personnage des chroniques », dans Dominique Lagorgette, Marielle Lignereux (dir.) *Comme la lettre dit la vie, Mélanges offerts à Michèle Perret*, n° spécial de *Linx*, 19-43.
- MARNETTE, Sophie, 2006, « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française* 149, 31-47.
- MARNETTE, Sophie et SWIFT, Helen (dir.), 2011, *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 22, « Les voix narratives du récit médiéval ».
- MARNETTE, Sophie, à par. 2013, « Forms and Functions of Reported Discourse in Medieval French », dans Deborah Arteaga (dir.) *Research on Old French: The State of the Art*, New York, Springer.
- OLLIER, Marie Louise, 1989-90, « La séquence *or si* en ancien français » I et II, *Romania* 110, 3-4, 289-330 et 111, 1-2, 1-36.

- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia (dir.), 2008, *L'Information grammaticale* 118, « Propriétés énonciatives et pragmatiques du texte médiéval ».
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2012a, « Le développement du marqueur discursif *di* de l'ancien français jusqu'au français classique », dans Céline Guillot, Alexei Lavrentiev, Evelyne Oppermann-Marsaux, Bernard Combettes, *Le Changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 265-280.
- OPPERMANN-MARSAUX Evelyne, 2012b, « La représentation de l'oral dans le *Tristan* de Béroul », Catherine Croizy-Naquet & Anne Paupert (dir.), « Regards croisés sur le *Tristan* de Béroul », n° 66 de *Textuel*, Université Paris VII, 79-90.
- PERRET, Michèle, 1988, *Le Signe et la mention. Adverbes embrayeurs ci, ça, la, iluec en moyen français (XIV^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz.
- PERRET, Michèle, 2006, « Ancien français : quelques spécificités d'une énonciation *in praesentia* », *Langue française* 149, 16-31.
- PLET-NICOLAS, Florence, 2007, *La Création du monde : les noms propres dans Le Roman de Tristan en prose*, Paris, Champion.
- PRÉVOST, Sophie et FAGARD, Benjamin (dir.), 2007, *Langue française* 156, « Grammaticalisation et lexicalisation : la formation d'expressions complexes ».
- PRÉVOST, Sophie, 2011, « *A propos* from verbal complement to discourse marker: a case of grammaticalization? », *Linguistics* 49, 2, 391-413.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2006, « *C'est mon, ce avez mon, ce ne fist mon* en ancien français : modalisation assertive et confirmation », dans Céline Guillot, Serge Heiden, Sophie Prévost (dir.), *À la quête du sens. Études littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, Lyon, ENS Éditions, 217-230.

- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2008, « *Voir dist li vilains* : l'introduction des proverbes en ancien français », *Revue romane* 43, 1, 86-106, Copenhague.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia (dir.), 2011a, *Langages* 184, « Les marqueurs du discours : approches contrastives », Présentation, 3-12.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2011b, « Assertion de la vérité et engagement du locuteur : l'évolution de *voirement* et de *vraiment* en français (XII-XVII^e siècle) », *Langages* 184, 91-110.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, à par., « *Si voirement con ge sui voir creant* : *voirement* dans les formules de serment et de prière de l'ancien français », dans Dominique Lagorgette.
- SEARLE, John, 1972, *Les Actes de langage*, Paris, Hermann.
- TRAUGOTT, Elizabeth, DASHER, Richard, 2001, *Regularity in semantic change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VINCENSINI, Jean-Jacques, 2006, « Formes et fonctions structurantes. À propos de quelques interjections en ancien et en moyen français », *Langages* 161, 101-111.
- WIRTH-JAILLARD, Aude, à par., « “De Estienne Husson pour ce qu'il dit a Jannon Morelot : ‘un filz de bastarde ne me puet valoir!’” : représentation de l'oral dans les documents comptables médiévaux », dans Dominique Lagorgette *et al.*, *Représentations du sens* 5, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.

Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

Sophie Marnette

Université d'Oxford, Balliol College

1. Objectifs

Les lais médiévaux ont un rapport complexe à l'oralité puisqu'ils se présentent comme la transposition en vers romans de récits chantés composés par les Bretons et racontant les aventures « vraies » d'hommes et de femmes du passé¹. La présence forte d'une voix narrative, surtout dans les prologues et les épilogues, encadre la narration des événements et la représentation des paroles prononcées par des sujets parlants, les personnages des aventures originelles. Mon article se propose d'examiner comment les lais construisent les locuteurs du récit (qu'il s'agisse du narrateur ou des personnages). La première partie examinera comment la voix du locuteur-narrateur est mise en scène dans les prologues et épilogues qui forment le cadre du récit tandis que la deuxième partie se penchera sur la représentation des paroles et pensées des personnages, par le biais du discours direct mais aussi par celui d'autres catégories du discours rapporté (discours indirect et discours indirect libre) qui n'accordent pas au personnage la position de locuteur à part entière mais seulement celle d'énonciateur². Je voudrais plus particulièrement savoir si les

-
1. J'entendrai donc ici par oralité, le fait pour un texte de se donner pour oral, par exemple en faisant référence à son énonciation par le locuteur-narrateur ou en s'adressant directement à une audience. Il s'agit bien sûr d'une fiction et donc d'une « oralisation » du discours, plutôt que d'une réalité. De fait, un même texte peut aussi bien faire allusion à son caractère oral qu'à sa mise par écrit, comme le montre très bien S. Gaunt (2001) dans son article « Fictions of Orality in Marie de France's *Lais* ».
 2. Le « sujet parlant » prononce le discours au sens physique du terme ; le « locuteur » prend la responsabilité de l'acte d'énonciation ; et le(s) « énonciateur(s) » sont les entités réelles ou imaginaires dont les points de vue sont exprimés dans le discours. Le locuteur peut mais ne doit pas être identique à l'énonciateur. Voir Ducrot (1984).

lais construisent leurs locuteurs différemment d'autres genres narratifs courts comme celui des fabliaux, dont on s'accorde à dire qu'ils sont parfois difficiles à distinguer. Une question annexe mais non moins importante sera de se demander si les lais anonymes se comportent autrement que les lais dits « de Marie de France ». Le corpus examiné se compose de trente et un lais (y compris les douze lais dits « de Marie de France ») et d'un choix de soixante-deux fabliaux. On notera cependant que le genre des fabliaux fera ici l'objet d'une analyse moins détaillée que celui des lais, d'abord pour des raisons d'espace mais aussi parce que j'en ai traité dans une autre publication (Marnette, 2011).

2. Qu'est-ce qu'un lai ?

Les lais et les fabliaux sont des récits courts en couplets octosyllabiques rimés qui existent indépendamment d'autres récits³. Les lais datent de la seconde moitié du XII^e siècle au treizième siècle tandis que les fabliaux datent du XIII^e siècle au début du XIV^e siècle. S'il ne paraît donc pas y avoir de distinction purement formelle entre les deux genres ni de très grande différence temporelle, les médiévistes s'accordent généralement pour dire que les lais sont des contes sérieux — et même, d'après certains, « courtois » — à propos de sujets merveilleux ou tragiques alors que les fabliaux sont « des contes à rire » portant sur des sujets vulgaires⁴. Ces courtes définitions posent cependant problème car certains textes qui s'autoproclament « lais » ne sont pas aussi sérieux,

3. Le mot *lai* désigne aussi des poèmes chantés généralement insérés au sein d'autres récits, comme ceux qui apparaissent dans le roman en prose de *Perceforest*, par exemple. Généralement on parle dans ce cas de lais « lyriques » par oppositions aux lais « narratifs » que nous étudions ici.

4. On compte environ 150 fabliaux, présents dans une quarantaine de manuscrits. La plupart sont anonymes et leur longueur moyenne est de 250 vers même si certains peuvent être beaucoup plus courts (*La Crote*, 62 vers) ou plus long (*Trubert*, 1500 vers). Le terme « conte à rire » est suggéré par J. Bédier (1925, p. 28-37). Pour une bibliographie exhaustive des travaux sur les fabliaux, voir Cobby (2009). Pour une bibliographie des travaux sur les lais, voir G. S. Burgess (1977, 1986, 1995, 1997) et G. S. Burgess et G. Angeli (2007). Voir aussi S. Kinoshita et P. McCracken (2012).

ni aussi courtois que d'autres⁵ tandis que certains textes qui se disent « fabliaux » et qui mettent en scène des personnages nobles se rapprochent assez, par leur intrigue, de textes par ailleurs appelés « lais »⁶. Certains médiévistes comme P. Zumthor (1954, 239) pensent qu'« il est impossible de relever des distinctions valables » entre ces deux genres brefs tandis que d'autres, comme J. Frappier (1961, 25), estiment que les deux genres « ont coexisté, non pas en symbiose, mais dans une sorte de contrepoint esthétique ou moral ». Pour J. Frappier (1961, 26) donc, même s'il reconnaît quelques problèmes de classification, un examen de la structure des textes montrerait une claire distinction et même une stabilité du lai en tant que genre littéraire. R. Baum (1968), en revanche, alors que le but même de son livre est de définir le lai narratif, en vient à penser qu'une définition exhaustive et homogène des lais n'est pas possible, surtout si on étudie l'ensemble de ceux qui nous sont parvenus et si on les compare aux fabliaux.

On a conservé un peu plus d'une trentaine de lais français médiévaux, dont les douze plus connus, dits « de Marie de France », apparaissent sous forme d'un recueil précédé d'un

-
5. Ainsi l'histoire d'Auberée, une vieille entremetteuse qui aide un jeune homme à conquérir une jeune femme et à bernier le mari de celle-ci, est-elle appelée « lai » dans la rubrique du ms. BnF. 1553 mais « fabliau » dans les quatre autres mss. où elle apparaît. Le *Lai du lecheor* commence comme un lai typique et raconte sa propre composition : huit jeunes dames à la cour évoquent ce qui inspire toute chevalerie et tout comportement courtois et concluent qu'il s'agit du con (l'organe sexuel féminin), ce à quoi s'accordent tous les autres nobles chevaliers et dames autour d'elles. Elles en font donc un lai que le narrateur appelle « lai du lecheor » parce son vrai nom serait trop osé. Un mot si cru est généralement l'apanage des fabliaux. Dans *Le Mantel Mautaillié*, le *Lai du cor* et le *Lai d'Aristote*, des personnages sérieux (les chevaliers de la cour d'Arthur pour les deux premiers et le philosophe Aristote dans le second) sont ridiculisés par des femmes (infidèles dans les deux premiers lais et irrésistiblement coquette dans le second), un autre trait typique des fabliaux. Voir sur ce sujet R. Baum (1968, 21-31).
6. Une série de textes mettent en scène une noble dame trompant son mari avec un jeune homme noble. Certains sont appelés « lais » (e.g. *Lai de l'épervier*), d'autres « fabliaux » (*Guillaume au Faucon*) alors que peu de choses les séparent. Par ailleurs, *Equitan*, l'un des lais de Marie, met lui-aussi en scène un roi et la femme de son sénéchal, dont la liaison adultère finit de façon peu courtoise par l'ébouillement des deux protagonistes (pour un résumé des discussions sur ce texte, voir N. J. Lacy [1993, 28-29]).

prologue dans le ms. Harley 978 de la British Library⁷. On trouve aussi deux autres recueils de lais, dont l'un consiste en une traduction en ancien norrois du prologue et de onze des lais de Marie plus neuf lais anonymes (ms. Uppsala, ca 1230), et dont l'autre se présente comme un recueil de lais bretons et contient neuf des lais de Marie plus quinze autres lais (ms. Paris BnF, nouv. acq. fr. 1104). Les lais de ces recueils (dont quatre des lais de Marie) sont par ailleurs repris dans des mss. contenant un mélange de textes de genres différents, dont parfois des fabliaux⁸.

Un autre problème de taille concernant les lais est celui de leurs origines, surtout les lais dits « de Marie de France ». Comme R. Baum (1968, 116) le montre dans une analyse extrêmement détaillée de l'histoire de la recherche littéraire sur ces lais, il a été très tôt établi que le nom de « Marie » apparaissant dans le prologue de *Guigemar* (le premier des lais du recueil du ms. Harley) désignait la même personne que le nom de « Marie » mentionné un peu plus loin dans un recueil de fables inclus dans le même ms.

(1) Oëz, seignurs, ke dit Marie,
 Kí en sun tens pas ne s'oblie.
 Celui deivent la gent loër
 Kí en bien fait de sei parler. (*Guigemar*, v. 3-4)

(2) Al finement de cest escrit
 qu'en romanz ai treité et dit,
 me numerai pur remembrance:
 Marie ai num, si sui de France. (*Fables de Marie de France*)⁹

-
7. Le ms. Harley contient d'autres ouvrages dont plusieurs en latin (traité musical, calendrier, traité médical, la vie de saint Thomas Beckett, etc.) et en français (*Les Fables de Marie de France*, *La Besturné*, traité de fauconnerie, etc.).
8. Les autres mss. contenant des versions de lais de Marie de France sont les suivants : ms. Paris BnF f. fr. 2168, ms. Paris BnF f. fr. 24432, ms. Vespasien. Les mss. mêlant lais et fabliaux sont le ms. BnF fr. 2168 et le ms. Arsenal fr. 2770. Les autres mss. contenant des lais sont le ms. BnF f. fr. 1553 (incluant des romans), le ms. Arsenal fr. 3516 (contenant des vies de saint), le ms. Phillips 3713 (désormais Bodmer 82), et le ms. Turin L. IV. 33 (incluant des romans).
9. Ces fables appelées « isopets » se trouvent dans 23 mss. (y compris Harley 978) et auraient été composées entre 1167 et 1189 (voir K. Warnke, 1898, p. 327).

Or R. Baum démontre aussi très minutieusement que cette association pose problème et va encore plus loin en contestant le fait que les lais du recueil aient tous été composés par un auteur nommé « Marie » :

[...] rien n'autorise à penser que tous les poèmes conservés dans le recueil de Londres représentent l'œuvre de Marie, rien n'autorise à croire que ce recueil regroupe l'ensemble de ses poèmes. (Baum, 1968, 58)

À l'instar de R. Baum, je ne m'opposerai pas au fait qu'une personne nommée « Marie » ait pu composer des lais mais je ne l'associerai pas nécessairement à celle qui a composé les fables et d'autres textes¹⁰. De même, bien que le nom de « Marie » apparaisse bien dans le ms. Harley 978 (et dans certaines versions de *Guigemar* présentes dans d'autres mss.), je n'estimerai pas *a priori* nécessaire qu'elle soit l'auteure de l'ensemble des lais du recueil et je considérerai chaque lai comme un texte séparé, sans tenir compte du prologue général¹¹. Je m'intéresserai en revanche à tout résultat éventuel de mon analyse qui pourrait montrer une certaine homogénéité des lais du recueil du ms. Harley 978. On notera par ailleurs que d'autres lais incluent des noms d'auteurs, dont Jean Renart (*Lai de l'ombre*, v. 946), qui est aussi connu pour avoir écrit des romans comme *Guillaume de Dole* ou *L'escoufle*.

10. En bref, R. Baum (1968) s'attache à montrer la disparité des douze lais du recueil du point de vue de leur utilisation du mot *lai*, de leurs thèmes, de leur structure, du cadre du récit et de la technique littéraire. Il pointe aussi des problèmes de chronologie qui rendent difficiles l'attribution de tous les textes dit « de Marie de France » à une même personne.

11. Il semble toutefois bien que le nom de « Marie » était déjà associé à une auteure de lais durant la seconde moitié du XII^e siècle, puisque dans sa *Vie Seint Edmund le Rei* (v. 35-48), Denis Pyramus fait allusion à une dame Marie « Ki en rime fist e basti / E compassa les vers de lais, / Ke ne sunt pas del tut vrais » (cité par R. Baum, 1968, 122). R. Baum envisage dès lors la référence à Marie dans l'exemple (1) ci-dessus comme une allusion à cette auteure mais aussi comme annonçant « une « citation » empruntée à l'œuvre d'une « autorité » plus ou moins connue à l'époque » et non pas comme référant à l'auteur même de *Guigemar* (Baum, 1968, 133). Le fait que le nom de « Marie » soit absent du prologue de *Guigemar* tel qu'il apparaît dans le ms. norrois d'Upsala, qui est antérieur au ms. Harley 478, prouverait selon lui que cette partie du prologue est plus tardive et que Marie n'était pas nécessairement l'auteure de ce lai (*ibid.*, 135).

Comme le montre ce préambule à l'analyse des lais, il s'agit d'un groupe de textes très complexe et hétérogène qui comprend des histoires d'amours heureuses et malheureuses, des aventures merveilleuses probablement inspirées de légendes celtiques et des récits plus proches de la réalité contemporaine. Certains lais sont très courts (*Nabaret*, 48 vers et *Lecheor*, 122 vers) et d'autres très longs (*Eliduc*, 1 184 vers et *Vair Palefroi*, 1 342 vers). Certains apparaissent dans plusieurs mss. tandis que d'autres sont des versions uniques. En comparant les lais aux fabliaux (un autre groupe divers et compliqué), je m'attacherai surtout à relever des *tendances* qui concernent une majorité des textes d'un même groupe plutôt que des faits communs à tous les textes.

3. Le locuteur-narrateur dans les prologues et épilogues

Comme je l'ai indiqué plus haut, les lais se caractérisent par la présence forte d'une voix narrative, dans leurs prologues et épilogues, qui cadre à la fois le récit des événements et les discours rapportés des personnages. Le *je*-narrateur se met ainsi en scène en se présentant à la fois comme le locuteur principal du récit (celui qui prend la responsabilité de la narration, pour paraphraser Ducrot [1984, 194-195]) et comme le compositeur d'un poème qui reprend un récit antérieur en le traduisant et/ou en le mettant en vers. Cette mise en scène de l'oralité du texte, son « oralisation », repose par ailleurs souvent sur des adresses directes aux auditeurs.

(3) D'un lay vos dirai l'aventure:

nel tenez pas a troveüre,

veritez est ce que dirai,

Guingamor apele on le lai.

En Bretaingne ot .I. roi jadis,

la terre tint et le païs; [...]

Por l'aventure reconter

en fist li rois .I. lai trover;

de Guingamor retint le non,

ainsi l'apelent li Breton. (*Guingamor*, v. 1-6 et 670-673)

(4) Or orrez par tens en cest conte
 que dirai, s’anuis ne m’enconbre,
 en cest lai que je faz de l’Onbre.
 Je di que uns chevaliers ere
 en cele marche de l’Empiere
 de Loheraine et d’Alemaingne. (*Lai de l’ombre*, v. 50-55)

Si nombre de savants ont longtemps considéré ces prologues et épilogues comme nous donnant des renseignements valables sur l’origine et la composition des lais, d’autres chercheurs ont vite noté le caractère artificiel et conventionnel de ce cadrage (à l’instar de la couleur « bretonne » donnée au récit par le biais de noms de lieux et de personnages). Cette remise en question de la véracité des prologues et épilogues s’est d’abord faite à l’égard des lais anonymes que d’aucuns, comme L. Foulet (1905), accusaient d’imiter les lais de Marie de France sans en posséder l’authenticité¹². Toutefois un critique comme R. Baum a eu vite fait de montrer que la même prudence valait à leur égard et que les allusions aux lais originels chantés et aux compositeurs bretons n’étaient en fait qu’un topos conventionnel des lais. On pourrait cependant aller plus loin — comme R. Baum (1968, 137) le fait en passant — et suggérer comme lui que « ce serait donc les “prologues” et les “épilogues” qui représenteraient la véritable caractéristique du genre ». Une comparaison avec les fabliaux pourrait alors déterminer s’il existe des différences entre le cadrage des lais et le leur, à la fois en termes de contenu mais aussi par rapport à la présence du locuteur-narrateur.

Les prologues et épilogues des lais sont l’endroit où on trouve le mot *lai* pour référer soit à un récit antérieur (parfois présenté comme chanté ou mis en musique, voir [3]), soit au récit proprement dit, en tant que produit de la traduction et/ou mise en vers de récits soi-disant préexistants (voir [4]). Ainsi le mot *lai* est-il présent dans le cadre (prologue et/ou épilogue) de

12. Pour d’autres discussions sur l’origine et les prologues des lais anonymes, voir entre autres P. Ménard (1979, 38-45) et W. Pagani (1987).

29 lais sur 31 (89 % des cas), tandis que le mot *fabliau* n'apparaît que dans 38 fabliaux sur 62 (61%)¹³. Par ailleurs, tous les lais ont un prologue (aussi minimal soit-il) alors que 12 fabliaux n'en ont pas à proprement parler, le taux d'absence d'épilogue étant le même pour les deux groupes de textes (11%)¹⁴. Si certains critiques littéraires ont émis des doutes à propos de l'appartenance de certains textes au genre des lais, ce n'est donc pas par manque d'auto-identification mais plutôt parce qu'ils contestaient cet étiquetage, souvent en vertu du contenu de ces textes¹⁵. On peut d'ailleurs ajouter que le mot *lai* est aussi souvent utilisé pour indiquer le titre même du récit, ce que les lais omettent rarement de faire (26 lais sur 31, 84 %, contre 37 sur 62 fabliaux, 60 %, voir [3] et [4] ci-dessus)¹⁶.

Un autre mot fréquemment utilisé dans le cadrage des lais est celui d'*aventure(s)*, principalement pour désigner les événements à l'origine du récit (voir [3] ci-dessus). C'est nettement moins le cas dans les fabliaux (26 lais, 84 %, contre 15 fabliaux, 24 %), où le mot est d'ailleurs plutôt employé de façon parodique :

(5) Or vous dirai d'une borgoise
une aventure assez cortoise:
nee et norrie fu d'Orliens, [...] (*Bourgeoise d'Orléans* [fabliau]),
v. 1-3)

13. On trouve aussi le mot *conte* dans les deux corpus (9 textes chacun) et le mot *dit* dans deux fabliaux (*Braies du cordelier*, *Trois dames de Paris*).

14. Les lais où n'apparaît pas le mot *lai* sont *Haveloc* et *Le Mantel Mautaillié*. Ce mot n'est présent dans aucune des cinq versions du *Mantel Mautaillié* (mss. fonds français 353, f. fr. 837, f. fr. 1593, nouvelles acquisitions 1104 et ms. de Berne 534). Toutefois, il apparaît dans la rubrique du ms. Nouvelles acquisitions 1104, qui se présente explicitement comme un recueil de lais bretons (« C'est le lay du cort mantel »). Quant à *Haveloc*, la version incluse dans le corpus est celle de Gaimar qui a abrégé une version plus longue du récit, qui contenait bien le mot *lai* à la fois dans le prologue et dans l'épilogue (voir l'édition d'A. Bell, 1925, 176, 220).

15. Voir notes 5 et 6 ci-dessus.

16. Les lais qui n'ont pas de titre au sein du texte (celui-ci pouvant éventuellement apparaître en rubrique) sont : *Lanval*, *Yonec*, *Lay d'amour*, *Haveloc*, *Le Mantel mautaillié*. Toutefois, dans *Lanval* et *Yonec*, deux lais de Marie, le prologue indique clairement le nom du personnage principal, qui forme par ailleurs souvent le titre du lai (comme l'indiquent ces vers du *Lai du Lecheor* : « cil a qui l'aventure estoit / son non meïsmes i metoit: après lui ert li lais nomez », v. 27-29).

Dans les lais, on trouve davantage d'allusions aux notions de vérité (19 lais, 61%, contre 13 fabliaux, 21%, voir [3]) et de souvenir (14 lais, 45 %, contre 4 fabliaux, 6%) ainsi que de références aux origines du texte (22 lais, 71%, contre 16 fabliaux, 26 %, voir [3]). Même si les références aux Bretons et à la musique ne sont pas aussi nombreuses dans les lais que ce à quoi on pourrait s'attendre (présentes respectivement dans 15 lais, 48% et dans 7 lais, 23 %, voir [3]), on note un réel contraste avec les fabliaux d'où elles sont complètement absentes. Toutes ces notions participent évidemment de la mise en scène des sources que l'on trouve régulièrement dans les lais. Les récits sont en effet présentés par le locuteur-narrateur comme étant tirés d'aventures vraies dont il faut se souvenir par l'intermédiaire des lais (qu'ils soient récits initiaux ou secondaires) :

(6) Ceste aventure si fu voire :
 Avoir le doit on en memoire ;
 Tot ainsi avint, ce dit l'on :
 Li lays de l'esprevier a non,
 Qui très bien fait a remembrer.
 Le conte en ai oi conter,
 Mès onques n'en oi la note
 En harpe fêre ne en rote (*Le Lai de l'épervier*, v. 225-232)

On a donc affaire ici à une médiatisation du matériau originel (l'aventure, c'est-à-dire à la fois les actions et les discours des personnages) par le locuteur-narrateur qui est par ailleurs toujours présent *en personne* dans les prologues et épilogues puisque tous les lais contiennent au moins une référence à la première personne dans leur cadre ; dans 97 % d'entre eux, il s'agit de la première personne du singulier (contre 48 fabliaux, 77 %, dont 3 % avec seulement la première personne du pluriel)¹⁷. La voix narrative est dès lors vraiment tangible dans les lais et on retrouve la même tendance pour les

17. *Nabaret* est le seul lai où il n'y a pas de première personne du singulier, seulement une référence à la première personne du pluriel (« En Bretagne fu li laiz fet / ke nus appellum Nabaret. » [v. 2]).

adresses à la deuxième personne, présentes dans le cadre de 81 % des lais (25 textes, voir [3] et [4]) mais de 61 % des fabliaux (38 textes).

La mise en scène des sources du récit, la présence du *je*-locuteur et le dialogue avec les auditeurs-lecteurs contribuent donc à ce sentiment d'oralité ou plutôt d'oralisation des lais auquel j'ai déjà fait allusion. Il faudra cependant interroger le corpus pour voir comment cette voix forte s'accommode de la présence de voix autres, celles des personnages.

De fait le rapport aux personnages dans les lais paraît parfois plus lointain, plus différé et peut-être moins pragmatique que dans les fabliaux. En effet, si le narrateur-locuteur insiste sur la nécessité de se souvenir d'aventures passées et sur leur célébration, il ne semble pas chercher à avoir un impact direct et explicite sur la vie des auditeurs-lecteurs. Les fabliaux, au contraire, insistent davantage dans leurs prologues et épilogues (s'ils sont présents) sur la portée morale et didactique supposée du récit plutôt que sur l'importance du souvenir, et ils le font un peu plus souvent sans l'intermédiaire d'un locuteur-narrateur (même si celui-ci est bien là dans bon nombre de textes). Dans les fabliaux, le passé (souvent proche d'ailleurs¹⁸) doit être pris en compte pour l'avenir à la fois par le locuteur-narrateur et par ses auditeurs, parfois englobés dans le pronom *nous* (voir [7] ci-dessous). Une morale explicite (plus ou moins pertinente) se trouve ainsi dans 38 fabliaux sur 62 (61 % des textes contre seulement 5 lais sur 31, 16 %).

(7) OR entendez .l. petitet,
 N'i ferai mie grant abet.
 Uns fèvres manoit à Creeil, [...]
 Par cest exemple voil moustrer
 C'on doit ainçois le leu huer

18. On trouve le mot *jadis* pour introduire l'histoire aussi bien dans les lais que les fabliaux mais dans ces derniers on rencontre aussi « n'a pas lonc tans » (*Chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, v. 5), « l'autre semaine » (*Pescheor de Pont seur Saine*, v. 1), « si n'a encore gaires » (*Segretain*, v. 3).

Des bestes qu'il y soit venuz.

Se li fèvres se fust téuz,

Que Gautiers éust bouté enz,

La dame éust fait ses talenz.

A cest mot fineront no conte.

Que Diex nous gart trestoz de honte.

Explicit du Fèvre de Creil. (*Fèvre de Creil* [fabliau], v. 1-3 et v. 173-180)

Pour résumer de façon un peu simplificatrice, le locuteur-narrateur des lais est fermement présent dans leur cadrage mais il se tourne résolument vers le passé tout en soulignant son rôle d'intermédiaire entre les aventures passées et les auditeurs (« jo vos voil ramentevoir » dans *Le Lai de l'épervier*, v. 4 ; « talent me prist de remembrer » dans *Chaitivel*, v. 1). Il s'attache aussi à présenter le texte du lai comme un produit fini, avec un titre et des origines en apparence précises. Quant aux fabliaux, ils peuvent plus souvent faire l'impasse sur la présence de la voix narrative ou même sur celle d'un prologue. De plus, lorsque le locuteur-narrateur est présent, il insiste moins sur les sources ou le titre (parfois absent) et au lieu de se tourner vers le passé, il se présente comme un exemple immédiat pour le présent et l'avenir.

4. Emploi du discours rapporté dans les textes

4.1. Définitions et exemples

J'utiliserai ici les définitions des catégories du discours rapporté telles que je les ai présentées dans deux ouvrages précédents mais en donnant des exemples tirés des lais¹⁹.

19. Voir S. Marnette (1998, 115-117) et S. Marnette (2005, p. 23-24, 180-181). Ces définitions reposent par ailleurs sur mon interprétation de la théorie de l'énonciation dans les travaux d'O. Ducrot et de D. Maingueneau (voir S. Marnette, 2005, 19-38, O. Ducrot, 1984, 1989, D. Maingueneau, 1991, 1993). On considère ici des exemples canoniques de discours rapporté mais il existe également des formes hybrides mélangeant discours direct et discours indirect, comme c'est aussi le cas dans la langue parlée et le discours journalistique (voir S. Marnette, 2005, 182-189). Dans cet article, le discours direct sera mis en lettres grasses, le discours indirect sera souligné et le discours indirect libre sera indiqué en italiques.

4.1.1. Discours direct

(8) Cil respont : « *La moie amor toute
Est vostre, et bien sachiez de voir,
Mes cuers, ma joie et mon pooir,
Que vostre sui ou que je soie.* » (*Lay d'amour*, v. 196-199)

Dans ce qu'on a convenu d'appeler le « discours direct » (DD), le discours citant et le discours cité constituent deux actes d'énonciation différents, possédant chacun un repérage distinct pour leurs embrayeurs. En se basant sur les catégories d'O. Ducrot (1984, 194-195), on peut décrire le discours direct comme ayant un seul sujet parlant, mais deux locuteurs et au moins deux énonciateurs ; dans le cas minimal, deux énonciateurs correspondent aux deux locuteurs. Ainsi, dans l'exemple (8) ci-dessus, le pronom *je* renvoie-t-il au locuteur-énonciateur du discours cité.

4.1.2. Discours indirect

(9) Cele fu sage et bien aprise,
Guingamor respont en tel guise
qu'ele l'amera volentiers. (*Guingamor*, v. 492-494)

Dans le discours appelé « indirect » (DI), il y a un seul sujet parlant qui est aussi le locuteur d'un acte d'énonciation unique mais il y a deux énonciateurs différents au moins, dont l'un correspond au locuteur et l'autre à la personne dont le discours est cité. Dans l'exemple (9) ci-dessus, le pronom *ele* réfère à l'énonciatrice du discours cité. On notera qu'en ancien français le *verbum dicendi* est souvent à l'indicatif présent et que les verbes du discours rapporté sont dès lors soit au présent, soit au futur, comme c'est le cas dans l'exemple (9) ci-dessus.

4.1.4. Discours indirect libre

(10) Ains que nus d'ex mot i parlast,
ne le parole racontast,
vint uns vallés, qui lor a dit
qu'il atendissent un petit ;
en la cort viennent dex puceles,

*el roïame n'avoit plus beles;
al cevalier molt aideront,
se Diu plaist, sel delivreront.*

Cil ont volentiers atendu ; (*Graelent*, v. 555-563)

En termes narratifs, le discours indirect libre (DIL) est un procédé grâce auquel le locuteur-narrateur mêle à son discours celui d'un personnage-énonciateur sans interrompre le fil de son récit, c'est-à-dire sans ouvrir les guillemets ni employer une formule d'introduction du discours direct. Ainsi dans (10), le narrateur insère-t-il les paroles du jeune serviteur au sein de son propre discours en passant du DI (souligné) au DIL (en italiques). Le DIL est une forme de discours rapporté dans lequel on trouve un mélange des techniques du DD (questions directes, exclamations, ordres, répétitions, termes familiers, etc.) et du DI (pronoms, personnes et temps verbaux soumis au système de référence du discours citant). On peut le définir comme un acte d'énonciation unique dans lequel le locuteur (responsable de l'acte d'énonciation et désigné par *je*, le cas échéant) rapporte dans son discours le point de vue d'une autre personne (l'énonciateur) sans indiquer explicitement au sein de son énoncé qu'il rapporte ce point de vue. Autrement dit, le locuteur ne subordonne pas le discours de l'énonciateur à un *verbum dicendi* et ne le coordonne pas non plus à un autre discours rapporté subordonné. Le locuteur et l'énonciateur dont le point de vue est rapporté ne sont pas cantonnés formellement à des parties spécifiques de l'énoncé (contrairement au DI). Comme je l'ai noté pour le DI, il n'est pas rare que les verbes du DIL soient en fait au présent ou au futur de l'indicatif (*vient*, *aideront*, *delivreront* dans [10]) mais l'imparfait est possible également (*avoit* dans [10]).

4.2. Place du discours rapporté dans les textes

Les lais et les fabliaux semblent accorder une place différente aux discours rapportés des personnages. Bien qu'il s'agisse dans les deux cas de récits dont la brièveté pourrait expliquer qu'on fasse l'économie de certaines parties du récit par comparaison

par exemple avec le roman, on se rend compte que ce qui est « économisé » n'est pas le même. Seuls 6 des 31 lais consacrent plus de 40 % du récit au discours rapporté (DD, DI et DIL), c'est-à-dire moins d'un cinquième des lais, par rapport à un tiers des fabliaux (19 textes sur 62)²⁰. La différence est encore plus importante si on ne considère que les lais de Marie, dont seuls *Eliduc* et *Equitan* offrent plus de 40 % de discours rapportés²¹. On pourrait dès lors dire que ce qui fait le ressort principal des lais n'est pas ou pas seulement les paroles des personnages mais plutôt leurs actions ou encore ce qui leur arrive, c'est-à-dire les *aventures* auxquelles les prologues et épilogues font fréquemment allusion. Dans les fabliaux en revanche, l'action dépend plus souvent des paroles des personnages puisque ces récits mettent en scène des personnages qui en trompent d'autres, souvent par le biais de leurs discours²².

Remarquons par ailleurs que certains des lais qui font exception en matière de discours rapporté soit se rapprochent des fabliaux, comme *Equitan* et *Le Mantel mautaillié*²³, soit ont une structure très distincte des autres lais, comme c'est le cas du *Lay d'amour* et du *Lai du conseil*. En effet, la seconde moitié du *Lay d'amour* consiste presque entièrement de déclarations d'amour épistolaires échangées entre deux amants (le lai narratif devenant ici en quelque sorte lyrique) tandis que la majorité du *Lai du conseil* rapporte un dialogue entre une dame et un chevalier plus ou moins sur le modèle d'un jeu parti, ce qui nous

20. Pour déterminer combien d'espace un texte accorde à une catégorie de discours rapporté comme le DD, on divise le nombre de vers au DD par le nombre total de vers dans le texte et on multiplie par cent. Dans une analyse antérieure, j'ai montré que l'ensemble des neuf romans de mon corpus consacraient plus de 40 % du texte au discours rapporté (S. Marnette, 1998, 251).

21. *Eliduc* (40%), *Equitan* (45%), *Lay d'amour* (62%), *Lai du conseil* (84%), *Le Mantel mautaillié* (48%), *Tydorel* (50%). En moyenne, les lais de Marie consacrent 32 % d'espace au discours rapporté ; la moyenne pour l'ensemble des lais est de 37 % et pour les fabliaux de 42 %.

22. Dans mon corpus, il peut s'agir de femmes qui trompent leur mari mais aussi de jeunes hommes qui parviennent à soutirer des faveurs sexuelles de jeunes filles plus ou moins délurées.

23. Voir notes 5 et 6 ci-dessus.

rapproche donc aussi de la poésie lyrique²⁴. Enfin dans *Tydorel*, la moitié des discours rapportés consiste en un long monologue de 117 vers où la mère du héros lui explique d'où il vient. Ce monologue est en soi assez surprenant car, situé en fin de récit, il reprend en fait toutes les péripéties que le narrateur a déjà contées au lecteur-auditeur et rapporte même au discours direct les paroles déjà prononcées par le père du héros plus tôt dans le récit.

4.3. Catégories du discours rapporté

Lorsqu'on examine l'emploi des diverses catégories de discours rapporté (DD, DI, DIL), on découvre une autre différence importante distinguant les lais des fabliaux. En général, les lais intègrent davantage les paroles et pensées de personnages au sein du discours du locuteur-narrateur (c'est-à-dire au sein de la narration) par le biais du discours indirect et du discours indirect libre. Ainsi, alors que le discours direct est la catégorie utilisée majoritairement par la plupart des fabliaux (seuls 3 d'entre eux, 5 %, emploient moins de 50 % de DD par rapport à l'ensemble du discours rapporté)²⁵, seuls la moitié des lais en font de même (15 lais sur 31)²⁶. Il ne s'agit que d'un quart si l'on ne s'en tient qu'aux lais de Marie (3 lais sur 12).

La fréquence du discours indirect et du discours indirect libre est donc plus considérable dans les lais et ceci se reflète aussi à un moindre degré par rapport à la place que ces catégories

24. Un jeu parti est un poème en forme de dialogue-débat ; dans le *Lai du conseil*, la dame demande à un chevalier de lui conseiller qui elle devrait choisir comme amant parmi trois chevaliers qui sont amoureux d'elle. Celui-ci discute des trois cas si éloquemment qu'elle tombe amoureuse de lui à la place.

25. Pour déterminer la fréquence d'une catégorie de discours rapporté comme le DD par rapport à l'ensemble du discours rapporté, on divise le nombre de DD dans le texte par le nombre total de discours rapportés et on multiplie par cent. Les fabliaux qui emploient moins de 50 % de DD par rapport à l'ensemble du discours rapporté sont *D'une seule fame qui servoit C. chevaliers de tous poins* (40 %), *Romanz de un chivaler et de sa dame et de un clerz* (43 %), et *Frere Denise* (47 %).

26. *Austic* (60 %), *Bisclavret* (56 %), *Chaitivel* (50 %), *Lay d'amours* (63 %), *Lai d'Aristote* (85 %), *Lai du Conseil* (100 %, pas de DI, ni de DIL), *Désiré* (65 %), *Lai de l'épervier* (92 %), *Haveloc* (54 %), *Le Mantel mautaillié* (79 %), *Mélion* (56 %), *Ombre* (78 %), *Tydorel* (70 %), *Tyolet* (66 %), *Vair Palefroi* (58 %). La fréquence moyenne du DD est de 39 % dans les lais de Marie et de 52 % dans l'ensemble des lais, contre 77 % dans les fabliaux.

occupent dans les textes (ce qui est logique puisqu'il y a en général moins de discours rapportés dans les lais). Le discours indirect est employé plus d'un tiers du temps dans 61 % des lais (22 sur 31) contre 16 % des fabliaux (10 sur 62)²⁷. Il occupe en général au moins 3,5 % du texte dans 61 % des lais (19 sur 31) contre 45 % des fabliaux (28 sur 62).

Le discours indirect libre est bien plus rare que le discours indirect et n'apparaît d'ailleurs pas du tout dans certains textes. Il est absent dans la moitié des fabliaux (34 sur 62) et dans un cinquième des lais (7 sur 31, tous anonymes)²⁸. Seuls trois fabliaux²⁹ emploient plus de 10 % de DIL par rapport à l'ensemble des discours rapportés alors que plus de la moitié des lais en utilisent au moins 10 % (17 sur 31), allant jusqu'à plus de 20 % dans cinq des lais de Marie³⁰. En ce qui concerne l'espace que les textes consacrent au DIL, on constate qu'il dépasse rarement les 2 % dans les fabliaux (à l'exception de 7 textes sur 62)³¹ tandis qu'il excède 2 % dans un gros tiers des lais (13 sur 31). Cette tendance s'accroît encore dans les lais de Marie puisque 10 d'entre eux consacrent plus de 2 % du texte au DIL (et 6 plus de 4 %)³².

4.4. Types de discours rapporté

La prédilection des lais pour le DI et le DIL est sans doute liée au fait que les lais tendent aussi davantage à représenter les pensées

27. La fréquence moyenne du DI est de 40 % dans les lais de Marie et de 37 % dans l'ensemble des lais, contre 21 % dans les fabliaux. J.-C. Payen (1975, 42) note l'usage fréquent du style indirect dans les lais.

28. *Lai d'Aristote*, *Lai du conseil*, *Désiré*, *Lai de l'épervier*, *Lecheor*, *Nabaret*, *Tydorel*.

29. *Du Prestre qui ot mere malgré sien* (12 %), *Romanz de un chivaler et de sa dame et de un clerc* (12 %), *Vielle qui oint la palme au chevalier* (17 %)

30. *Austic* (20 %), *Dous Amanz* (23 %), *Fresne* (23 %), *Eliduc* (26 %), *Milun* (29 %), *Chievrefueil* (45 %). La fréquence moyenne du DIL est de 20 % dans les lais de Marie, de 11 % dans l'ensemble des lais contre 2 % dans les fabliaux. Pour une analyse du DIL dans les lais de Marie, voir M. Bruña Cuevas (1988) et surtout J. Rychner (1989).

31. *De la Dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit* (2,2 %), *Berengier au lonc cul* (2,9 %), *Mire de Brai* (3,2 %), *Romanz de un chivaler et de sa dame et de un clerc* (3,6 %), *Dit des perdrix* (4,5 %), *Du Prestre qui ot mere malgré sien* (5,8 %), *Vielle qui oint la palme au chevalier* (7,4 %).

32. *Equitan* (2,2 %), *Bisclavret* (2,2 %), *Guigemar* (2,7 %), *Lanval* (3,2 %), *Dous Amanz* (4,5 %), *Yonec* (5,3 %), *Fresne* (6,1 %), *Milun* (8,2 %), *Eliduc* (8,2 %), *Chievrefueil* (15,3 %).

des personnages. En effet, en général et dans les récits médiévaux en particulier, les pensées sont rapportées par le biais du DI et du DIL plutôt que du DD (voir S. Marnette, 2005, 49-63, 92-93). Deux tiers des lais présentent plus de 10 % de pensées rapportées (22 textes sur 31) par rapport à un peu moins de la moitié des fabliaux (28 textes sur 62). Seuls deux lais ne rapportent pas du tout de pensées (*Conseil*, *Lecheor*) alors que c'est le cas pour 17 fabliaux. La plupart du temps les pensées représentées dans les lais ont trait soit aux sentiments amoureux et à leur évolution (11), soit aux réactions des personnages par rapport aux événements merveilleux dont ils font l'expérience (12).

(11) Cil bel mot plesant et poli
 le font en un penssé cheïr
 d'endroit ce qu'ele veut oïr
 sa requeste, s'en ot pitié,
 quar ne tint a point de faintié
 les sospirs, les lermes qu'il pleure,
 ainz dist que force li cort seure
d'Amors, qui tout ce li fet fere,
ne que ja mes si debonere
ami n'avra, se n'a cestui. (*Lai de l'ombre*, v. 546-555)

(12) Et quant la guete vit aus iex,
 Qui embéus avoit esté,
 Environ lui la grant clarté,
 Cuida que l'aube fust crevée :
 « *Estre déust, fet-il, levée*
Pieça la grant chevalerie. » (*Vair Palefroi*, v. 936-941)

Dans les fabliaux en revanche, les pensées sont soit celles des personnages qui ourdissent un plan pour en tromper un autre, soit celles de personnages qui croient à tort ce qu'on leur dit.

4.5. *Interprétation des données*

La comparaison des lais avec les fabliaux a donc montré que les personnages y sont moins souvent locuteurs à part entière que dans les fabliaux mais plutôt des énonciateurs dont

les paroles et pensées sont intégrées au discours du locuteur-narrateur. Comme je le notais à propos des lais de Marie dans un ouvrage précédent, « [i]l semblerait donc que la narratrice des *Lais* ait tendance à privilégier la narration et à inclure dans celle-ci les paroles de ses personnages au DIL et au DI. Il ne serait pas juste d'affirmer que la narratrice n'accorde pas d'importance aux paroles des personnages [...] [t]out simplement, elle leur impose un filtrage, elle les "transcrit" avec ses propres mots. » (S. Marnette, 1998, 128). Selon la présente analyse, cette constatation pourrait donc s'étendre aux autres lais, même si certains font exception³³, et si on a noté à plusieurs reprises que les lais de Marie tendaient à présenter des tendances plus fortes en matières de discours rapporté.

Une autre remarque peut elle aussi être généralisée à l'ensemble des lais : le fait que la narration soit rendue perméable aux discours des personnages par le biais des DI, des DIL et des DD qui suivent un DI(L), avec ou sans *verbum dicendi*, ce qui rend plus souple le passage des actions aux discours, et vice versa. Ainsi, dans l'exemple (13), la narratrice du *Chèvrefeuille* passe-t-elle insensiblement de la narration au discours direct en rapportant le discours de Tristan de trois manières différentes : DI, DIL et DD sans introduction (voir aussi [12] ci-dessus où on passe du DI au DD).

(13) Ceo fu la sume de l'escrit
 qu'il li aveit mandé e dit,
que lunges ot ilec esté
e atendu e surjurné
pur espiër e pur saveir
coment il la peüst veoir
kar ne poeit vivre senz li.
Dels dous fu il tut altresi
cume del chievrefueil esteit
ki a la coldre se perneit :
quant il s'i est laciez e pris

33. Voir note 26 ci-dessus.

*e tut entour le fust s'est mis,
ensemble poeent bien durer ;
mes ki puis les vuelt desevrer,
la coldre muert hastivement
e li chievrefueilz ensement
« Bele amie, si est de nus:
ne vus senz mei ne jeo senz vus! »*

La reïne vint chevalchant. (*Le Chèvrefeuille*, v. 61-79)

Loin d'être immédiat, le passage du récit au discours des personnages est donc progressif ou même « médiatisé » (filtré, différé) par le biais du DI et du DIL. L'atmosphère du récit en est dès lors différente que dans les fabliaux, où les paroles des personnages nous sont données de manière plus directe (pour ne pas dire parfois plus crue). Cette « mise à distance » peut par ailleurs faire penser à ce que nous disent prologues et épilogues à propos des événements originels qui ont donné lieu au récit, un récit (éventuellement chanté) lui-même traduit et mis en vers (en rimes et *ditiés*) par des compositeurs postérieurs (comme le fut peut-être Marie)³⁴.

Enfin, on notera aussi que l'emploi du discours indirect et du discours indirect libre peut amener à une certaine incertitude en ce qui concerne la distinction entre narration et discours rapporté. En effet, les frontières de ces discours rapportés sont parfois poreuses³⁵ et l'empilement des couches discursives *via* les discours indirects et indirects libres opacifie quelquefois l'origine précise de ces discours. Ce filtrage des discours pourrait être mis en rapport avec la fine étude de M. Griffin (1999) sur les notions d'autorité et d'origine dans l'ensemble des lais. En effet, selon elle, l'autorité des sources des lais relève de l'intertextualité au sens de J. Kristeva : « Pour devenir lui-même un présupposé, le texte se pose en s'appropriant ce qu'il présuppose » (Kristeva 1974, 339, citée par M. Griffin, 1999, 44). Autrement dit, c'est le discours même du locuteur-narrateur qui pose les sources

34. Cette fonction médiatrice des lais ainsi que la position de Marie en tant qu'agent de circulation du discours sont soulignées par J. M. López Muñoz (2008, 27-32).

35. Voir J. M. López Muñoz (2002), S. Marnette (1996).

— en fait fictives — de sa narration pour autoriser celle-ci. Pour M. Griffin, ce mythe des origines a pour effet d'opacifier et de rendre contingente l'identité de l'auteur, (comme l'est d'ailleurs souvent la paternité des héros des lais), ce qui est d'après moi un peu comme le filtrage des discours peut rendre aléatoire l'identité de leur(s) énonciateur(s).

5. Conclusion

En bref, il paraît bien que l'examen de la construction des locuteurs (narrateur et personnages) nous donne de précieux indices sur les spécificités de deux genres narratifs parfois difficilement distinguables. Il resterait désormais à étudier de plus près les textes qui ne suivent pas les tendances identifiées ici ainsi que ceux dont les sujets sont similaires mais dont les étiquettes diffèrent.

L'analyse de la position du locuteur-narrateur dans les prologues et les épilogues des lais nous a montré que ces textes mettaient en scène une oralité différente de celle des fabliaux : à l'immédiateté et la présence forte du *je*-narrateur, les lais ajoutent une mise à distance des personnages et de leurs aventures, et une mise en avant du texte en tant qu'objet littéraire dépendant du locuteur-narrateur pour sa composition ainsi que pour sa transposition du passé au présent. Ce qui est mis en exergue ici, c'est la transmission de l'aventure devenue texte par le biais du *je*-narrateur, un mouvement qui est particulièrement bien illustré par le coffret enfermant le corps meurtri du rossignol et les mots brodés de la dame de l'*Austic* que l'amant devenu narrateur emmène dans tous ses déplacements³⁶. Ceci se retrouve au niveau du discours rapporté puisque les lais privilégient la voix du locuteur-narrateur, qui insère et filtre les paroles et les pensées des personnages au sein de son propre discours (*via* le DI et le DIL). Cette voix présente dès lors le texte comme une œuvre à admirer, non sans une certaine nostalgie pour le passé qu'elle représente mais ne fait pas revivre.

36. Cette métaphore de l'*Austic* est notamment mise en exergue par Michelle Freeman (1984) et revue par Miranda Griffin (1999, 45-46).

Dans les fabliaux au contraire, le narrateur-locuteur tendrait presque à prendre une importance secondaire par rapport à la fois aux paroles de ses personnages (plus fréquemment rapportées, et majoritairement au DD), et à la voix de la *doxa* qui s'exprime via des morales et des proverbes intemporels. Ces paroles « directes » et donc immédiates sont à savourer et à méditer par les auditeurs-lecteurs au présent. Ce n'est probablement pas un hasard si les fabliaux sont parfois aussi appelés « dits » car contrairement aux lais, c'est bien le dit qu'ils mettent ostensiblement en exergue, plutôt que le dire.

On ne sera pas surpris non plus de constater que les lais ont fait l'objet de mises en recueil, dont le plus célèbre est bien sûr celui du ms. Harley 978. Son prologue, même s'il ne signifie pas nécessairement que tous les lais soient d'un même auteur, témoigne d'une volonté de conjoindre des textes qui participent d'une même préoccupation artistique et qui semblent bien montrer une certaine homogénéité quant à la représentation de leurs locuteurs.

Annexe : Corpus

Lais

Le texte des lais a été emprunté à la base de données électronique Champion, *Corpus de littérature médiévale en langue d'oïl des origines à la fin du 15^e siècle* www.classiques-garnier.com, qui offre parfois plusieurs versions du même lai. La version choisie est donnée en bibliographie.

<i>Lay d'amours</i>	Girart
<i>Lai d'Aristote</i>	Henri d'Andeli
<i>Austic</i>	Lais de Marie
<i>Bisclavret</i>	Lais de Marie
<i>Chaitivel</i>	Lais de Marie
<i>Chievrefueil</i>	Lais de Marie
<i>Lai du conseil</i>	
<i>Désiré</i>	
<i>Doon</i>	
<i>Dous Amanz</i>	Lais de Marie
<i>Eliduc</i>	Lais de Marie
<i>Lai de l'épervier</i>	
<i>Equitan</i>	Lais de Marie
<i>Lai de l'espine</i>	
<i>Fresne</i>	Lais de Marie
<i>Graelent</i>	
<i>Guigemar</i>	Lais de Marie
<i>Guingamor</i>	
<i>Haveloc</i>	Gaimar
<i>Lanval</i>	Lais de Marie
<i>Lecheor</i>	
<i>Le Mantel Mautaillié</i>	
<i>Mélion</i>	
<i>Milun</i>	Lais de Marie
<i>Nabaret</i>	
<i>Lai de l'ombre</i>	Jean Renart
<i>Trot</i>	
<i>Tydorel</i>	
<i>Tyolet</i>	
<i>Vair Palefroi</i>	Huon le Roi
<i>Yonéc</i>	Lais de Marie

Fabliaux

La première colonne donne le titre des textes. Ceux-ci sont empruntés à la base de données électronique Champion, *Corpus de littérature médiévale en langue d'oïl des origines à la fin du 15^e siècle*, www.classiques-garnier.com, qui offre parfois plusieurs versions du même fabliau. La version choisie est donnée dans la seconde colonne³⁷.

<i>Le Flabel d'Aloul</i>	MR, 1
<i>Auberée</i>	CF
<i>De Berengier au lonc cul</i>	MR, 4
<i>De Boivin de Provins</i>	FF
<i>De la Borgoise d'Orliens</i>	FF
<i>Du Bouchier d'Abbeville</i>	MR, 3
<i>De Pleine bourse de sens</i>	MR, 3
<i>Des Braies au cordelier</i>	MR, 3
<i>De Brifaut</i>	MR, 4
<i>De Brunain la vache au prestre</i>	MR, 1
<i>De Celle qui se fist foutre sur la fosse de son mari</i>	MR, 3
<i>Du Chevalier a la corbeille</i>	MR, 2
<i>Du Chevalier a la robe vermeille</i>	CF
<i>Du Chevalier qui fist sa fame confesse</i>	MR, 1
<i>Du Chevalier qui recovra l'amor de sa dame</i>	MR, 6
<i>Romanz de un chivaler et de sa dame et de un cleric</i>	MR, 2
<i>Du Clerc qui fu repus deriere l'escrin</i>	MR, 4
<i>De la Coille noire</i>	MR, 6
<i>De la Crotte</i>	MR, 3
<i>De la Dame escolliée</i>	MR, 6
<i>De la Dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit</i>	MR, 5
<i>De la Dame qui se venja du chevalier</i>	MR, 6
<i>De la Damoisele qui n'ot parler de fotre qui n'aüst mal au cuer</i>	MR, 5
<i>De la Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre</i>	MR, 3
<i>De la Damoisele qui sonjoit</i>	MR, 5
<i>De l'Enfant qui fu remis au soleil</i>	MR, 1
<i>D'Estormi</i>	FF
<i>De l'Evesque qui beneï lo con</i>	MR, 3

37. *Choix de fabliaux*, 1986 (CF), *Fabliaux français du Moyen Âge*, 1979 (FF), *Recueil général et complet de fabliaux* (MR).

<i>Du Fèvre de Creeil</i>	MR, 1
<i>De Frere Denise</i>	MR, 3
<i>De Gauteron et de Marion</i>	MR, 3
<i>Gomers</i>	FF
<i>De la Grue</i>	MR, 5
<i>De Guillaume au faucon</i>	MR, 2
<i>De Jouglet</i>	MR, 4
<i>Du Jugement des cons</i>	MR, 5
<i>Do Maignien qui foti la dame</i>	MR, 5
<i>Del Munier et des II. clers</i>	FF
<i>Do Mire de Brai</i>	FF
<i>Le Dit des perdriz</i>	CF
<i>Du Pescheor de Pont seur Saine</i>	MR, 3
<i>Du Porcelet</i>	MR, 4
<i>Du Prestre et d'Alison</i>	FF
<i>Du Prestre et de la dame</i>	MR, 2
<i>Du Prestre qui ot mere malgré sien</i>	CF
<i>De la Pucele qui abevra le polain</i>	MR, 4
<i>De la Pucele qui vouloit voler</i>	MR, 4
<i>Des III prestres</i>	MR, 6
<i>Les III souhaiz Saint Martin</i>	MR, 5
<i>Du Segretain ou du moine</i>	MR, 5
<i>D'une Seule fame qui servoit C. chevaliers de tous poins</i>	MR, 1
<i>De Sire Hain et de Dame Anieuse</i>	MR, 1
<i>Li Sohaiz desvez</i>	MR, 5
<i>Du Sot chevalier</i>	MR, 1
<i>Des Tresces</i>	FF
<i>Des III bossus</i>	MR, 1
<i>Des III dames qui trouverent l'anel</i>	CF
<i>Des III dames de Paris</i>	FF
<i>Du Vallet qui d'aise a malaise se met</i>	MR, 2
<i>La Veuve</i>	MR, 2
<i>De la Vielle qui oint la palme au chevalier</i>	MR, 5
<i>Du Vilain de Bailluel</i>	MR, 4

Références bibliographiques

Base de données

Corpus de la littérature médiévale en langue d'oïl des origines à la fin du xv^e siècle, Paris, Champion, base de données électronique, 2001.

Études

BAUM, Richard, 1968, *Recherches sur les œuvres attribuées à Marie de France*, Heidelberg, C. Winter.

BÉDIER, Joseph, 1925, *Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge*, Paris, Champion (5^e éd.).

BRUÑA CUEVAS, Manuel, 1988, « Le style indirect libre chez Marie de France », *Revue de linguistique romane* 52, 421-446

BURGESS, Glynn S., 1977, *Marie de France: An Analytical Bibliography*, London, Grant and Cutler (supplément 1, 1986, supplément 2, 1997).

BURGESS, Glynn S., 1995, *The Old French Narrative Lay: An Analytical Bibliography*, Cambridge, D. S. Brewer.

BURGESS, Glynn S., et ANGELI, Giovanna, 2007, *Marie de France: An Analytical Bibliography, Supplement n° 3*, Woodbridge, Tamesis Books, coll. « Research Bibliographies and Checklists », 8.

COBBY, Anne, 2009, *The Old French Fabliaux: An Analytical Bibliography*, Woodbridge, Tamesis Books, coll. « Research Bibliographies and Checklists », 9.

DUCROT, Oswald, 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, Éditions de Minuit.

DUCROT, Oswald, 1989, *Logique, structure et énonciation*, Paris, Éditions de Minuit.

FOULET, Lucien, 1905, « Marie de France et les lais bretons », *Zeitschrift für Romanische Philologie* 29, 19-56, 293-322.

FRAPPIER, Jean, 1961, « Remarques sur la structure des lais : essai de définition et de classement », dans *La Littérature narrative d'imagination ; des genres littéraires aux techniques d'expression (colloque de Strasbourg, 23-25 avril 1959)*, Paris, PUF.

- FREEMAN, Michelle A. 1984, « Marie de France's Poetics of Silence: The Implications for a Feminine *Translatio* », *PMLA: Publications of the Modern Language Association of America* 99, n° 4, 860-883.
- GAUNT, Simon, 2001, « Fictions of Orality in Marie de France's *Lais* », dans *Retelling the Tale: An Introduction to Medieval French Literature*, London, Duckworth, 49-70.
- GRIFFIN, Miranda, 1999, « Gender and Authority in the Medieval French Lai », *Forum for Modern Language Studies* 35, n° 1, 42-56.
- KINOSHITA, Sharon et Peggy McCracken, 2012, *Marie de France, a Critical Companion*, Cambridge, D. S. Brewer.
- KRISTEVA, Julia, 1974, *La Révolution du langage poétique*, Paris, Le Seuil.
- LACY, Norris J., 1993, *Reading Fabliaux*, New York, Garland Publishing.
- LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, 2002, « Discours rapporté et subordonnée relative en ancien français », *Faits de langues* 19, 51-60.
- LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, 2008, « Agents et fonctions de la circulation des discours dans les *Lais* de Marie de France », *L'Information grammaticale* 118, 27-32.
- MAINGUENEAU, Dominique, 1991, *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU, Dominique, 1993, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod.
- MARNETTE, Sophie, 1996, « Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval », *Romania* 114, 1996, 1-49.
- MARNETTE, Sophie, 1998, *Narrateur et point de vue dans la littérature médiévale. Une approche linguistique*, Berne, Peter Lang.
- MARNETTE, Sophie, 2005, *Speech and Thought Presentation in French: Concept and Strategies*, Amsterdam/New York, John Benjamins.
- MARNETTE, Sophie, 2011, « Voix de femmes et voix d'hommes dans les fabliaux », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 22, « Les

voix narratives du récit médiéval : Approches linguistiques et littéraires », dir. S. Marnette & H. Swift, 105-122.

MÉNARD, Philippe, 1979, *Les Lais de Marie de France*, Paris, PUF.

PAGANI, Walter, 1987, « Prologhi e epiloghi dei lais anonimi bretoni », dans *Studia in honorem Prof. M. de Riquer*, Barcelona, Quaderns Crema, t. IV, 571-591.

PAYEN, Jean-Charles, 1975, *Le Lai narratif*, Turnhout, Brepols.

RYCHNER, Jean, 1989, « Le discours subjectif dans les Lais de Marie de France », *Revue de linguistique romane* 53, n° 209-210, 57-83.

ZUMTHOR, Paul, 1954, *Histoire littéraire de la France médiévale (VI^e-XIV^e siècles)*, Paris, Slatkine.

Textes cités

« Lai d'Aristote », dans *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, Paris, Librairie des bibliophiles, 1883, t. V, 243-262.

« Lais inédits de *Tyolet*, de *Guingamor*, de *Doon*, du *Lecheor* et de *Tydorel* », éd. Gaston Paris, *Romania* 8, 1879, 29-72.

« Le Lai de l'épervier », éd. Gaston Paris, *Romania* 7, 1878, 1-21.

« Le Lai du conseil », éd. A. Barth, *Romanische Forschungen* 31, 1912, 799-872.

« Le Lay de l'espine », dans *Feitschrift Für Romanische Philologie*, dir. G. von Gröber, Halle, Max Niemeyer, 1893, 240-255.

« Un lay d'amours », éd. Gaston Paris, *Romania* 7, 1878, 409-415.

Choix de fabliaux, éd. Gaston Raynaud de Lage, Paris, Champion, 1986.

Fabliaux français du Moyen Âge, éd. Philippe Ménard, Genève, Droz, 1979.

HUON LE ROI, *Le Vair Palefroi avec deux versions de La Male Honte par Huon De Cambrai et par Guillaume. Fabliaux du XIII^e siècle*, éd. Arthur Långfors, Paris, Champion, 1927.

JEAN RENART, *Le Lai de l'ombre*, éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, 1979.

Le Lai d'Haveloc and Gaimar's Haveloc Episode, éd. Alexander Bell, Manchester, Manchester University Press, 1925.

Les Lais de Marie de France, éd. Jean Rychner, Paris, Champion, 1983.

MARIE DE FRANCE, *Fables*, éd. Karl Warnke, Halle, Max Niemeyer, 1898.

Recueil général et complet de fabliaux, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, Paris, Librairie des bibliophiles, 6 vol., 1872-1890.

The Lays of Desiré, Graelent and Melion, éd. Margaret E. Grimes, New York/Lancaster, Institute of French Studies, 1928 [1^{re} éd. 1836].

Three Old French Narrative Lays: Trot, Lecheor, Nabaret, éd. Glyn S. Burgess et Leslie C. Brook, Liverpool, Liverpool Online Series Critical Editions of French Texts, 1999 [1^{re} éd. 1836].

Nel di por ço / Iço ne di que (*Roland* v. 591 et 1959) : réinterprétation, atténuation, concession en ancien français¹

Amalia Rodríguez Somolinos
Universidad Complutense de Madrid

1. Deux structures concessives dans la *Chanson de Roland*

Le traître Ganelon s'adresse au roi païen Marsile et lui indique comment il pourra tuer Roland :

(1) « De voz paiens lur enveiez .C. milie.

Une bataille lur i rendent cil primes ;

La gent de France iert blecee e blesmie,

Nel di por ço, des voz iert la martirie. » (*Roland*, v. 591,
éd. C. Segre, citée par Buridant 2000 ; §107 ; vers 1100)

La structure *pnel di por ço q* est ici difficilement interprétable. Sa traduction pose problème, le texte étant au départ difficile à ponctuer. Dans l'édition de I. Short, *blesmie* est suivi d'un point. *Nel di por ço* est ainsi interprété comme portant sur le contexte droit : « L'armée de France sera blessée, saignée à blanc. Je ne dis pas qu'il n'y aura massacre des vôtres ». G. Moignet, dans son édition, fait suivre *blesmie* d'un point virgule et traduit de façon littérale : « L'armée de France sera blessée et meurtrie ; je ne le dis pas pour cela : ce sera le martyr des vôtres ».

C'est Buridant (2000 ; §107) qui permet d'entrevoir la solution. Il mentionne l'expression *nel di por ço* à propos de *ce* anaphorique et donne comme exemple le passage de la *Chanson* qui nous intéresse. C. Buridant suit l'édition de C. Segre, qui fait suivre *blesmie* par deux points. Il a choisi cependant de

1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

remplacer les deux points par une virgule, ce qui est la meilleure solution, étant donné que *nel di por ço* est réactif et porte sur la proposition qui précède. Voici sa traduction : « Les Français y seront mis à mal et saignés à blanc, mais il y aura aussi, je ne dis pas, grand massacre des vôtres ». On notera que C. Buridant introduit, très justement, un *mais* dans le texte moderne. *Nel di por ço* réalise, en effet, une stratégie concessive similaire à celle de *mais*, comme on le verra par la suite.

La structure *p nel di por ço q* n'est compréhensible en fait qu'à partir de l'étude de structures similaires en ancien français. Des textes postérieurs présentent des expressions *pas ne di que/ ce ne di je mie que*, où le verbe *dire* introduit une complétive. L'expression peut même être introduite – rarement – par *mais* : *mais por ce ne di je mie que*.

La *Chanson de Roland* présente par ailleurs une deuxième structure à valeur concessive qui peut être rapprochée de la première. Olivier, qui vient de tuer Marganice, s'adresse à lui :

(2) E dist après : « Païen mal aies tu !

Iço ne di que Karles n'i ait perdu.

Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd

N'en vanteras el regne dunt tu fus

Vaillant a un denier que m'i aies tolut,

Ne fait damage ne de mei ne d'altrui. » (*Roland*, v. 1959, éd. G. Moignet ; vers 1100)

Moignet introduit un *mais* dans sa traduction : « Païen, maudit sois-tu ! Je ne dis pas que Charles n'ait pas eu de pertes ; mais pour ta part, tu ne te vanteras ni à ta femme ni à autre dame dans le pays où tu es né, de m'avoir pris la valeur d'un denier ni d'avoir nui au roi par moi ou par autrui ». La *Chanson* présente ici une structure *iço ne di que non p q*, où il y a concession par juxtaposition. Dans les textes postérieurs en ancien français la concession est toujours explicitée à l'aide de *mais* : *Je ne di mie que non p, mais q*. Signalons que l'édition de C. Segre présente une complétive paratactique : « *Iço ne dit, Karles n'i ait perdu :/ Nè a muiler ne a dame qu'aies veüd, etc.* ».

Nous nous proposons de donner ici une description sémantique et argumentative de ces deux structures en ancien français. En prenant comme point de départ ces deux passages de la *Chanson de Roland*, nous étudierons les stratégies concessives mises en place ainsi que leur évolution aux XII^e et XIII^e siècles.

Notre corpus provient de nos recherches personnelles dans les textes, du *Corpus de la littérature médiévale*, ainsi que de la *Base du français médiéval*.

2. Nel di por ço

(1) La gent de France iert blecee e blesmie,

Nel di por ço, des voz iert la martirie. (*Roland*, v. 591)

Dans une structure *p nel di por ço q*, *nel di por ço* présente deux variables - les pronoms *le* et *ço* - qui doivent être instanciées. C'est la raison pour laquelle l'expression est tellement difficile à analyser et à traduire. *Le* est anaphorique et reprend la proposition antérieure *p*. *Nel di por ço* est d'abord réactif et porte sur le contexte gauche.

Ço est un pronom cataphorique tonique, il renvoie par anticipation à une proposition complétive qui est implicite. *Por ce/ por ço* s'emploie couramment en ancien français avec une valeur causale. Il donne lieu à des locutions conjonctives plus ou moins figées et, notamment, *por ce que* « pour cette raison, à savoir que ». C'est là l'interprétation qu'il faut donner ici à *por ço* dans *nel di por ço*. L'existence d'une proposition complétive implicite est établie à partir d'occurrences de cette même expression dans des textes postérieurs, où le verbe *dire* introduit une complétive qui peut être paratactique – comme en (3) – ou introduite par *que* (4) :

(3) Ne vous connois n'onc ne vous vi,

ne mes ore que vous voi ci.

Se or vos doing d'amer parole,

bien me pouez tenir pour fole.

Pour ce ne di, celer nel quier,

ne vos eüsse forment chier

*s'estiez de si haut linage
que vous fussiez de mon parage
et ce fust chose destinnee
qu'a fame vous fusse donnee.
Car biaux estes sor toute gent,
onc ne vi mes houme tant gent. (Roman de Thèbes, v. 4175 ;
vers 1150)*

(Je ne vous connais pas, et ne vous avais jamais vu avant de vous rencontrer ici ; si je vous donne maintenant ma parole de vous aimer, vous pourrez bien me prendre pour une étourdie. Cela ne veut pas dire - je ne cherche pas à le cacher - que je refuserais de vous chérir si vous apparteniez à un lignage digne de mon rang, et si c'était une chose entendue que je devais vous être donnée pour femme. Trad. F. Mora-Lebrun, p. 292)

(4) « Et certes, se je onques conui riens, je croi qu'il ait esté uns des bons chevaliers dou monde, et sera encore s'il plest a Nostre Seignor : car de mort n'a il encore garde, si com il me semble ; *ce ne di je mie qu'il ne puisse assez languir ou point ou il est orendroit* ». Einsi dist li preudons de Lancelot , come cil qui molt ert sages durement. (*Queste*, p. 257 ; vers 1220)

(... car il n'est pas près de mourir, je pense ; je ne dis pas cependant qu'il ne mette un certain temps à se rétablir, étant donné son état actuel.)

Nel di por ço introduit donc dans la *Chanson* une proposition complétive implicite qui doit être rétablie. D'un point de vue sémantique, *nel di por ço* est la marque d'une stratégie argumentative du locuteur. La première personne présente dans la forme *di* renvoie à une subjectivité. *Nel di por ço* fonctionne en emploi monologal, le même locuteur réinterprète ce qu'il vient de dire et argumente. L'expression réalise, à l'aide du verbe *dire*, un commentaire explicite sur l'énonciation de la proposition antérieure.

Dans une structure *p nel di por ço q*, cette expression permet de bloquer une conclusion *r* qui aurait pu être tirée de *p*, conclusion qui n'est pas explicitée. Nous prendrons pour *p* *La gent de France iert blecee e blesmie* « Les Français y seront mis à mal et saignés à blanc ». De là, l'allocutaire pourrait tirer une

conclusion *r* « ils vont être battus ». Cette conclusion, favorable aux païens, et qui est attribuée à l'allocutaire, est bloquée par *nel di por ço* : « mais n'allez pas croire par là qu'ils vont être battus ». L'argument *q* juxtaposé qui suit, *des voz iert la martirie*, ainsi que l'ensemble du mouvement argumentatif mis en place est orienté vers un revers des païens : « il y aura aussi grand massacre des vôtres ».

Nel di por ço est un marqueur pragmatique présentant, dans un premier temps, une instruction de réinterprétation². Il oblige l'allocutaire à revenir sur *p* dans un mouvement rétroactif et à tirer une conclusion qui n'est pas explicitée, mais qui est cependant annulée. Par ailleurs, l'expression met en rapport *p* et *q* comme le ferait *mais*, les propositions *p* et *q* ne pouvant être comprises indépendamment l'une de l'autre. *Nel di por ço* est une incise métadiscursive qui réalise une concession, elle explicite le mouvement argumentatif mis en place normalement par *mais*.

Nous suivons ici la description sémantique qui a été donnée pour *mais* argumentatif dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue (voir Anscombe/Ducrot 1977). Dans une structure *p mais q*, ce n'est pas le contenu informatif de *p* et de *q* qui doit être pris en compte. *P* et *q* sont des arguments, ils se présentent comme amenant l'allocutaire vers tel ou tel type de conclusion. Lorsqu'il énonce *p mais q*, le locuteur adopte les deux attitudes suivantes :

1. Il présente *p* comme un argument pour une conclusion *r*.
2. Il présente *q* comme un argument pour la conclusion inverse *non-r*.

Autrement dit, les propositions *p* et *q*, visant des conclusions opposées, sont anti-orientées argumentativement. Par ailleurs, *q* est un argument plus fort en faveur de *non-r* que ne l'est *p* en faveur de *r*. Par conséquent, la suite *p mais q* dans son ensemble est orientée vers *non-r*. Le mouvement argumentatif mis en place par *mais* peut être schématisé ainsi : « De *p* vous auriez tendance

2. Sur la notion de réinterprétation, voir García Negroni (1995 et 2003).

à tirer une conclusion r , or n’allez pas croire que r car q ». *Mais* oblige à concevoir q comme opposé argumentativement à p . En fait, *mais* oppose, non pas p et q , mais les conclusions visées, r et $non-r$.

De façon similaire, *nel di por ço* oblige à réinterpréter la proposition p dans un mouvement rétroactif. En (1), le locuteur attribue un point de vue à l’allocutaire selon lequel les Français vont être battus. Au moyen de *nel di por ço*, il s’oppose à cela et prend en charge le point de vue contraire : ce sont les Sarrasins qui seront massacrés. La proposition q juxtaposée qui suit *nel di por ço* est présentée par le locuteur comme étant l’objet de son énonciation. Le locuteur s’identifie avec l’énonciateur responsable de ce point de vue, ainsi qu’avec les conclusions argumentatives qui en découlent. Nous proposons ainsi une traduction pour le passage de la *Chanson* qui nous occupe : « Les Français y seront mis à mal et saignés à blanc, mais ne vous y trompez pas, il y aura aussi grand massacre des vôtres ».

Il faut interpréter *nel di por ço* dans ce contexte comme « Mais n’allez pas croire que ça va être si facile que ça/mais ne soyez pas trop optimiste » ou encore « mais comprenez-moi bien ». *Nel di por ço* est fortement marqué quant à la subjectivité et à l’affectivité du locuteur et constitue un commentaire de celui-ci portant sur l’énonciation. La stratégie argumentative mise en place par *nel di por ço* – ou par son équivalent plus moderne *ge ne di pas que* – peut-être explicitée par le contexte dans des occurrences postérieures :

(5) Seignors, oiez de la roïne :
 As piez l’ermite chiet encline,
 De lui proier point ne se faint
 Qu’il les acort au roi, si plaint :
 « Qar ja corage de folie
 Nen avrai je jor de ma vie.
 Ge ne di pas, a vostre entente,
 Que de Tristan jor me repente,
 Que je ne l’aim de bone amor

Et com ami, sanz desanor :

De la comune de mon cors

Et je du suen somes tuit fors. » (Béroul, v. 2325 ; 1165-1200)

([Yseut] prie [l'ermite] de tout son cœur de les réconcilier avec le roi. Elle l'implore : « Jamais de ma vie, je n'aurai cœur à commettre folie. Je ne veux pas dire, *comprenez-moi*, que je me repente d'avoir suivi Tristan, que je ne l'aime comme un ami, d'un amour pur, sans déshonneur. L'union de nos corps, l'un comme l'autre, nous en sommes délivrés. » Trad. d'après J.-C. Payen).

A vostre entente explicite en (5) les intentions argumentatives du locuteur de *ge ne di pas que*, le souhait de bloquer une mauvaise interprétation de l'allocutaire. Le locuteur éclaire ainsi son argumentation de façon métadiscursive. C'est également le cas en (3) ci-dessus pour *celer nel quier* « je ne cherche pas à le cacher ». *Nel di por ço*, sous une forme *je ne di pas que*, est encore en usage en moyen français, à la fin du xv^e siècle, avec un sens identique, explicité par *ne l'entente n'est telle* :

(6) Pardonnez moy de dire outrecuidance,

Mais d'autre amer mon cuer s'abesseroit.

Je ne di pas – ne l'entente n'est telle –

Qu'il n'ait des biens en mainte dame belle,

Et qu'il n'en soit de tresbonnes sans elle,

Ou faulte n'a de rien que dame amende. [...]

(Alain Chartier, *La Complainte*, V-VI, v. 73, p. 323 ; avant 1489)

Voyons maintenant l'évolution de cette structure en ancien français. Dans la *Chanson de Roland*, on l'a vu, il s'agit d'une suite *p nel di por ço q*, dans laquelle la complétive qu'introduirait *nel di por ço* n'est pas explicitée. Les propositions *p* et *q* sont ici juxtaposées et *nel di por ço* fonctionne comme une incise métadiscursive à valeur concessive. Elle explicite le mouvement argumentatif mis en place normalement par *mais*. On pourrait parler de concession par juxtaposition. Il s'agit d'une structure archaïque qui reculera par la suite remplacée par *mais*. Signalons cependant que *mais* argumentatif – l'équivalent de l'espagnol *pero* ou de l'allemand *aber* – est bien attesté en

ancien français. Il y a dans la *Chanson* trente-sept occurrences de *mais* argumentatif.

Notre corpus comporte en tout cinq autres occurrences similaires à celle de la *Chanson*, avec une complétive implicite :

(7) An puet tel chose acostumer
qui molt est greveuse a retrere ;
quant an le vialt, nel puet an fere.

Ne por ce ne le di ge mie,
se j'avoie si bele amie
con vos avez, biax dolz conpainz,
foi que je doi Deu et toz sainz,
molt a enuiz la leisseroie !

(*Yvain*, v. 2529 ; 1177-1181)

(Il y a de ces choses auxquelles on s'habitue et dont il est très difficile de se passer ; quand on veut le faire on ne peut pas. Mais comprenez-moi bien, si j'avais une amie aussi belle que la vôtre, mon cher compagnon, par la foi que je dois à Dieu et à ses saints, je ne la laisserais pas volontiers !)

(8) « Poison, es ce bone viende ?
Or m'en donez viaus .l. tronçon,
nou di, se por essaier non,
mais buer fussent eles peschies
les enguilles et escorchies,
se vos en dengniez mengier ? »

(*Renart*, Branche XII, v. 13208, p. 9 ; 1175-1250)

(Le poisson, c'est bon à manger ? Donnez-m'en au moins un morceau. N'allez pas croire, c'est juste pour voir. Quelle chance pour ces anguilles d'avoir été pêchées et dépouillées, lorsque vous daignez en manger !)

La proposition *q* peut être introduite par *que* à valeur causale, au sens de *car* :

(9) Et por ce que vos savés de voir que je ne porroie avoir rien chiere encontre vos, por ce me devés vos a aise metre et pener de vostre pooir a salver ma vie ; et vos le feriés bien, se vos voliés : si vos dirai comment. *Il est voirs*, et vos n'en dotés mie,

que j'ai maintes choses fetes por vos que l'en m'a atornees plus a honte qu'a honor et plus a folie que a savoir. *Mais por ce ne di je mie, que* si voirement m'aït Diex je ne fis onques rien por vos que je ne tiegne a honor et a gaaing, ne je ne voldroie pas avoir en baillie totes les terres qui sont sos ciel par covent que je perdisse vostre compaignie et vostre amor ; (*Lancelot prose*, t. 1, p. IV, l. 4613 ; XIII^e siècle)

(Il est bien vrai, et vous le savez bien, que j'ai agi envers vous d'une façon qui m'a été reprochée comme relevant davantage de la honte que de l'honneur, de la folie que de la sagesse. Mais ne vous y trompez pas, car je n'ai jamais rien fait pour vous, je vous l'assure, que je ne tienne pour honorable...)

Nous avons ici une suite *il est voirs que p, mais por ce ne di je mie, que* (= car) *q*. La stratégie concessive est ici nettement marquée par *mais*. *Por ce ne di je mie*, employé absolument, oblige l'allocutaire à tirer une conclusion *r* à partir de *p* « ma conduite n'a pas été honorable », conclusion qui est annulée par la suite. La proposition *p* est concédée, alors que le locuteur renforce l'assertion de *q* et en garantit la vérité à l'aide de la formule de serment *si voirement m'aït Diex*.

Ces suites, de type *p nel di por ço q*, présentent ce que nous avons appelé une concession par juxtaposition. Dans les six occurrences de notre corpus, *nel di por ço* présente des variantes *ne por ce ne le di ge mie* (*Yvain*, v. 2529), *nel di por ce* (*Coinci*, t. 2, p. 254, v. 213), *et si nou di ge pas por ce* (*Perceval*, t. 2, p. 221), *nou di* (*Renart*, Br. XII, p. 9, v. 13208), *mais por ce ne di je mie* (*Lancelot en prose*, t. 1, p. IV, l. 4613). C'est, dans tous les cas, une syntaxe très synthétique et un mouvement argumentatif qui laisse une large place à l'implicite. Ce type de structures se rencontre essentiellement dans des textes du XII^e siècle, tout au plus du premier quart du XIII^e siècle.

Notre corpus comporte par ailleurs 13 occurrences similaires, dans lesquelles *ne di/ je ne di pas* introduit une subordonnée complétive explicite. C'est le cas en (3), (4) et (5) ci-dessus. Analysons (3) :

(3) Ne vous connois n'onc ne vous vi,
 ne mes ore que vous voi ci.
 Se or vos doing d'amer parole,
 bien me pouez tenir pour fole.
Pour ce ne di, celer nel quier,
ne vos eüsse forment chier
s'estiez de si haut linage
que vous fussiez de mon parage
 et ce fust chose destinnee
 qu'a fame vous fusse donnee.
 Car biaux estes sor toute gent,
 onc ne vi mes houme tant gent. (*Roman de Thèbes*, v. 4175 ;
 vers 1150)

Parthénopée, amoureux d'Antigone, qu'il vient d'apercevoir pour la première fois, lui propose de devenir son amie. La jeune fille voudrait bien accepter, mais elle ne peut le faire directement. De là sa réponse, qui met en place une stratégie concessive complexe. Nous prendrons pour *p* « Ne vous connois... tenir pour fole ». Ce sont là des arguments qui sont orientés vers le refus. Elle enchaîne cependant par *pour ce ne di* suivi d'une complétive paratactique. Cela lui permet de revenir sur ce qu'elle vient de dire. *Pour ce ne di* permet d'annuler la conclusion que l'allocutaire aurait pu tirer de ces arguments, à savoir son refus de l'aimer. La structure est ici *p pour ce ne di [que] non-q*. Le verbe *dire* nie une proposition négative. Cette double négation correspond en fait à une assertion positive sous-jacente *q* qui n'est pas pleinement assertée, mais mise à distance : « je vos eüsse forment chier/ s'estiez de si haut linage/que vous fussiez de mon parage ». Ce sont là des arguments orientés argumentativement vers l'acceptation de l'offre du chevalier. Cela correspond à une stratégie de modalisation.

Le fonctionnement est le même que celui de *mais* argumentatif. L'opposition s'établit ici entre les conclusions visées *r* et *non-r*. En fait, Antigone aurait pu employer un *mais* : « Ne vous connois n'onc ne vous vi [...], *mais* je vos eüsse forment chier/ s'estiez de si haut linage... ». *P* serait alors entièrement

pris en charge. En revanche, *pour ce ne di* et la double négation permettent de dire tout en atténuant la prise en charge.

Il faut donc distinguer deux types de structures concessives en *ne di* : a) *P nel di por ço q* : c'est la structure la plus archaïque, que l'on trouve dans la *Chanson de Roland*, et dans laquelle l'incise *nel di por ço* permet de juxtaposer *p* et *q*. *Nel di por ço* est alors un marqueur pragmatique présentant une instruction de réinterprétation. b) *P pour ce ne di que non-q* ou encore *p ge ne di pas que non-q* : c'est la structure plus explicite qui a résulté de l'évolution de la première. Elle est en usage aux XII^e et XIII^e siècles, et même plus tard, comme nous l'avons vu en (6). Elle est donc postérieure à la structure de type *p nel di por ço q*, qui ne dépasse pas le premier quart du XIII^e siècle.

Remarquons qu'elles sont parfaitement échangeables. Antigone aurait pu dire en (3) : « Ne vous connois n'onc ne vous vi [...], *pour ce nel di*, je vos eüsse forment chier/ s'estiez de si haut linage ... ». La différence tient à ce qu'alors *q* est asserté sous sa forme positive, tandis que la double négation, nous l'avons dit, permet d'atténuer sa prise en charge.

Ces structures, réalisant une stratégie concessive proche de *mais*, sont compatibles avec ce connecteur. Notre corpus comporte deux occurrences dans lesquelles *mais* précède l'expression en *ne di*. Nous avons déjà vu en (9) *il est voirs que p, mais por ce ne di je mie, que* (= car) *q*. Voici la deuxième, qui correspond à *p mais por ce ne le di je mie que non-q* :

(10) Signor, n'ai song de signorie ;

car il n'afiert pas a tel home

qu'il ait tel signorie a Rome.

Se vos bien m'aviiés eslit,

si me duerroit il petit :

li empereres, qui'n est sire,

i saroit mout bien autre eslire.

Mais por ce ne le di je mie

c'a mon pooir ne vous aïe. (*Ille et Galéron*, v. 2467, p. 103 ; 1176-1184)

(Seigneurs, je me soucie peu de dignités. Un homme tel que moi ne mérite pas une telle dignité à Rome. Même si vous m'aviez élu, je ne la conserverais pas longtemps. L'empereur, qui en dispose, aurait tôt fait de nommer quelqu'un d'autre. Mais n'allez pas croire par là que je ne sois pas prêt à vous aider de tout mon pouvoir.)

Les occurrences dont nous disposons pour ces structures concessives de type *nel di por ço/pour ce ne di que* ne sont pas suffisamment nombreuses pour établir leur niveau de langue. Notre hypothèse est cependant qu'elles relèvent de l'oral spontané. Elles renvoient à un locuteur parlant à la première personne et servent à éclairer les intentions argumentatives de celui-ci. Est particulièrement intéressante l'apparition en (8) de *nou di* dans le dialogue du *Roman de Renart*, dont on peut penser qu'il offre une bonne représentation de l'oral – dans la mesure où cela est possible pour l'ancien français. *Nel di por ço* apparaît pour la première fois dans la *Chanson de Roland*. On sait que les chansons de geste étaient récitées au départ. Elles comportent ainsi de nombreuses marques d'oralité, le trouvère pouvant s'aider de l'intonation lors de sa récitation.

3. *Iço ne di que Karles n'i ait perdut*

Olivier, qui vient de tuer Marganice, s'adresse à lui :

(2) E dist après : « Paien mal aies tu !

Iço ne di que Karles n'i ait perdut.

Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd

N'en vanteras el regne dunt tu fus

Vaillant a un denier que m'i aies tolut,

Ne fait damage ne de mei ne d'altrui. » (*Roland*, v. 1959, éd. G. Moignet)

L'expression *iço ne di que* n'enchaîne pas sur le contexte antérieur, elle est proactive et porte sur la subordonnée complétive qui suit. Il s'agit ici d'une structure *iço ne di que non p q*. Le premier segment de discours « *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* » est un énoncé à polarité négative qui vient remplacer l'assertion de polarité positive équivalente *p Karles i ad perdut*

« Charles a eu des pertes ». La double négation – nous l'avons vu ci-dessus en (3) – a une valeur d'atténuation, elle permet au locuteur de mettre à distance l'assertion positive équivalente. La double négation marque une prise en charge réticente, le locuteur évite d'asserter avec conviction, tout en reconnaissant la justesse de *p*. Elle permet de dire tout en modalisant la prise en charge.

Iço ne di que non-p est en (2) une énonciation polyphonique, qui présente, à des fins de concession, un point de vue auquel le locuteur ne s'identifie pas. Ce premier argument, orienté vers la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne, laisse voir une certaine réticence du locuteur à admettre les faits. Olivier aurait préféré que les choses se passent autrement. Ce point de vue, faiblement maintenu par le locuteur, n'est présenté que pour lui opposer par la suite un argument plus fort en sens contraire : la défaite et la mort de Marganice. *Iço ne di que non-p* préfigure donc une stratégie concessive et laisse attendre un deuxième argument qui viendra l'emporter sur le premier, que le locuteur a du mal à prendre en charge.

Remarquons que la proposition *q* est ici juxtaposée, non introduite par un marqueur concessif. L'énoncé dans son ensemble est cependant concessif : *iço ne di que non p* est interprété comme un argument accordé par le locuteur à une instance énonciative, il laisse attendre un *mais* introduisant la proposition *q* qui est l'objet de l'argumentation. Il y a donc en (2) concession par juxtaposition. Cela tient à la syntaxe archaïque de la *Chanson de Roland*, comme nous le verrons par la suite. Dans les autres occurrences de notre corpus – huit en tout –, un premier argument *Jo ne di mie que non-p/je ne di pas que non-p/ce ne vous di je mie que non-p* à valeur concessive est toujours suivi par *mais q* :

(11) Vous ki l'avés ore veüe tout nouvelement et ki amés si hautement con vous me dites, vous samble il qu'ele soit tant bele que on vait disant ? - Sire cevaliers, fait Kahedins, en non Dieu, *ce ne vous di je mie ne ne dirai que* madame la roïne Genievre ne soit trop bele dame et trop avenans de toutes coses ; *mais selonc mon sens je vous di bien certainement que*, ki vaurroit

le monde cerquier, il i trouveroit trop plus bele, et roïne autresi, fors tant seulement qu'ele n'est mie si poissans dame comme la roïne Genievre est. (*Tristan prose*, p. 108 ; XIII^e siècle, après 1240)
 (... je ne dis pas et je ne dirai pas que la reine Guenièvre ne soit pas une dame très belle et parfaitement agréable, mais, pour moi, je vous assure que, si quelqu'un prenait la peine de chercher, il trouverait une femme beaucoup plus belle, et reine également, sauf qu'elle n'est pas une dame aussi puissante que la reine Guenièvre.)

Ce ne vous di je mie que équivaut ici au français moderne *il est vrai que*, qui est également polyphonique et concessif. On serait tenté de traduire : « Il est vrai que la reine Guenièvre est une dame très belle, mais... ». Mais, à la différence de *il est vrai que p* en français moderne, *je ne di pas que non p* n'impose pas forcément en ancien français un mouvement concessif. Cette expression peut avoir une valeur purement assertive :

(12) Sire cevaliers, fait il, nous nous sommes combatu une grant piece en tel maniere con vous avés veü. Je ne quit pas que vous veïssiés piecha mais une bataille plus cruele ne plus felenesse que ceste a esté, se che ne fu de deus mieudres cevaliers que nous ne sommes. *De vous ne di je mie sans faille, si voirement m'aït Diex, que vous ne soiés uns des boins cevaliers du monde* : a moi apert tout clerement vostre bonté. Chierement m'avés vendue vostre bonté et vostre acointance. (*Tristan prose*, p. 157 ; XIII^e siècle, après 1240)

De vous ne di je mie que non-p réalise ici une assertion emphatique de *p*. La prise en charge est renforcée par ailleurs par *sans faille* « sans aucun doute », ainsi que par la formule de serment *si voirement m'aït Diex*. L'assertion est reformulée par la suite par *a moi apert tout clerement vostre bonté* de façon quelque peu tautologique. Il n'y a donc pas concession, c'est un procédé linguistique qui permet d'asserter avec force et avec un degré élevé de certitude.

4. La concession par juxtaposition en ancien français

Nous avons parlé, pour les deux passages de la Chanson qui nous occupent, de concession par juxtaposition. Tant dans la structure *p nel di por ço q*, que dans *iço ne di que non-p q*, le lien

syntactique entre les deux propositions est très faible. D'un point de vue argumentatif, cependant, elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, *p* ne pouvant être compris sans *q* et vice versa. Elles forment une unité supérieure, un énoncé de type concessif. La concession résulte d'abord de la juxtaposition des deux propositions, ensuite de ce qu'on peut considérer comme des marques concessives : *nel di por ço* et *iço ne di que*. Rappelons cependant que, comme nous venons de le voir en (12), *iço ne di que* ne marque pas nécessairement la concession. Cette expression peut être utilisée pour réaliser une assertion emphatique.

Nous avons choisi d'éviter le terme de *parataxe*. Cette notion présente en effet des contours très flous pouvant aller de la juxtaposition à la subordination non marquée. La concession par parataxe, ainsi que les structures paratactiques en général, ont été bien étudiées pour l'ancien français (voir Soutet [1992 ; 13-84], Buridant [2000 ; §565], Glikman [2010]). Les études sur la parataxe en ancien français portent cependant surtout sur des constructions présentant des marques formelles ou *marqueurs de parataxe* (Glikman 2010 ; 356). Dans le cas de la concession, ce sont des phrases complexes dans lesquelles la dépendance syntaxique est remplacée par un subjonctif, qui peut être renforcé à son tour par un certain nombre d'adverbes : *tant, tot, ja, bien, encore*, etc. :

(13) Ainz ne fu jor, *tant par fust hاوز ne fiers*,

Qu'il n'eüst le vert hiaume lacié (*Couronn. Louis*, AB, 1982-83)

(Il n'y eut de jour ensuite, aussi solennel fût-il, qu'il n'eût le heaume vert lacé)³

Il y a donc subordination non marquée, alors que dans les structures qui nous occupent il s'agit de juxtaposition de deux propositions. On sait qu'en ancien français, en général, le degré d'intégration syntaxique des propositions est moindre que pour le français moderne. La *Chanson de Roland* juxtapose volontiers des séries de propositions autonomes. En ancien français, et surtout en ancien français archaïque, des propositions

3. L'exemple et la traduction sont cités par Buridant (2000 ; § 565).

successives peuvent être mises sur le même plan. Les événements sont présentés comme indépendants les uns des autres. Le français moderne, par contre, a tendance à marquer davantage les enchaînements discursifs.

Dans la *Chanson*, l'enchaînement se fait surtout par juxtaposition, la cohérence narrative étant assurée par d'autres moyens, comme l'alternance des temps verbaux ou les reprises anaphoriques (voir à ce sujet Combettes 2010). C'est ainsi que deux propositions juxtaposées $p q$ peuvent correspondre à une stratégie concessive, sans que celle-ci puisse être attribuée à une marque formelle quelconque. La traduction de G. Moignet suit de très près le texte en ancien français et conserve très bien le style haché de la *Chanson*, la rareté des liens de coordination et de subordination. Moignet introduit cependant à cinq reprises un *mais* qui ne se trouve pas dans le texte et qui relie deux propositions qui, en ancien français, sont juxtaposées : v. 1959, v. 3182, v. 3572, v. 3818, v. 3904. La première occurrence correspond à la structure que nous avons analysée en (2) *iço ne di que non-p q*, sur laquelle nous ne reviendrons pas.

L'émir Baligant répond à son fils, qui lui demande s'ils auront à combattre Charlemagne :

(14) Dist Baligant : « Oil, car mult est proz.

En plusurs gestes de lui sunt granz honurs.

Il nen at mie de Rollant sun nevoid :

N'avrat vertut ques tienget cunte nus. » AOI (*Roland*, v. 3182)

(Baligant dit : « Oui, car il est très preux. Dans plusieurs récits on lui rend grand honneur. *Mais* il n'a plus son neveu Roland : il n'aura pas la puissance de tenir contre nous. » Trad. G. Moignet)

La traduction par *mais* se justifie très bien, puisque les deux propositions sont antiorientées et peuvent être interprétées comme faisant partie d'une stratégie concessive non marquée. Si l'ancien français admet ce type de structure, le français moderne exige un connecteur concessif. *P En plusurs gestes de lui sunt granz honurs* est orienté vers la puissance et le courage de Charles, *q Il nen at mie de Rollant sun nevoid* est orienté en sens inverse, vers une conclusion *non-r* qui est explicitée tout de suite

après : *N'avrat vertut ques tienget cuntre nus* « Il ne pourra pas nous vaincre ».

P et *q* sont syntaxiquement autonomes. D'un point de vue argumentatif, les deux propositions sont cependant reliées. Elles font partie d'une hiérarchie et ne peuvent être comprises indépendamment l'une de l'autre. L'interprétation concessive est le fait du contexte – et de la prosodie à l'oral –, puisqu'il n'y a aucune marque concessive reliant *p* et *q*.

Voyons en (15) les paroles de l'ange s'adressant à Charlemagne :

(15) « Charle, chevalche, car tei ne falt clartét !

La flur de France as perdu, ço set Deus ;

Venger te poez de la gent criminel. » (*Roland*, v. 2454-56)

(Charles, chevauche, car la clarté ne te manque pas ! La fleur de France, Dieu sait que tu l'as perdue, *mais* tu peux bien te venger de cette race d'impies. Trad. I. Short)

(Tu as perdu la fleur de France, Dieu le sait, tu peux te venger du peuple criminel. Trad. G. Moignet)

La traduction que donne Ian Short de la *Chanson* s'éloigne en général un peu plus du texte que celle de Moignet. Short ajoute à treize reprises un *mais* en français moderne là où l'ancien français juxtapose deux propositions. Ici la traduction par *mais* semble plus naturelle, puisqu'il y a bien antiorientation et partant concession dans la juxtaposition des deux propositions.

5. Pour conclure

Les deux structures de la *Chanson de Roland* analysées en (1) et (2) – *p nel di por ço q* et *ço ne di que non-p q* – sont liées à la subjectivité du locuteur et aux stratégies argumentatives qu'il met en place. Elles ont une fonction de modalisation, elles réalisent une mise à distance de l'énoncé, ce qui produit un effet d'atténuation. Tant la négation que la concession sont des phénomènes polyphoniques mettant en scène différents points de vue avec lesquels le locuteur s'identifie plus ou moins. Ces deux expressions font entendre des voix divergentes, il y a confrontation de points de vue dans le discours.

Dans les deux cas, la structure en *ne di* vient minimiser une possible infériorité des Francs – qui n’est pas ouvertement admissible – dans la lutte qui les oppose aux Sarrasins. Cela permet, en utilisant la formule de Ducrot, de dire sans dire⁴. Cette atténuation se fait de deux façons différentes :

a) *La gent de France iert blecee e blesmie ; / Nel di por ço* : cela bloque une conclusion qui serait favorable aux païens et qui est attribuée à l’allocutaire. Il y a réinterprétation de *p* : « Mais comprenez-moi bien/ mais n’allez pas croire que vous aurez le dessus ». L’argument juxtaposé qui suit, *des voz iert la martirie*, ainsi que l’ensemble du mouvement argumentatif sont orientés vers un revers des païens.

b) *Iço ne di que Karles n’i ait perdut* : la double négation met en place un point de vue positif *p* dont le locuteur se distancie. Il y a atténuation de la prise en charge de *p*, *Karles i ad perdut*, assertion positive sous-jacente que le locuteur ne peut admettre ouvertement. Ce point de vue mis à distance fait partie d’une stratégie concessive. Il correspond au point de vue qui est concédé, c’est-à-dire qu’il est faiblement maintenu par le locuteur. Le deuxième argument donné par une proposition *q* juxtaposée, ainsi que l’énoncé dans son ensemble sont favorables aux Francs.

Il y a dans la *Chanson de Roland* plusieurs structures permettant de mettre en place une stratégie argumentative en *mais* :

1. Juxtaposition *p q* : La simple juxtaposition de deux propositions antiorientées donne lieu à une interprétation concessive, qui n’est pas marquée formellement.

2. *P nel di por ço q* : *nel di por ço* est une incise parenthétique introduisant une complétive implicite. Elle établit un lien sémantique entre deux propositions antiorientées *p* et *q* et donne une instruction de relecture de *p*. La conclusion, attribuée à l’allocutaire, qui doit être tirée de *p* est annulée.

4. DUCROT, Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.

3. *P mais q* : *mais* relie deux propositions antiorientées. Il y a dans la *Chanson*, nous l'avons dit, trente-sept occurrences de *mais* argumentatif.

Au XII^e siècle, ces trois structures peuvent donc coexister dans les textes. L'étude de *nel di por ço* permet de voir l'évolution en ancien français des moyens linguistiques de la concession. *Nel di por ço*, marquant la concession par juxtaposition, se trouve essentiellement dans les textes du XII^e siècle. Elle ne dépasse pas, nous l'avons dit, le premier quart du XIII^e siècle. Dans les textes les plus anciens, les structures juxtaposées sont plus fréquentes, soit qu'il s'agisse de *p nel di por ço q*, soit de la simple juxtaposition de deux propositions *p* et *q* autonomes. Au XIII^e siècle, la fréquence de *mais* augmente, même si elle varie beaucoup selon les textes. *P nel di por ço q* est remplacé par des structures *p pour ce ne di que non-q* ou encore *p ge ne di pas que non-q*, dans lesquelles la stratégie concessive devient plus explicite.

Bibliographie

Bases de données

BFM - *Base de français médiéval* [en ligne], Lyon, ENS de Lyon, Laboratoire ICAR, 2012, <http://bfm.ens-lyon.fr>.

Corpus de la littérature médiévale en langue d'oïl des origines à la fin du xv^e siècle, Paris, Champion, base de données électronique, 2001.

Études

ANSCOMBRE, Jean-Claude et DUCROT, Oswald, 1977, « Deux *mais* en français ? », *Lingua* 43, 23-40.

ANSCOMBRE, Jean-Claude et DUCROT, Oswald, 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Pierre Mardaga.

ANDERSEN, Hanne Leth, 1996, « Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs », dans Claude Muller (dir.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Max Niemeyer, 308-315.

BÉGUELIN, Marie-José, AVANZI, Mathieu et CORMINBOEUF, Gilles (dir.), 2010, *La Parataxe*, t. 1, *Entre dépendance et intégration*, t. 2, *Structures, marquages et exploitations discursives*, Berne, Peter Lang, coll. « Sciences pour la Communication ».

BURIDANT, Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

COMBETTES, Bernard, 2010, « Aspects diachroniques de la parataxe : les propositions temporelles en position initiale en ancien français », dans Marie-José Béguelin *et al.*, *La Parataxe*, t. 1, *Entre dépendance et intégration*, 115-137.

Ducrot, Oswald, 1978, « Deux *mais* », *Cahiers de linguistique* 8, 109-120.

GARCIA NEGRONI, María Marta, 1995, « Scalarité et réinterprétation : les modificateurs surréalisants », dans Jean-Claude Anscombre (dir.), *Théorie des topoi*, Paris, Kimé, 101-144.

GARCIA NEGRONI, María Marta, 2003, *Gradualité et réinterprétation*, Paris, L'Harmattan.

- GLIKMAN, Julie, 2008, « Les subordonnées asyndétiques en ancien français », dans *Actes du CMLF 2008*, 1^{er} Congrès mondial de linguistique française, publié par EDP Sciences www.linguistiquefrancaise.org, 225-240.
- GLIKMAN, Julie, 2010, « Peut-on établir des critères formels de reconnaissance de la parataxe ? L'apport de l'ancien français », dans Marie-José Béguelin *et al.*, *La Parataxe*, t. 1, *Entre dépendance et intégration*, 355-371.
- JAUBERT, Anna, 2008, « Dire et plus ou moins dire : analyse pragmatique de l'euphémisme et de la litote », *Langue française* 160, 105-116.
- LILTI, Anne-Marie, 2004, « Négation d'un terme marqué et procédés de modalisation », *Langue française* 142, 100-111.
- NØLKE, Henning, 1996, « Une parenthèse sur les incisives. Un cas de non-intégration et de non-dépendance syntaxique », dans Claude Muller (dir.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Max Niemeyer, 318-325.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2002, « *Ainz* et *mais* en ancien français », *Romania* 120, 3-4, 505-541.
- SOUTET, Olivier, 1992, *La Concession dans la phrase complexe en français des origines au xvi^e siècle*, Genève, Droz.

Textes cités

- BÉROUL, *Tristan*, éd. L. M. Defourques, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1947.
- La Chanson de Roland*, éd. Cesare Segre, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2003.
- La Chanson de Roland*, texte original et traduction par Gérard Moignet, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1969.
- La Chanson de Roland*, édition critique et traduction de Ian Short, Paris, LGF, « coll. Le Livre de Poche. Lettres gothiques », 1990.
- [ALAIN CHARTIER], *The Poetical Works of Alain Chartier*, éd. James C. Laidlaw, Cambridge, Cambridge University Press, 1974.

- La Queste del Saint Graal*, éd. Albert Pauphilet, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1923.
- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier au lion* ou *Yvain*, éd. Karl Uitti, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994.
- GAUTIER D'ARRAS, *Ille et Galéron*, éd. Yves Lefèvre, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1988.
- GAUTIER DE COINCI, *Miracles de Nostre Dame*, éd. V. Frédéric Koenig, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1966, t. 2.
- Le Lancelot en prose*, éd. Alexandre Micha, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1978, t. 1.
- Première Continuation de Perceval*, éd. William Roach et Robert H. Ivy Jr, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1950, t. 2.
- Le Roman de Renart*, Branches XII-XVII, éd. Mario Roques, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1960.
- Le Roman de Thèbes*, éd. Guy Raynaud de Lage, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1966-1968, 2 vol.
- Le Roman de Thèbes*, édition et traduction Francine Mora-Lebrun, Paris, LGF, coll. « Le Livre de Poche. Lettres gothiques », 1995.
- Le Roman de Tristan en prose*, édité par Philippe Ménard, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1987.
- Tristan et Yseut*, édition et traduction Jean-Charles Payen, Paris, Garnier frères, coll. « Classiques Garnier », 1974.

« Avoi! avoi! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval¹

Evelyne Oppermann-Marsaux

Université Paris III – Sorbonne Nouvelle, Syled-Clesthia

Composée à partir de « a » exclamatif et de « voi », impératif de deuxième personne du verbe « veoir »², l'interjection médiévale « avoi » est associée à des effets de sens fort variés: selon Buridant (2000), elle exprimerait la supplication désespérée, l'aversion, la protestation indignée ou non, l'étonnement et l'exhortation. F. Godefroy³ la décrit comme une « exclamation de surprise, de terreur, d'affirmation énergique, d'exhortation », valeurs auxquelles le dictionnaire de A. Tobler et E. Lommatzsch⁴ ajoute l'expression du mécontentement et d'une attitude défensive du locuteur.

Ces premières définitions présentent ainsi « avoy » comme une interjection aux facettes multiples, correspondant à la fois à une interjection expressive qui traduit la subjectivité de son locuteur (surprise, mécontentement, terreur...) et à une interjection d'appel⁵ suscitant l'attention de l'interlocuteur (interjection d'exhortation, de supplication).

-
1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).
 2. Cette origine de l'interjection « avoi » est notamment précisée dans le *Dictionnaire de l'ancien français* de A.J. Greimas (Larousse [1979], 2012, p. 51) et dans Buridant (2000, § 629).
 3. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 1881, t. 1, 836.
 4. *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1955, t. 1, col. 752.
 5. Nous trouvons cette distinction entre les interjections d'appel qui sont destinées à agir sur l'allocutaire, et les interjections subjectives ou expressives, ayant pour fonction d'exprimer un état psychologique de leur locuteur, chez Ch. Sirdar Iskandar (1983), qui la reprend à K. Bühler.

On la rencontre en effet dans des contextes linguistiques fort différents, accompagnant aussi bien un énoncé déclaratif qu'une interrogation ou une injonction :

(1) *Avoi!* fait Aucassins, bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

(2) *Avoi*, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir? (*Gormont et Isembart*,
v. 208-216)

(3) *Avoi!* fait il, roïne franche,
Ne me requerez pas tel plet: (Béroul, *Tristan*, v. 3917-3922)

Face à cette diversité apparente, le principal objectif de cet article est de mettre en évidence des propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de « avoi », qui permettraient ainsi de caractériser cette interjection au-delà des effets de sens variés qu'elle est susceptible de produire.

« Avoi » apparaît en premier lieu en ancien français : 82 % des occurrences de notre corpus relèvent des XII^e et XIII^e siècles⁶. Notre étude sera donc en grande partie consacrée à cette période. Toutefois, on s'interrogera également sur le fait si la diminution – et la disparition – de « avoi » à partir des XIV^e et XV^e siècles s'accompagne de changements dans ses valeurs d'emploi.

« Avoi » comme introducteur d'une intervention réactive

Comme cela a déjà été montré à propos d'autres interjections⁷, « avoi » se caractérise d'abord par sa position frontale dans

6. Notre corpus a été constitué à partir de la *Base du français médiéval (BFM)* ainsi que de la base *Classiques Garnier numérique* pour l'ancien français, et de la base textuelle du *Dictionnaire du moyen français (DMF)* pour les XIV^e et XV^e siècles. S'y ajoutent quelques textes dépouillés à la main. Nous avons ainsi réuni un corpus de 111 occurrences de « avoi », dont seulement 20 figurent dans des textes de moyen français.

7. Nous renvoyons notamment à Vincensini (2006), qui insiste sur le rôle structurant des interjections dans les discours rapportés de la prose médiévale. Nous avons également eu l'occasion de mettre en évidence la position initiale de « di va » en ancien français (en particulier dans les textes en vers cette fois), qui coïncide aussi fréquemment avec l'introduction d'un nouveau tour de parole : voir Oppermann-Marsaux (2011a).

l'énoncé. Dans (1) à (3), « avoi » introduit plus précisément un tour de parole, ce qui lui donne un rôle structurant à l'intérieur des discours rapportés directs (DD) dans lesquels il figure, et l'on retrouve cette propriété dans 85 % des occurrences relevant de l'ancien français. Comme en témoignent nos trois extraits, il est alors souvent associé à d'autres éléments qui participent au marquage de la frontière gauche du DD, en particulier à un terme d'adresse⁸ et/ou à un discours citant⁹.

Dans les textes en vers, la fonction introductrice du tour de parole coïncide souvent avec la position initiale du vers¹⁰, même s'il y a quelques exceptions :

(4) *Avoi, amie!*
 Sachiez que fols n'en est mie,
 Ainz est uns chevaliers navrez,
 Mout preuz e qui mout est lōez
 De tout le mont. (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*,
 v. 4994-4998)

Si « avoi » est donc majoritairement situé à l'initiale d'un énoncé, voire d'un tour de parole, son rôle d'introducteur peut encore être précisé : la prise en compte de son contexte gauche met en effet en évidence que « avoi + P » ne constitue pas un DD isolé, mais fait partie intégrante d'un échange verbal, à l'intérieur duquel il est précédé d'une intervention attribuée à un premier locuteur. Nous le voyons dans (1), où « Avoi + P » constitue bien la réaction à une affirmation antérieure¹¹.

(1) *A! fait ele, je ne quit mie que vous m'amés tant con vos dites;
 mais je vos aim plus que vos ne faciés mi. — Avoi! fait Aucassins,*

-
8. Des analyses concernant la place du terme d'adresse au début du discours direct, notamment en relation avec l'emploi des verbes de parole, se trouvent dans Lagorgette (2004).
 9. Le rôle des verbes de parole dans la signalisation du discours direct a été étudiée, en relation avec la question du genre littéraire dont relèvent les discours rapportés, par S. Marnette (1998, chap. 4 et 2006)
 10. 93,4 % des occurrences des XII^e et XIII^e siècles se trouvent en effet dans des textes en vers, et 87,3 % des « avoi » qui y introduisent un tour de parole y occupent aussi la position initiale du vers.
 11. En nous appuyant sur la terminologie de E. Roulet (1981), nous pouvons dire que « Avoi + P » représente alors une intervention réactive, par opposition aux interventions initiatives qui suscitent, elles, une réponse de la part de l'interlocuteur.

bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

Nous faisons un constat comparable au sujet des « Avoi + P » de (2) et (3). Malgré la forme interrogative ou impérative de « P », qui nous inviterait à assimiler ces « P » plutôt à des interventions initiatives, nos énoncés constituent néanmoins une réaction à une intervention précédente, comme le souligne d'ailleurs l'emploi du verbe « répondre » dans (2), et le renvoi au discours antérieur par le biais du syntagme « tel plet » dans (3) :

(2) « Si m'aït Deus, qui ne menti,
jeo nel lenne pur murir,
que jeo ne l'alge ja ferir,
que que m'en deiet avenir. »
E l'emperere respondi :
« Avoi, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir ?
Se tu esteies ore occis,
dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*,
v. 208-216)

(3) Ne vuel mes dras enpalüer :
Asne seras de moi porter
Tot souavet par sus la planche.
– Avoi ! fait il, roïne franche,
Ne me requerez pas tel plet :
Ge sui ladres, boçu, desfait. (*Béroul, Tristan*, v. 3917-3922)

« Avoi » indique donc un changement de tour de parole à l'intérieur d'un dialogue rapporté, il signale le début d'un nouveau discours qui ne prend sens que par rapport à une intervention précédente, à laquelle il réagit. L'énonciation de « avoi », tout comme celle du « P » qu'il introduit, est donc forcément provoquée par un discours antérieur¹².

12. Dans de rares exemples, « Avoi + P » ne fait pas suite à un premier discours rapporté mais marque la réaction au comportement de l'interlocuteur, voir exemple (9).

« Avoi » comme interjection expressive

A. Le résultat d'un processus de pragmatization verbale

Si l'on s'interroge sur les effets de sens traduits par « avoi », un premier constat s'impose tout d'abord : « avoi » interjectif ne semble pas conserver de lien sémantique direct avec son lexème verbal d'origine *veoir*, étant donné que, dans les exemples cités jusqu'à présent, le sème de perception visuelle a disparu¹³. Cette perte du sémantisme premier constitue l'un des critères qui mettent en évidence le processus de pragmatization (ou de grammaticalisation au sens large) à l'œuvre dans le passage de l'impératif « voi » (traduisant une injonction) au marqueur discursif « avoi » (correspondant à une interjection qui renforce le discours de son locuteur)¹⁴. Ce processus est par ailleurs souligné, sur un plan plus formel, par deux autres aspects :

– le figement même de la séquence « a + voi », excluant ainsi l'ordre inverse « *voi + a » ainsi que la commutation de « voi » avec la cinquième personne « veez » ou avec une forme relevant d'un autre verbe de perception visuelle ;

– sa compatibilité avec un discours figurant à la cinquième personne, ce que montrent les occurrences (1), (3) et (4) : la marque morphologique de deuxième personne (de l'impératif « voi ») n'y est donc plus pertinente.

13. « Avoi » se distingue ainsi de l'interjection « e(s)gar », également issue d'un verbe de perception visuelle, *esgarder*. La valeur de surprise, d'étonnement, attribués par les dictionnaires à cette interjection reste en effet souvent liée à une perception visuelle du locuteur (perception qu'il cherche aussi à faire partager à son allocataire). En témoigne notamment l'exemple suivant, relevé dans la base textuelle du *DMF* :

LE MARINIER. – Egar ! ce temps se met en pluie / Et le vent s'est tout au contraire / Tourné, si que ne pouons traire / Fors la ou mener nousouldra. (*Miracle de saint Alexis*, XIV^e siècle, 342-343)

14. À côté de la grammaticalisation au sens étroit du terme, qui rend compte du développement d'emplois grammaticaux à partir d'unités lexicales, G. Dostie pose, à la suite de B. Erman et de U. B. Kotsinas, un second type d'évolution : « [...] une unité lexicale/grammaticale peut développer des emplois où elle ne joue pas un rôle sur le plan référentiel, mais bien, sur le plan conversationnel : elle sera alors le résultat d'un processus de "pragmatization". » (Dostie, 2004, 27). C'est bien ce second type de processus qui est à l'œuvre dans le passage de « voi » injonctif à « avoi » interjectif.

Enfin, les valeurs en premier lieu expressives attribuées en général à « avoi » mettent également en évidence l'effacement du lien avec l'impératif d'origine: alors que les impératifs donnent souvent naissance à des interjections d'appel¹⁵, dans lesquelles l'interpellation de l'allocataire reste centrale, « avoi » semble essentiellement concerner la subjectivité du locuteur.

B. « Avoi + P » et l'expression d'un désaccord

En tant qu'intervention réactive, « Avoi + P » traduit en effet une prise de position par rapport à ce qui précède, la plupart du temps au discours d'un premier locuteur. Et, comme le laissent entendre les occurrences (1) à (4), cette position est généralement négative. En fonction des propriétés de son contexte immédiat, le désaccord exprimé à l'aide de « Avoi + P » peut prendre différentes nuances :

a) « Avoi » en contexte déclaratif

« Avoi » se rencontre tout d'abord en contexte déclaratif, introduisant alors une affirmation qui s'oppose à l'affirmation précédente d'un premier locuteur.

Le désaccord exprimé peut alors porter seulement sur un syntagme de l'affirmation antérieure, comme dans (4) :

(4) « Que j'ai, lasse ? Jë ai veü
 Le fol. Gardez que ge nel voie
 Ja mes. Se ja mes le veioie,
 Le fol chevalier, de mon senz
 Me geteroit. Dex, gardez m'en
 Que ge nel voie. – *Avoi*, amie!
 Sachiez que fols n'en est mie,
 Ainz est uns chevaliers navrez,
 Mout preuz e qui mout est löez

15. C'est notamment le cas de « di va » en ancien français et, dès le français médiéval, d'interjections telles que « allons », « allez », « tiens », « tenez »..., voir Oppermann-Marsaux (2008, 2010, 2011a et b). À un stade ultérieur du processus de pragmatization, certaines de ces interjections peuvent aussi développer un emploi expressif centré sur la subjectivité du locuteur. Ainsi « tiens » exprime aussi, contrairement à « tenez », la surprise de son locuteur. Mais cet emploi ne semble attesté en français qu'à partir du XIX^e siècle, voir Oppermann-Marsaux (2012).

De tout le mont. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 4989-4998)

Mais la plupart du temps, le locuteur de « avoi » réfute de manière plus générale le discours de son interlocuteur, comme nous l'avons déjà constaté dans (1) :

(1) A! fait ele, je ne quit mie que vous m'amés tant con vos dites ; mais je vos aim plus que vos ne faciés mi. – *Avoi!* fait Aucassins, bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

b) « Avoi + P » répond à une injonction ou à une interrogation

Le caractère conflictuel de l'échange verbal dans lequel s'inscrit « avoi » apparaît aussi si son contexte immédiat est injonctif ou interrogatif.

« Avoi + affirmation » peut ainsi traduire le refus d'accomplir l'injonction explicite ou implicite d'un premier locuteur :

(5) « ... *Va monter.*
Il te covient a moi jouser.
 – *Avoi*, dit Laquis, *non ferai.*
 Ge me rent pris e vos menrai
 Après lui. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 2068-2072)

(6) Tibert mout poi s'i aseüre
 en ce que dant Renart li gure :
 « Compoinz, dist il, *qar le* [l'andouille] *menjons.*
 – *Avoi!* dist Renart, *non ferons :*
 se ici nos arestions,
 ja en pes n'i demorrions.
 Porter la nos covient avant. » (*Le Roman de Renart* IIIb, v. 4909-4915)

(7)
 « Ha! fet messire Gauvains, por Dieu, lessiez ester ; Agravains est plus ennuieux qu'il ne deüst ; et ne vos chaille de ce savoir, car nus preuz ne vos en porroit venir, ne a vos ne a nul preudome.
 – En non Dieu, fet li rois, *ge le vueill savoir.* – *Avoi!* sire, fet Gaheriez, *ce ne porroit estre en nule maniere...* » (*La Mort le roi Artu*, § 85)

Mais cette séquence ne répond, du moins dans le cadre de notre corpus, jamais à une demande d'information : lorsqu'elle enchaîne sur une interrogation, celle-ci correspond à une demande de permission, à laquelle « Avoi + P » oppose alors un refus :

(8) Et ses maistres qui peü l'ot
 Li demande que ce puet estre
 Que ses faucons vielt : « Ne sai, mestre,
 Ne jou nel sai ne jou nel voi.
Lairai aler ? » « Biau frere, avoi !
 Fait li maistres ; *mors nos avroies* :
 Se tu ml't tost nel secouroies,
 Lués droit qu'il avrat abatu
 Son oisiel, si l'avoit perdu,
 Son voel tost en iroit en loing. » (Jean Renart, *L'Escoufle*,
 v. 6778-6787)

c) « Avoi » introduit une injonction ou une interrogation

Lorsque c'est le marqueur discursif qui introduit un énoncé injonctif ou interrogatif, la séquence « Avoi + P » garde également sa valeur réactive négative, alors que l'injonction et l'interrogation sont traditionnellement associées à des interventions initiatives.

En effet, l'énonciation de « Avoi + injonction » est toujours provoquée par une attitude ou par un discours de l'interlocuteur, qu'elle vise à corriger.

(9) Lors l'a mis Renart a raison :
 « Tibert, fait il, quel venz vos guie ? »
Et Tibert se met a la fuie.
 « *Avoi !* Tibert, ce dit Renart,
ne fuiez pas, n'aiez regart.
 Arestez, si parlez a moi.
 Sovaingne vos de vostre foi.
 Que quidiez vos que je vos face ?
 Ne doutez pas : ... » (*Le Roman de Renart* IIIb, v. 4810-4818)

(10) Lors descent jus
 E dit : « *Çaienz est mes osteus,*
Ci verrai ge qui sera teuls
Qui le me voelle contredire.

– *Avoi*, fet Lidoine, biau sire,
Tenez nos pais. – Si faz ge, dame. » (Raoul de Houdenc,
Meraugis de Portlesguez, v. 1617-1622)

Ainsi, Renart s'oppose, dans (9), à la fuite de Tibert; et l'injonction de Lidoine exprime, dans (10), sa réprobation face aux menaces de son interlocuteur.

Quant aux énoncés interrogatifs introduits par « avoi », ils ne correspondent en général pas à des demandes d'information mais prennent souvent la forme de questions orientées¹⁶; et, la plupart du temps, le locuteur n'attend pas la réponse de son interlocuteur pour poursuivre son discours :

(2) « Si m'aït Deus, qui ne menti,
 jeo nel lenneie pur murir,
 que jeo ne l'alge ja ferir,
 que que m'en deiet avenir. »
 E l'emperere respondi :
 « *Avoi*, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir?
 Se tu esteies ore occis,
 dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*,
 v. 208-216)

(11) « Dame, fet il, se Dex me voie,
 por nule riens ne le dirioie,
 car ce n'est mie chose a dire.
 – *Avoi!* fet ele, biau douz sire,
m'avez vos donc soupeçonneuse,
qui sui vostre leal espeuse?
 Quant par mariage assemblames,
 Jhesuscrïst, que pas ne trovames
 de sa grace aver ne echar,
 nous fist deus estre en une char; » (Guillaume de Lorris
 et Jean de Meun, *Le Roman de la rose*, v. 16399-16408)

« Avoi + interrogation » peut ainsi même être suivi d'un énoncé dans lequel le locuteur exprime une conviction forte,

16. Ainsi, les interrogations de (2) et (11) appellent une réponse négative, voir Kerbrat-Orecchioni (2001).

comme le souligne l'emploi du marqueur assertif « certes »¹⁷ dans (12) :

(12) « Sire, qui saluee m'as,
 tes cuers ait tot ce qu'il voldroit,
 et si n'i ai ge mie droit. »
 Et Percevaux respondu a,
 qui de honte color mua :
 « *Avoi, dameisele, por coi?*
Certes ge ne pans ne ne croi
que ge onques mes vos veïsse
ne rien nule vos mesfeïsse.
 – Si as, fet ele, que ge sui
 si cheitive et ai tant d'ennui
 que nus ne me doit saluer. » (Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, v. 3766-3777)

Lorsque l'interrogation est partielle comme dans (12), elle peut toutefois appeler parfois une réponse de la part de l'interlocuteur.

(13) Ma dame m'a ci envoïee,
 Qui lez son seignor s'est cochïee,
 Si vos mande que ne soïez
 Si hardiz ne si envoïiez
 Que vos ja mais en nul endroit
 Veigniez en leu o ele soit.
 – *Avoi, damoisele, por quoi?*
 Dites lo moi! – Et je l'otroi : (*Le Chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, v. 163-170)

Cela n'exclut alors pas une certaine contrariété de la part du locuteur de « avoi », à qui l'interdiction exprimée par la demoiselle peut difficilement convenir.

Dans de très rares occurrences (environ 3%), cette idée de désaccord entre les interlocuteurs s'efface, « Avoi + interrogation » correspondant alors à une simple demande d'informations :

17. Contrairement à ce qui se produit en français moderne, « certes » a, en ancien français, une valeur assertive forte : « Dans *certes p*, la fonction principale de *certes*, c'est le renforcement de l'assertion *p* » (Rodríguez Somolinos, 1995, 57)

(14) Fait la damoiselle : « Comant ?
 Veïstes le vos donc ? » – « Oïl,
 Et si saichiez que je suis cil
 Qui li anchargé ce martire
 Por son grant forfait. » – « *Avoi ! sire,*
 Commant avez vos donc a non ? »
 – « Dame, Gauvains m'appelle on,
 Neveu Artu, filz lou roi Lot » (*Première Continuation de
 Perceval*, ms. E, v. 3408-3415)

Les propriétés énonciatives de « avoi »

A. *Énoncé et énonciation*

À ces exceptions près, les différentes occurrences de « Avoi + P » semblent donc, malgré la variété des types de contextes relevés, avoir un point commun, celui de s'opposer à un énoncé antérieur et plus précisément à l'affirmation qu'il avance – voir (1) – ou à la sollicitation qu'il explicite ou implique – voir (5) à (8). Cependant, le désaccord exprimé par le locuteur de « avoi » ne se limite pas toujours à une critique du contenu de l'énoncé précédent : il peut également concerner l'acte d'énonciation lui-même, dont la légitimité, la recevabilité, se trouvent alors mis en cause.

Dans (15) et (16), le locuteur de « Avoi + P » souligne ainsi que l'affirmation précédente est déplacée dans la situation donnée, en particulier parce que les termes choisis, le ton adopté par l'interlocuteur y sont jugés inappropriés :

(15) « Quant vos de ces parties venez, fait Lanceloz, or me dites, Tristanz, li maleureus chevaliers et li plus honiz que je sache orandroit en tot le monde, coment le fait il ? » « *Avoi, sire, fait li chevaliers, certes, vos porriez assez plus cortoisement parler, se vos voliez. Vos faites, se Diex me saut, assez greignor vilenie que vos ne cuidiez.* » (*Le Roman de Tristan en prose*, t. II, p. 168)

(16) « Sairement ? traîtres provez !
 Certes por riens i conterez ;
 n'i controverez ja mançoenge,
 ne vaine parole ne songe.
 N'i covient nule couverture :

tote est aperte l'avanture.

– *Avoi*, ce dist Renart, biau sire,

vos porriéz assez miauz dire :

ice maintenir ne devez.

– Comment ? Ai ge les iauz crevez ?

Quidiez que je ne voie goute ? » (*Le Roman de Renart* VII,

v. 5997-6007)

Cette dimension métaénonciative des « P » sur lesquels porte « *avoi* » se retrouve dans les exemples suivants : c'est cette fois le statut d'au moins un des interlocuteurs qui est évoqué pour qualifier le discours antérieur d'irrecevable.

(17) « Autres de moi li conquerra :

C'est cil qui ja plus n'en ferra,

Ne moi ne home que je aie.

E qui veult, en mal sel retraie,

Car par mon chief jel prise poi. »

Dont dist Thoas : « *Avoi ! avoi !*

Sire Achillés, *vous dites mal.*

Tant par estes preus e vassal,

Ne doit de vostre bouche issir

N'oeuvre loer ne consentir

Ou point aiez de deshonneur. » (Benoît de Sainte-Maure,

Le Roman de Troie, v. 18251-18260)

(3) « Ne vuel mes dras enpalüer :

Asne seras de moi porter

Tot souavet par sus la planche.

– *Avoi !* » fait il, « roïne franche,

Ne me requerez pas tel plet :

Ge sui ladres, boçu, desfait. » (Bérroul, *Tristan*, v. 3917-3922)

Ainsi, Achille n'a pas le droit, vu son statut et sa prouesse, de parler comme il le fait dans (17) ; et la locutrice de (3), dans la mesure où elle est reine et qu'elle s'adresse à un lépreux, ne peut pas formuler « tel plet ».

Enfin, l'interrogation de (18) est jugée inutile, non pertinente, dans la situation donnée, le locuteur de « *avoi* » partant du principe que la réponse à cette question va de soi : vu qu'il a gardé le mouton pendant cinq ans, il va forcément le reconnaître...

(18) « De ma paste m'a fet tourtel.
 Reconnoistroies tu la pel ?
 – *Que dites vos, sire, avoi !*
 Oil, molt bien, se je la voi :
 Je l'ai eü cinc anz en garde. »
 As oreilles et a la teste
 Connut bien la pel de la beste. (*Le Bouchier d'Abeville*,
 v. 509-515)

B. « Avoi » comme « indice de discordance »

Si « avoi » reste donc attaché, à quelques exceptions près, à l'expression d'une attitude négative de son locuteur par rapport à un discours (ou, plus rarement, par rapport à un comportement) antérieur, on peut toutefois s'interroger sur la fonction exacte qui lui revient à l'intérieur de l'échange verbal dans lequel il figure. Cette question se pose en particulier dans la mesure où, à l'intérieur de la séquence « Avoi + P », l'attitude négative en question est souvent explicitée et précisée par « P ». Par ailleurs, « avoi » ne constitue jamais un énoncé à lui tout seul mais se trouve toujours employé en relation avec « P ». Notre interjection exprime-t-elle alors véritablement le mécontentement de son locuteur (comme le laissent entendre les définitions des dictionnaires évoquées en introduction), ou avons-nous plutôt affaire à un marqueur destiné « seulement » à renforcer « P », qui, lui, traduit ce mécontentement ?

Si l'on regarde de près les occurrences de notre corpus, on remarque que « P » n'y traduit pas toujours de manière explicite le point de vue de son locuteur. C'est en particulier le cas lorsqu'il prend la forme d'une proposition interrogative : il faut alors attendre la suite du discours pour trouver la confirmation d'une attitude négative vis-à-vis de l'allocataire :

(19) « Dame, veez ci Lancelot,
 fet li rois, qui vos vient veoir ;
 ce vos doit molt pleire et seoir.
 – Moi ? Sire, moi ne puet il plaire ;
 de son veoir n'ai ge que faire.
 – *Avoi !* dame, ce dit li rois
 qui molt estoit frans et cortois,

ou avez vos or cest cuer pris?

Certes vos avez trop mespris

d'ome qui tant vos a servie /... » (Chrétien de Troyes, Le Chevalier de la charrete, v. 3942-3951)

(20) « Pere, fait Aucassins, ne m'alés mie sermonant, mais tenés moi mes covens. – Ba! quex covens, biaux fix.? –*Avoi!* Pere, avés les vos obliees? *Par mon chief! qui que les oblit, je nes voil mie oblier, ains me tient molt au cuer.* » (*Aucassin et Nicolette*, p. 70)

Vu qu'il occupe principalement la position frontale dans le tour de parole et qu'il n'apparaît pas dans des contextes consensuels, marquant l'acquiescement du locuteur à un discours antérieur¹⁸, il nous semble ainsi possible de considérer « avoi » comme un premier « indice de discordance » que le locuteur adresse immédiatement à son interlocuteur, avant d'expliquer et de préciser davantage son refus ou la nature de son désaccord dans la suite de son discours.

Cette description nous semble également envisageable lorsque, dans « Avoi + P », c'est bien « P » qui explicite l'attitude de son locuteur. En ancien français, nous ne trouvons en effet que très rarement des exemples comme (21), témoignant d'une véritable contiguïté de « avoi » et de « P » :

(21) « *Avoi! ci a trop vilain plet,*

fet danz Gerins, que vos oi dire! » (Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, v. 5240-5241)

Dans plus de 90 % de nos occurrences, « avoi » est séparé de « P », dans la linéarité du texte, soit par un terme d'adresse, un autre modalisateur ou un discours citant,

(2) « *Avoi, beau frere Hugelin,*

veus me tu dunc issi guerpier?

Se tu esteies ore occis,

dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*, v. 213-216)

18. « Avoi » se distingue de ce fait de « voirement », qui ne se rencontre que dans des contextes consensuels, ainsi que de « certes » et « voir », qui renforcent, en ancien français, aussi bien un discours marquant l'approbation qu'un discours exprimant l'opposition de son locuteur (Rodríguez Somolinos [1995 et 2011]).

(22) Cele part saut
 E prent Meraugis par les braz
 E dit : « Par un poi ne te faz
 Une honte ! Fui toi d'ici !
 – *Avoi*, par la vostre merci,
Tesiez vos en, n'en parlez mie. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 5677-5682)

(5) « ... *Va monter.*
Il te covient a moi jouter.
 – *Avoi*, dit Laquis, *non ferai.*
 Ge me rent pris e vos menrai
 Après lui. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*,
 v. 2068-2072)

soit par deux de ces éléments – cf. (1), (3), (7), (9) à (11)..., qui comportent un terme d'adresse et un discours citant en incise, et (23), où l'on relève un terme d'adresse et un modalisateur assertif :

(23) Cil li respont, si se retient :
 « *Avoi!* biaux sire chevaliers,
 Si m'aït Dex, li Sire ciers,
Vos deveriés plus bel parler,
 Car tos sui pres de l'amender,
 S'ainc vos fis honte ne damage » (*Première Continuation de Perceval*, v. 1828-1833)

« Avoi » et l'énoncé « P » peuvent également être séparés par un terme d'adresse, un discours citant et un modalisateur :

(15) Quant vos de ces parties venez, fait Lanceloz, or me dites, Tristanz, li maleureus chevaliers et li plus honiz que je sache orandroit en tot le monde, coment le fait il? » « *Avoi*, sire, fait li chevaliers, certes, *vos porriez assez plus cortoisement parler, se vos voliez.* Vos faites, se Diex me saut, assez greignor vilenie que vos ne cuidiez. (*Le Roman de Tristan en prose*, t. II, p. 168)

(24) « En non Dieu, sire, fait ele, il ne me conseillera ja tant com cil mauvés chevaliers recreanz soit avec moi. » « *Avoi*, demoisele, fait Lanceloz, se m'eïst Diex, *ce n'est mie cortoisie de dire en tel maniere vilenie au chevalier...* » (*Le Roman de Tristan en prose*, t. III, p. 10)

Par conséquent, l'interjection « avoi » peut donc être interprétée, dans ces occurrences également, comme un indice négatif, comme un signal qui permet, dès le début du tour de parole et avant même l'énonciation de « P », à l'allocutaire – et au lecteur – de connaître l'état d'esprit dans lequel se trouve son locuteur.

C. Valeur expressive et valeur incitative

Si « avoi » est en premier lieu un « indice de discordance » adressé à l'allocutaire, il s'agit donc bien, comme nous l'avons déjà dit, d'une interjection expressive, traduisant la subjectivité de son locuteur. Mais pas seulement...

Si, par le biais de « avoi », le locuteur cherche à révéler d'emblée son désaccord à son interlocuteur, l'emploi de cette interjection est aussi lié à l'interpellation de celui-ci: comme nous l'avons remarqué, « avoi » introduit d'ailleurs rarement à lui seul l'énoncé « P » sur lequel il porte. Dans plus de 82 % des occurrences (relevant de l'ancien français), l'interjection est en effet accompagnée d'un terme d'adresse; et à l'exception de (5) – (6) et (21) – (22), c'est le cas dans tous les exemples cités jusqu'à présent. Cette tendance s'observe également dans les rares cas où « avoi » n'introduit pas l'énoncé sur lequel il porte, mais se trouve postposé à celui-ci :

(18) De ma paste m'a fet tourtel.
 Reconnoistroies tu la pel ?
 – *Que dites vos, sire, avoi!*
 Oïl, molt bien, se je la voi :
 Je l'ai eü cinc anz en garde. »
 As oreilles et a la teste
 Connut bien la pel de la beste. (*Le Bouchier d'Abeville*,
 v. 509-515)

(25) *Mar le dites, biau sire, avoi!*
 Mieux vodroie perdre la vie.
 Tesiez; ne vos creroie mie
 Por serement ne por jurer. (*De l'Espervier*, v. 70-73)

De ce fait, « avoi » semble malgré sa valeur expressive – centrée sur la subjectivité de son locuteur – garder aussi une valeur incitative. En recourant à l'interjection « avoi », le locuteur

n'exprime pas seulement une attitude négative : il interpelle aussi son allocataire pour lui signifier qu'il a pris connaissance de son discours (qu'il n'approuve pas) et pour attirer son attention sur ses propres paroles, qui précisent et justifient cette prise de position négative¹⁹.

Le déclin de « avoi » en moyen français

Notre corpus ne comporte qu'une vingtaine d'occurrences de « avoi » relevant des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, qui représentent 18 % de l'ensemble de notre corpus. Le moyen français marque ainsi le déclin de l'interjection « avoi ». Mais cette diminution du nombre d'occurrences s'accompagne d'autres changements qui affectent les emplois de « avoi » pendant cette période.

L'on rencontre certes encore des échanges comparables à ceux qui caractérisent l'ancien français. En témoigne (26) :

(26) Par Dieu, fait elle, sire, vous voudriez que je fusse morte et je le voudroie auxi. Et par ma foy, vous ne aviés que faire de estre en mesnage. Hellas ! ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je avroye point de robe a mes levailles, mais j'en suy bien loing, et auxi il ne m'en chault, et suy d'acord de lever demain et aille come aller pourra ! [...] Hellas ! je voy bien que je avroye assez a souffrir ou temps avenir, si je avoye ou .X. ou .XII. enfans, que ja ne sera, si Dieu plest ! [...] – Avoy, m'amie, fait le proudome, *vous estes bien esmeue et sans cause.* (*Les .XV. Joies de mariage*, p. 23)

où « avoi », suivi d'un terme d'adresse et d'un discours citant, ouvre une intervention réactive qui marque le désaccord du mari par rapport à un discours antérieur de sa femme.

Néanmoins, ces propriétés cessent d'être présentes de manière aussi systématique que dans les exemples relevant des ^{xiii}^e et ^{xiiii}^e siècles. Désormais, seuls 55 % des « avoi » sont accompagnés d'un terme d'adresse, et si l'interjection continue d'introduire majoritairement un tour de parole (dans 75 %

19. Cette valeur incitative témoignerait alors du lien existant entre « avoi » et son lexème verbal d'origine, l'impératif « voi », dans la mesure où l'énonciation d'une injonction va toujours de pair avec l'interpellation de l'allocataire.

des cas), son contexte immédiat ne permet plus de déceler systématiquement une opposition entre les deux interlocuteurs.

Contrairement à ce que nous avons noté à propos de l'ancien français, « avoi + P » peut ainsi représenter, en moyen français, la réponse à un énoncé interrogatif traduisant une demande d'informations :

(27) Lors s'escrie en hault : « Mademoiselle, venez veoir fleur de chevalerie, prouesse et hardement. [...] – Amis, dist la damoiselle, *qu'est ce que vous me dictes?* – Orvoy²⁰, dist l'escuier, je vous dy que vous venez veoir la fleur de toute noblesce et de toute courtoisie, qui de loingtain pays est cy venu combatre pour vostre honneur garder, votre pays et voz gens. » (Jean d'Arras, *Mélusine*, p. 162)

Et on rencontre l'interjection également dans des contextes qui ne témoignent plus du désaccord dont manifestent les échanges verbaux accueillant « avoi » en ancien français :

(28) NOSTRE DAME. – Je ne me vueil ci plus tenir.
Venez vous en, biau filz Jhesus.
E! lasse! qu'est il devenuz?
Pas ne le voy.
JOSEPH. – *Avoy?* ma douce amie, *avoy!*
Comment! Jhesus est il perduz? (*Miracle de la Nativité de Notre Seigneur Jhesu Crist*, 230)

Dans (28), l'emploi de « avoi » ne témoigne en effet d'aucune opposition entre les interlocuteurs : Marie et Joseph sont tous les deux perplexes et se posent les mêmes questions à propos de la disparition de Jésus. Et dans (29), le maître ne s'oppose nullement à son élève en disant « avoi » :

(29) PANTHALEON. – Maistre ; j'en congnois bien aucune [herbe pour faire des onguents]:
Je congnois ortie et sarfueil
Persil, macedoine et milfueil ;
[...]
Toutes ceus cy congnoys je bien
Et avec ce langue de chien

20. Variante de « avoy », voir les deux articles consacrés à « avoi » dans les lexiques du DMF.

Quant je la voy
 MAISTRE MORIN. – Panthaleon, biau filz, *avoy!*
 S'a point les savoies bien mettre,
 Dygne seroies d'estre maistre.
 Or te diray que tu feras : (*Miracle de saint Panthaleon*, 325)

L'emploi de l'interjection semble même y révéler plutôt une attitude positive du locuteur face aux (premiers) acquis que vient de lui énumérer Panthaléon.

Dans de tels contextes, « avoi » ne peut donc plus être assimilé à un « signal de discordance » adressé à l'allocutaire ; il perd les propriétés qui le caractérisaient en ancien français pour devenir un « simple » marqueur renforçant l'énoncé sur lequel il porte, se rapprochant de ce fait d'un marqueur discursif comme « dea » qui, à la même époque, se rencontre aussi bien dans un discours consensuel que dans un discours conflictuel²¹. « Avoi » et « dea » peuvent d'ailleurs apparaître côte à côte dans la même intervention, comme le montrent (30) et (31) :

(30) *Evoy dea*, dit le proudomme, vous vous courroucez sans cause. (*Les .XV. Joies de mariage*, p. 9)

(31) PATELIN. – Saint George,
 qu'est il venu a bonne forge,
 luy qui est si tresmescreant!
 [...]

GUILLEMTTE. – En ung tel or villain brutier
 oncq lart es pois ne cheut si bien.
Avoy! dea, il ne faisoit rien
 aux dimenches. (*La Farce de maître Pierre Pathelin*, v. 741-749)

La confrontation des différentes occurrences de notre corpus nous a permis de montrer que « avoi » possède, du moins en ancien français, des traits caractéristiques saillants, et ce malgré les effets de sens variés que l'on peut leur associer par ailleurs. Ainsi, cette interjection introduit, dans la grande majorité des occurrences, une intervention réactive à l'intérieur d'un dialogue

21. En témoigne en particulier la coexistence des formules « oui d(e)a » et « non/nenni d(e)a ».

rapporté, intervention qui explicite un désaccord de son locuteur face au point de vue ou à la sollicitation exprimés par le biais de l'intervention précédente, voire face à l'énonciation même de celle-ci. Sans être à proprement parler polyphonique, « avoi » peut néanmoins, vu son emploi constant en contexte « négatif » et sa non-contiguïté fréquente par rapport à l'énoncé qui explicite cette position négative, être interprété comme un « indice de discordance » signalant d'entrée l'opposition de son locuteur.

Pendant la période de l'ancien français, la séquence « Avoi + P » a ainsi des propriétés spécifiques qui la différencient notamment de « certes + P », compatible avec une attitude consensuelle comme avec une attitude conflictuelle de son locuteur. « Avoi » s'y oppose aussi à un marqueur assertif comme « voirement », qui ne renforce qu'un énoncé exprimant l'accord et l'acquiescement.

Mais la diversification des emplois de notre interjection en moyen français fait que « avoi » y devient compatible avec des contextes dans lesquels la dimension conflictuelle cesse d'être pertinente. La perte des propriétés qui caractérisaient « avoi » auparavant et celle du rôle spécifique qui était le sien en ancien français peuvent alors expliquer le déclin et la disparition de cette interjection, qui se confond de plus en plus, entre le ^{xiv}^e et le ^{xv}^e siècle, avec d'autres marqueurs discursifs renforçant le discours qu'ils introduisent.

Bibliographie

Bases de données

Base du français médiéval (BFM) : <http://bfm.ens-lyon.fr/>.

Classiques Garnier numérique : www.classiques-garnier.com/numerique/.

Dictionnaire du moyen français (DMF) : <http://www.atilf.fr/dmf>.

Études

BURIDANT, Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

- DOSTIE, Gaétane, 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, coll. « Champs linguistiques ».
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2001, « *Oui, Non, Si*: un trio célèbre et méconnu », *Marges linguistiques* 2, 95-119.
- LAGORGETTE, Dominique, 2004, « Termes d'adresses et verbes de parole en moyen français: une approche pragmatique », dans Juan Manuel Lopez Muñoz *et al.* (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 194-203.
- MARNETTE, Sophie, 1998, *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale. Une approche linguistique*, Berne, Peter Lang.
- MARNETTE, Sophie, 2006, « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française* 149, 31-47.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2008, « De l'injonction à l'interjection : la naissance des marqueurs discursifs *tien(s)* et *tenez* en français médiéval (XII^e-XV^e s.) », *L'Information grammaticale* 118, 11-15.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2010, « Injonction et interjection : l'évolution des emplois de l'impératif *allons* du moyen français jusqu'au français classique », dans Bernard Combettes *et al.* (dir.), *Le Changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 311-324.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2011a, « Les emplois du marqueur discursif "di va" en ancien français », *Discours*, n°8, « Approches fonctionnelles de la structuration des textes », dir. Laure Sarda, Shirley Cartes-Thomas et Benjamin Fagard, [en ligne], <http://discours.revues.org/8162>.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2011b, « *Allons! Allez!* – deux exemples de pragmaticalisation verbale en diachronie du français (14^e-18^e siècles) », dans Olivier Bertrand et Isabelle Schaffner (dir.), *Variétés, variations et formes du français*, Palaiseau, Éditions de l'École polytechnique, 225-237.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2012, « L'évolution des marqueurs discursifs *tiens* et *tenez* du moyen français jusqu'au français

- classique (1450-1800) », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 122/1, 1-16.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 1995, « Certes, voire : l'évolution sémantique de deux marqueurs assertifs de l'ancien français », *Linx* 32, 51-76.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2011, « Assertion de la vérité et engagement du locuteur : l'évolution de *voirement* et de *vraiment* en français (XII^e-XVII^e siècles) », *Langages* 184, 91-110.
- ROULET, Eddy, 1981, « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, 44, 7-39.
- SIRDAR ISKANDAR, Christine, 1983, « Allons », *Semantikos* 7, 1, 28-44.
- VINCENSINI, Jean-Jacques, 2006, « Formes et fonctions structurantes. À propos de quelques interjections en ancien et en moyen français », *Langages* 161, 101-111.

*Textes cités*²²

- Aucassin et Nicolette*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1984.
- BENOÎT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie*, éd. Emmanuèle Baumgartner et Françoise Viellard, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1998.
- BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, éd. Ernest Muret revue par L. M. Defourques, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1979.
- Le Bouchier d'Abeville*, dans *Nouveau Recueil complet des fabliaux*, éd. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, Assen, van Gorcum, t. III, 1986.
- Le chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, dans *Nouveau Recueil complet des fabliaux*, éd. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, Assen, van Gorcum, t. VII, 1993.

22. Trois exemples sont cités exclusivement à partir des bases consultées, sans recours aux éditions critiques : (14), d'après la base *Classiques Gamier numérique*, et (28) et (29) à partir du *DMF*.

- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier de la charrete*, éd. Mario Roques, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1970.
- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Conte du Graal (Perceval)*, éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », t. I, 1979.
- De L'Espervier*, dans *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, Paris, Librairie des bibliophiles, t. V, 1883.
- La Farce de maître Pierre Pathelin*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1986.
- Gormont et Isembart*, éd. Alphonse Bayot, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1969.
- GUILLAUME DE LORRIS ET JEAN DE MEUN, *Le Roman de la rose*, éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », t. II, 1973.
- JEAN D'ARRAS, *Mélusine*, éd. Louis Stoff, réimp. de l'éd. de 1932, Genève, Slatkine, 1974.
- JEAN RENART, *L'Escoufle*, éd. Franklin Sweetser, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1974.
- La Mort le roi Artu*, éd. Jean Frappier, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1996.
- Première Continuation de Perceval*, éd. William Roach, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1993.
- RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis de Portlesguez*, éd. Michelle Szkilnik, Paris, Champion, coll. « Champion classiques », 2004.
- Le Roman de Renart*, branches II-VI, éd. Mario Roques, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1966; branches VII-IX, 1973.
- Le Roman de Tristan en prose*, éd. Renée L. Curtis, Cambridge, D.S. Brewer, coll. « Arthurian Studies », t. II et t. III, 1985.
- Les .XV. Joies de mariage*, éd. Jean Rychner, Paris, Minard/Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1967.

He, ho, ha, dea: interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ?

Le témoignage des textes en prose médiévaux

Daniéla Capin
Université de Strasbourg
UR LILPA 1339/Scolia

Je voudrais revenir, en guise de remarques préalables, sur un problème bien connu des éditeurs de textes médiévaux : celui de la transcription et de l'interprétation des occurrences. Qu'on le veuille ou non, notre esprit imprégné d'axiologie normative moderne interprète et résout des structures en oubliant souvent qu'il s'agit d'un usage tourné vers l'oralité et dont les fonctions expressives semblent mobiliser divers moyens, pour le moins différents de ceux qu'utilise la langue moderne. Il n'est pas rare de voir une forme posséder plusieurs statuts, cumuler plusieurs fonctions, couvrir des intentions d'expressivité et chercher à éveiller l'attention de l'auditeur ; le fait de la couler dans des cadres syntaxiques modernes, beaucoup plus univoques, perturbe la syntaxe du message, la compréhension et la paraphrase lexicographique.

Des lectures récentes, initialement consacrées aux connecteurs propositionnels, m'ont fourni quelques cas déroutants qui ont incité la présente réflexion¹ : plusieurs attestations des formes *e*, *et*, graphies utilisées dans les manuscrits pour noter

1. En l'absence de consensus sur les connecteurs et en raison d'une tendance dans les recherches récentes à utiliser le terme connecteur, seul, comme hypéronyme (voir le Projet PICS France-Catalogne « Étude comparative des connecteurs et marqueurs discursifs dans le cadre d'une sémantique dynamique du discours », resp. P. Amsili, J. Busquets, E. Vallduví), je voudrais préciser la démarche adoptée ici : je distingue le connecteur propositionnel du marqueur discursif. Même si les deux sont morphologiquement invariables, le premier contribue au contenu propositionnel de l'énoncé et relève de la (micro-)syntaxe, le second agit sur le contenu de l'énonciation et relève de la macro-syntaxe.

majoritairement la conjonction *et*, remplissaient des fonctions qui allaient au-delà de la jonction et semblaient sollicitées pour remplir d'autres objectifs, en particulier expressifs et interactionnels. À commencer par les cas les moins insolites : dans les exemples (1), (2) et (3) un coordonnant « en apparence » permet de joindre une proposition assertive à une impérative :

(1) « Demande tun pere, e il annuncerat a tei ; les tiens maiurs e dirrunt a tei. » (*Psautier de Cambridge*, 273)

(« Demande à ton père, [et] il te l'annoncera ; [et] tes aînés te le diront². »)

(2) « Venez ent après moi e jeo irrai devant, si veroms coment il li esta. – Alez, font il, e nous vous sivroms. » Lors vint Merlins a la port de la palaice e enter dedenz e troeve a l'entré le porter e .II. sarganz... (*Suite Merlin*, § 204-205)

(« Suivez-moi ; je marcherai devant et nous verrons comment il va. – Allez, dirent-ils, et nous vous suivrons ». Alors, Merlin se dirigea vers la porte du château, la franchit et vit à l'entrée le portier et deux hommes d'armes... [Trad. S. Marcotte, 336])

(3) « Humelie te ! et l'auras atains. Ceste est urayement li loys de pitiet³ » (Saint Bernard, *Sermones in annum*, 156)

(« Prosterne-toi [et] tu auras atteint ton but. C'est la vraie loi de la piété. »)

Un autre cas, proche du précédent, montre le même coordonnant « en apparence » assurant la jonction de deux propositions comparatives (4) et (5) :

(4) « A reduter fait mut ceu dard. Cum plus demure e plus est grefs. Lung, sulun la cupe, u bres. » (*Vie d'Édouard le Confesseur*, 4447)

(« Ce dard est redoutable. Plus il s'attarde et plus il est dangereux ; long ou court, selon le péché. »)

(5) « Plus se record k'il deit murir et plus s'abtienget de vice. »

(Sanson de Nantuil, *Les Proverbes de Salemon*, 288)

2. Sauf indication contraire, les traductions sont de moi.

3. Dans les cas d'omission du sujet, est le joncteur « courant » pour la syntaxe médiévale est *se*.

(« Plus il se souvient qu'il doit mourir et plus il pense à s'abstenir du vice. »)

Dans les deux cas, le lien explicite n'est pas exigé, mais admis; par conséquent, on pourrait se passer de ce *e* et accepter l'absence d'opérateur engendrant ainsi des tournures seulement juxtaposées, plus homogènes, plus uniformes. Si des raisons syntaxiques ne sont pas déterminantes pour justifier la présence du *e*, il ne peut être utilisé que pour servir des objectifs prosodiques et pragmatiques, liés à la présence du locuteur. Les traductions qui optent pour l'omission, ainsi que celles qui ont recours à la conjonction *et* sont justes, mais incomplètes sur le plan expressif, puisque, sans recours à d'autres moyens, elles ne peuvent rendre le caractère expressif, dialogique de l'énoncé. Un examen rapide montre que ces constructions existaient déjà en latin⁴. Elles survivent dans la langue moderne⁵ et sont acceptées dans les usages (Béguelin, Avanzi & Corminboeuf 2010). Les ouvrages d'ancien français reconnaissent cet effet du joncteur et l'analysent comme la marque d'une prise de position du locuteur (Ménard 1976, 185; Foulet 1963, 287; Moignet 1988, 331); des études plus récentes l'indiquent comme étant à l'origine « de véritables recentrages isotopico-argumentatifs » (Torterat 2000, 196).

D'autres cas sont moins prévisibles sur le plan syntaxique, notamment lorsque *e/et* apparaît dans un énoncé où tout marquage d'un lien entre prédications paraît injustifié. Deux cas semblent correspondre à cette situation :

- Les exemples (6), (7) et (8) illustrent des contextes où la présence d'un connecteur est impossible; les éditeurs font suivre, à juste titre, la graphie *e* par un point d'exclamation, lui conférant ainsi un statut interjectif.

(6) « Un petit sont seurargenté.

Mais qui garde soz l'argent, e!

4. Elles sont illustrées dans les dictionnaires: F. Gaffiot cite *recognosce et intelleges*, « passe en revue et tu constateras ».

5. À titre d'exemple: « Lis et tu apprendras la vérité! » ou « Plus il lit et moins il comprend. ». Voir Serbat (1990, 26).

Com il trueve povre despoise!» (G. de Coincy, *Miracles* 2, v. 1348)⁶

(7) « Ha!ha! larron, quel barat, e! J'i sai autre derivoison : a la meilleur des deux voise on. » (G. de Coincy, *Miracles* 2, v. 1526)

(8) « [...] e ce me mande cele qe vous bien savez, quar e! e siet e ad oy la verité. » Quant sire Walter entedy la verité [...] (*Fouke Fiz Waryn*, 38r)

Si l'on écarte la possibilité d'y voir des erreurs de copistes et des sauts du même au même (en particulier dans [8]), il faut suivre le choix des éditeurs et reconnaître sous la forme du connecteur une interjection. Elle implique la coprésence de deux interlocuteurs et marque l'émotion, le bien-fondé du jugement ou de la déclaration qui en est faite. Elle a un rôle rythmique – la forme apporte un appoint ponctuel à la prosodie phrastique ; sa position médiane lui confère également un rôle pragmatique et elle fonctionne comme un marqueur discursif, autorisant les gloses suivantes :

(6a) « Ils sont recouverts de peu d'argent, mais celui qui veut vérifier ce qui se trouve en dessous, il trouve **assurément**, mauvaise matière! »

(7a) « Ha! Brigand! Quelle belle ruse! **Et puis**, je connais une autre bifurcation. Que l'on se rende à la meilleure! »

(8a) « [...] et cela m'a été demandé par celle que vous connaissez bien, car, **eh bien**, elle occupe cette position et elle a entendu la vérité. » Lorsque monseigneur Walter entendit cela [...]

Si, du point de vue de la forme, le recours à *et/eh* serait peu habituel dans la langue moderne, il ne devait pas l'être à un moment donné où la même forme pouvait signaler à la fois la jonction et l'interjection.

- Les exemples (9), (10), (11) et (12) illustrent une situation similaire où la syntaxe n'exige pas la présence d'un marqueur de jonction. Le cas est différent du précédent: il s'agit de la

6. Le contexte exclamatif n'exclue pas la graphie *et*: « He, Dieux, **et** que le peuple est beste / Quant il accorde teulx octrois! » (A. Chartier, *Le Débat du Hérault*, 433); « Hé, Dieux, dist Madame, **et** que ce est belle chose! » (*Saintré*, 90).

présence d'un *e/et* en début de discours direct. La syndète n'est pas nécessaire, en raison du changement de locuteur et/ou de la présence d'une incise et pourtant, les emplois restent compréhensibles, à condition d'y voir à la fois la manifestation d'une relation rhétorique et celle d'une interruption, une sorte de « court-circuit » dans l'actualisation phrastique, facilement imaginables dans le cadre du discours direct (désormais DD) où l'organisation est soumise aux objectifs de l'interlocuteur. *E/et* a ici une fonction qui dépasse non seulement celle d'un joncteur, mais aussi celle d'une interjection : il n'interpelle pas et n'indique pas à proprement parler un affect, mais plutôt une réaction d'impatience, conséquence logique de l'énoncé précédent. *E/et* vient apporter à la partie rhématique de la séquence l'expressivité qui fera agir le destinataire. Comme dans les exemples précédents, deux solutions s'offrent au traducteur : ne pas traduire au risque de perdre une dimension de l'énoncé ou rendre le pseudo-coordonnant par un marqueur discursif (désormais MD).

(9) Paien escrient : « Aie nos, Mahum! [...] »

Dist l'un a l'altre : « **E!** car nos en fuiums! »

A icest mot tels .C. millie s'en vunt... (*La Chanson de Roland*, v. 1910)

(Les païens crient : « Aide-nous, Mahomet! » [...])

Ils se disent l'un à l'autre : « Enfuyons-nous **donc!** »

À ces mots, cent mille païens s'en vont... [Trad. J. Dufournet, p. 211]

(10) Quant fust a poy avespre, dit le chevalier a Fouke : « Daun paien, tu es fort e vigerous. Par amours, dy moy, ou naquiste vous? » « Si vous plest saver mon nation, je ne le vous dirroi mye, si vous ne me diez eynz del vostre. » « **E** je le vous grant. » Le chevalier ly dit qu'il fust cristien, nez en grant Engleterre, le fiz Waryn de Mees... (*Fouke Fiz Waryn*, 57r)

(Quant le jour se mit à décliner, le chevalier dit à Fouke : — Seigneur païen, tu es fort et vigoureux. Pour l'amour de Dieu, dis-moi, où es-tu né? — Si vous voulez connaître mes origines, je ne vous les dirai pas avant d'entendre les vôtres. — J'y consens **volontiers**. Alors le chevalier lui dit qu'il était chrétien, qu'il était né en Grande Bretagne et qu'il était le fils de Warin de Mees... »

(11) — Quel besoing, fet il, avez vos de moi? — Ce verrez vos bien, fet ele. — De par Dieu, fet il, **et** g'irai volentiers. » Lors dist a un escuier qu'il mete la sele... (*Queste Graal*, 1)

(— Que puis-je faire pour vous? — Vous le verrez bien. — Par Dieu, dit-il, j'irai **donc** volentiers. Et il dit à un écuyer de seller son cheval... [Trad. Ch. Marchello-Nizia])

(12) Ly preudons regarde moult le page, non pourquant entre avoec lui en le maison. « Sire, fait ly pages, baillis moy l'enfant, s'alés veoir comment vostre maison est edefiee. » Fait ly preudons: « **Et** a qui es tu? » (*Ysaÿe le Triste*, §11)

(Étonné, le saint homme regarda le page, cependant, il le suivit dans la maison. « Seigneur, dit le page, donnez-moi l'enfant et allez voir comment est construite votre maison. » Alors, le saint homme lui demanda: « **Mais enfin**, à qui appartiens-tu? »)

Un cinquième cas, enfin: celui où la même forme cumulante sert explicitement la syndète et l'exclamation en même temps. On la rencontre dans des monologues exprimant une forte émotion, en reprise coordonnante d'une première interjection:

(13) Et Ysaÿe qu'en prison estoit se desconforte comme cieulx que moult y avoit de souffraite et de douleur et disoit en ceste maniere: « **He**, Fortune, que tu m'es contraire! Or m'as tu bien mis du haut en bas. **Et** belle et bonne espee, comment tu sesces! (*Ysaÿe le Triste*, §242)

L'intensité des lamentations autorise deux traductions: soit la prosopopée et un « pseudo- » terme d'adresse (désormais TA) afin de préserver une trace du joncteur/opérateur, soit, dans une version moins expressive, la répétition de l'interjection. Ainsi:

Et Ysaÿe, qui était dans la prison se lamentait comme celui qui souffrait de douleur et disait ainsi: « **Eh**, Fortune, comme tu es contre moi! Tu m'as bien mis de haut en bas. **Et toi**, belle et bonne épée, comme tu sèches! »

Et Ysaÿe, qui était dans la prison se lamentait comme celui qui souffrait de douleur et disait ainsi: « **Eh**, Fortune, comme tu es contre moi! Tu m'as bien mis de haut en bas! **Eh**, belle et bonne épée, comme tu sèches! »

E(t) n'est pas la seule forme qui assure la transition entre segments exclamatifs. Dans l'exemple suivant, *a* assume le même emploi :

(14) Et quant li rois vit qu'il ardoit touz, et que morir le convenoit, si commença a complandre lui meismes et a regreter, et disoit ainsi: « E! rois Richars, moras tu donc? **A!** mors, comme ies si hardie, quant tu ossas assalir le roi Richart, le mieus entechiet chevalier, et le plus courtois, et le plus large dou monde! **A!** chevalerie, comme iras a declin! **E!** povres dames, povre chevalier, que devenrez vous, **a** Dieus, qui retenra mais chevalerie, largesce, ne cortesie? » Ainsi se complaignoit li rois. (*Récit d'un Menestrel de Reims*, 18r)

(Et quand le roi vit qu'il brûlait et qu'il allait mourir, il commença à se plaindre et à dire ainsi ses regrets: « **Eh**, roi Richard, mourras-tu donc? **Et toi**, mort, comme tu es hardie d'oser assaillir le roi Richard, le meilleur chevalier, le plus courtois et le plus généreux du monde. **Et toi**, chevalerie, comme tu es sur ton déclin! **Et vous**, pauvres dames et pauvre chevalier, que deviendrez-vous? Pour l'amour de Dieu, qui gardera désormais les qualités de la chevalerie, de la générosité, de la courtoisie? » Le roi se plaignait en ces termes.)

On pourrait élargir cette liste de cas en y ajoutant ceux qui ne relèvent pas de discours rapporté et où des formes cumulantes s'intercalent entre une subordonnée et une principale à sujets différents. Plusieurs linguistes se sont penchés sur ces structures⁷; je cite en guise d'illustration un exemple de l'étude de F. Torterat (2001, 192 et 193), assortie de ses traductions :

(15) La u Aucassins et Nicolete parloient ensemble, et les escargaites de la ville venoient tote une rue. (*Aucassin et Nicolete*, 14, 23)

(Tandis qu'Aucassin et Nicolette parlaient là tous les deux, **ne voila-t-il pas venir**, sur toute une rue, les guetteurs de la ville. / Tandis qu'Aucassin et Nicolette parlaient là tous les deux, **et de venir**, sur toute une rue, les guetteurs de la ville.)

7. Cette construction existait aussi en latin. Gaffiot cite Pline « *quom ad portam venio, atque ego illam video praestolarier* » et traduit « quand j'arrive vers la porte, (alors) moi je la vois qui attend »; l'exemple est repris par A. Ernoult et F. Thomas (1989, 441). Voir la synthèse de Ch. Marchello-Nizia (1994, 282).

1. Des interrogations multiples ou de l'interaction entre théorie, syntaxe, sémantique et pragmatique

La complexité de ce fonctionnement débouche sur un triple problème. Tout d'abord, celui des statuts des formes cumulantes. On vient de le voir, la graphie *e/é/et*, sert à la fois à coordonner et à signaler une expressivité, et, de ce fait, relève d'un double statut – celui du connecteur et celui de l'interjection⁸. Le constat est réversible : certains emplois des interjections participent à la fois à l'encodage d'une expressivité et à l'expression d'une jonction et les exemples qui précèdent prouvent la parenté entre *et*, et *eh!/hé!*. Or, cette « plasticité » est incompatible avec les postulats théoriques. Les théoriciens de l'interjection insistent sur son caractère disjonctif – elle représente un énoncé distinct ; un « phrasillon » (Tesnières 1988, 251) ; « une phrase à prédication impliquée » (Wilmet 1997, 501) – sur son fonctionnement plutôt déictique qu'anaphorique (Switakowska 2006, Wilkins 1995), et sur son rôle de marqueur disjoint d'une sur-énonciation expressive (Rosier, 1995, 121), en somme, sur des statuts et des fonctions où il est difficile de postuler un liage.

Cette nature malléable affecte également les interprétations sémantiques de l'interjection. Si l'on regarde de près, les effets de sens véhiculés par l'interjection sont habituellement abordés sous l'angle de l'opposition, de la rupture, du rejet et du refus, de la discordance, et insistent sur la bifurcation entre l'interjection et le cotexte. À ceci participe également (essentiellement ?) le fait que l'emploi ordinaire de l'interjection est celui où elle apparaît en tant que balise d'un DD, souvent associée à un TA. Pourtant, on vient de le voir, une interjection peut fonctionner comme le doublon d'un opérateur de jonction et indiquer une intervention d'appropriation du discours de l'autre. Elle contribue alors à établir des rapports d'addition, d'inclusion, d'acceptation, de concordance, de cohérence. Cet effet jonctif est fortement gradable : les degrés de signification impliqués dépendent de la place occupée par l'interjection dans l'énoncé et de son cotexte/

8. On pourrait évoquer, à la suite de F. Améka (1994, 1715), celui de « coordination phatique ».

contexte. Dans l'ensemble, son commentaire équivaut à un *et*. Les linguistes reconnaissent le caractère ajustable de l'interjection ; il apparaît en filigrane dans beaucoup d'études consacrées à cette partie du discours. Mais on n'insiste peut-être pas assez sur son importance pour la paraphrase lexicographique et pour la structuration de l'énoncé, encore moins sur une méthodologie qui ne devrait pas dissocier l'analyse des valeurs de l'analyse des statuts.

La présente étude a pour objectif de signaler certains fonctionnements des interjections dans les textes en prose médiévaux marquant sémantiquement l'accord ; fonctionnements que je désignerai par la suite comme « concordanciers ». Compte tenu des chevauchements fonctionnels et graphiques signalés, j'aborderai les interjections primaires en les regroupant dans des « types » – type *e*, *a* et *o* (soit, les graphies modernes, *hé/eh*, *ha/ah*, *ho/oh*) ; quelques observations sur l'interjection secondaire *dia* viendront compléter la réflexion. En rappelant les cas déjà mentionnés, je montrerai que l'interjection peut migrer d'une classe à l'autre : de la classe des interpellatifs (interpellatifs à proprement parler et interpellatifs/interjectifs d'affect), à celle des marqueurs discursifs (MD) en passant par celle des connecteurs propositionnels. Cette démonstration appelle des remarques de portée théorique : lorsque les linguistes évoquent les interjections comme faisant partie de la classe des MD, ils citent des formes comme *heu*, *hein*, *ben*, *allons!*, *tiens!*, rarement *hé/eh*, *ha/ah*, *ho/ho*. Et, en effet, une forme a plus de chances de devenir un MD après un parcours de décatégorisation et il est plus « logique » de laisser cette place à des créations secondaires comme les interjections formées à partir d'impératifs (*diva*, *dea*, *estez*, *os*, *oste*, *avo!*), où la décatégorisation est visible, plutôt qu'aux interjections primaires (Buridant 2000, 736). Pourtant, les exemples qui précèdent autorisent, me semble-t-il, à considérer *e/et* comme un MD. Cela conduit à poser une question plus générale, celle du répertoire des possibles discursifs de l'interjection.

2. La question des graphies : examen de quelques traditions manuscrites

Avant d'aborder les interjections mentionnées, une nouvelle interrogation, conséquence directe des attestations relevées plus haut. Existe-t-il des graphies spécifiques pour la conjonction *et* et, d'autre part, pour les formes « cumulantes » à effet jonctif-interjectif ? Autrement dit, distingue-t-on dans les manuscrits *he*, *eh*, *et*, comme on le fait aujourd'hui, à savoir *hé*, plutôt réservé à l'interpellation, *eh* notant l'affect, *et* conjonction/connecteur ? *Ho* est-il réservé uniquement à l'interjection ou peut-il, à l'image de ce qui a été constaté pour les formes du type *e*, servir à noter la conjonction *o/ou* ? que dire du *oh* ? *ha*, *a*, *ah* existent-elles et si oui, comment peut-on les différencier ? peut-on évoquer, pour les formes de ce type, une sédimentation du correspondant argumental, à savoir la préposition *à* ? Si la distinction se fait par la forme graphique, par la variation matérielle, l'hypothèse de la synapse catégorielle devient peu probable. Sur le plan sémantique et pragmatique l'interjection peut toujours avoir un sens jonctif, mais la justification de celui-ci ne viendrait pas d'un calcul syntaxique, mais plutôt sémantique et pragmatique. À l'inverse, si la même forme graphique est utilisée pour noter le joncteur (conjonction ou préposition) et l'interjection, une raison syntaxique supplémentaire devrait être ajoutée aux raisons mentionnées.

Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai confronté les éditions modernes de trois textes avec leurs sources respectives : l'édition moderne de *Bérinus* (xiv^es.) au manuscrit de base BN 777 ; l'édition d'*Ysaïe le Triste* (xv^es.) au ms. 2524 Darmstadt ; l'édition de *Mabrian* à l'incunable de 1530 de Jacques Nyvert. Un examen rapide de l'édition numérique de *La Quête du Graal*⁹, a permis de compléter ces observations.

9. On ne soulignera jamais assez l'excellence de l'édition numérique interactive de Ch. Marchello-Nizia, hébergée sur le site de la *BFM*.

2.1. *Bérinus*

La confrontation entre le texte du manuscrit BN 777 et l'édition de R. Bossuat porte sur un volume équivalent aux 150 premières pages de l'édition. Le ms. BN 777 utilise seulement *et*, en entier ou abrégé (Z) pour noter la conjonction, la « forme cumulante » (16) et l'interjection (17), comme le prouvent les transcriptions fac-similaires suivantes :

(16) Sy me commandez tout ce quil vous plaist Z je seray obeissant du tout a vostre cōmandement. (f° 25)

(17) dontse mirent auant .x. bourgeois qui tout affermerent quil estoit ainsi Z quil avoient veu et oy q martains le donna a son pere quantde ce pais se parti et sire dist martains or poez vov biē entendre cōment berinus est coupable de ce que je lui ay mis sus (f° 71v)

La forme *he* est très minoritaire ; elle peut noter l'affect (18) et servir l'interpellatif d'adresse (19) :

(18) Adont gette Berinus un grant soupir et cōmença tendrement a plourer Z sescria piteusement Z dist **he** comme pour neant faisoie ores grant joye... (f° 17)

(19) Quant faminus entendi la complainte de sa femme sifu tousesbaÿs et ot grant merveille qui la mouvoit a ce dire sili dit **he** tres douce compaigne qui vous muet afaire ce dueil (f° 20v)

R. Bossuat cherche à distinguer l'interpellatif d'adresse en utilisant la graphie HE! : *HE! lasse* ; *HE! mon chier filz* ; *HE! Agea* ; *HE! folz musars* ; *HE! Dieu*.

A note la préposition *et* l'indicatif présent 3 p.sg. du verbe *avoir* ; l'interjection de type *a* est représentée uniquement par *ha*. *Ha* semble posséder deux valeurs : la présence d'assertives d'opposition, de négatives ou d'impératives négatives ainsi qu'un sémantisme « négatif » dans le cotexte permet de postuler un *ha* démarqueur discordancier de DD (20 et 21) qui sert à noter le désaccord. En revanche, la présence d'exclamatives ou de phrases interrogatives dans le cotexte droit plaide pour un *ha* concordancier (22) qui ne sert pas seulement à noter l'émotion, mais aussi à indiquer un commentaire du locuteur de type « vraiment » :

(20) Berinus voz filz nara ja sueffrette de riens tant comme je vive et apres ma mort je lui laisseray si grant richesse que tant quil vivre il sera en grant honneur et a grant seigneurie **ha**. sire dist la dame bien croy que vous dittes verite a la volonte que vous ores **mais** les cuers se muent a la fin. (f^o 2v)

(21) ... je remenray cy pour les nefz gaitier **.ha**. fol dist liprevost par mocquerie **non** feras **ains** ten va avecques ton seigneur et si lui aide a plaidier. (f^o 19)

(22) ... a peine pouoit avoir la femme finee sa raison que les bourgeois et les bourgoises crierent que tuit y avoient este quant berinus lespousa. **ha** berinus ce dit Gieffroy qui savoit que femme eussiez? (f^o 20v)

La série *o* n'est pas attestée dans le texte.

2.2. *Ysaÿe le Triste*

L'édition moderne respecte minutieusement les graphies du manuscrit de base. La conjonction et l'interjection y sont notées majoritairement *et* (23), la forme abrégée *Z* est moins fréquente (24); lorsqu'il s'agit d'interpeller, on trouve *et*, et très occasionnellement *he* (25):

(23) cōment chlīz fait trons avies vog tel haste que natendies vog quil fust ouvers **Et** sires bochus maudis soies tu de diue fait macans sy estoitil. (f^o 36v)

(24) Quant yreux lentendit sy dist **Z** yreux tres doux compains **Z** vrais **Z** loiaux amis / aies pite de my. (f^o 152v/153)

(25) quant yreux lentendy sy cōmenche sy fort a plourer que ce fumerveilles **Z** dist **he** tres loiaux amis et en che disant le prent entre ses bras et le cuide baisier... (f^o 152v)

L'éditeur retranscrit:

(23a) « Comment, chevaliers, fait Trons, aviés vous tel haste? que n'atendiés vous qu'il fust ouvers? **Et**, Sires bochus, maudis soies tu de Dieu, fait Macans, sy estoit il. »

(24a) Quand Yreux l'entendit, sy dist: « **Et**, Yreux, tres doux compains et vrais et loiaux ami, aiés pité de my! »

(25a) Quant Yreux l'entendy, sy commenche sy fort a plourer que ce fu merveilles et dist: « **Hé**, tres loiaux amis. » Et en che disant le prent entre ses braz et le cuide baisier...

Le type *a* est noté soit *ha*, soit *a*. Les deux formes sont utilisées pour interpeller, en co-occurrence avec un TA (*sire, maistre, vaillans hons, doux loyaux amis, belle nieche*, etc.) ou une formule (*por Dieu, Dieus me doinst espasse de vivre*, etc.) la forme *a* est plus fréquente ; elle participe à la création d'interjections secondaires – agglutinée à *las/lasse* pour donner *alas! /alasse!*; à *hors*, pour engendrer *ahors!*; et, occasionnellement, à *dya/dia* pour former *adia! /adya! Ahay* (5 occ.) et *hareu* (1 occ.) semblent plus difficiles à décomposer. Le texte établit une différence sémantique très nette entre les deux : *ha* est utilisé comme un disjonctif, un discordancier pour demander l'interruption d'une action commencée par un protagoniste ; *a* est utilisé comme un jonctif et la réplique (monologale ou dialogale) qu'il introduit peut être considérée comme un prolongement de l'énoncé précédent.

Ainsi, lorsque l'ermite Sarban propose à Yseut de donner à son fils le nom Justice, elle s'y oppose et *ha* contribue à fixer ce désaccord (26) :

(26) **Ha!** sire, fait la dame, pour Dieu, qu'il n'ait ja tel non, mais donnés li ung aultre qui ensieuche le son pere et le mien. (§ 6)

Sarban accepte de baptiser et d'élever l'enfant Ysaÿe le Triste ; il l'emmène avec lui. Un soir, il voit arriver quatre fées qui lui annoncent la mort de Tristan et Yseut :

(27) Lors li content en quele maniere Tristran estoit mors et Yseut trespasee. Ly preudons se saingne et commenche a prier pour eulx en plourant parfondement et ot plus grant pitié de l'enfant que devant. « **A!** Damedieu! dist il, pour Dieu dites moy que cy vous enseigna! » Et l'une respont : « N'a gaire longement que nous estiemes en la Grant Bretagne et... » (§10)

Comme dans le cas de *Bérinus*, ces effets se laissent déduire du cotexte : les DD dans lesquels figurent les formes *ha* comportent majoritairement des phrases négatives ou des assertives d'opposition et, de ce fait, s'inscrivent en opposition aux énoncés précédents. Les DD introduits par *a* n'établissent pas de contraste et notent l'approbation, le consentement, l'obéissance. En témoignent les phrases exclamatives

(conclusives ou optatives) ou interrogatives en cotexte droit¹⁰. Ces effets sémantiques sont loin d'être exceptionnels : ils sont reconnus dans les dictionnaires (Godefroy, du Cange) et par les linguistes (Bertin 2006, 51). Ce qui frappe dans le cas d'*Ysaye*, c'est la rigueur avec laquelle cette différence se maintient. Sans apporter de réponses définitives à la question d'une similitude entre le fonctionnement de l'interjection, habituellement définie comme disjonctive, et celui de la préposition *à*, réputée conjonctive, on notera la similitude graphique et sémantique entre les deux catégories.

Enfin, le type *o* est le moins attesté : 1 occ. *o*, d'un effet inclusif similaire à celui relevé pour *a* et 6 occ. *ho* dont le sens disjonctif rappelle celui de *ha*.

2.3. La Quête du Graal

Dans la partie introductive de son édition, Christiane Marchello-Nizia explique : « La conjonction est graphiée *et* en entier, essentiellement en début de période, et abrégée en *Z* dans les autres cas ». La forme « cumulante » sous (11) est notée par un *Z* ; *he* (5 occ.) note l'interpellatif, mais correspond à des passages empruntés à d'autres manuscrits. *Ha* est le seul témoin du type *a*, à moins d'inclure des formes comme *a non deu* (f° 161) ou *anon deu* (agglutiné, f° 221a). *Ha* sert à interpeller, à noter l'affect ou aux deux à la fois. Le cotexte/contexte détermine les effets supplémentaires et autorise à superposer des fonctionnements concordanciels ou discordanciels. Ainsi, sous (28), le roi Arthur déplore la décision d'organiser la Quête du Graal, mais ne s'y oppose pas. *Ha* n'indique pas une réaction, mais une constatation, un commentaire, un moyen d'indiquer l'oral dans un commentaire de type « je pense vraiment que... » :

10. En l'absence d'axiologie marquée au niveau des TA – ils ne sont pas plus « positifs » ni plus « négatifs » avec *ha* qu'avec *a* –, le seul critère pertinent nous semble être le type de phrases dans le cotexte droit de l'interjection. On notera aussi qu'une lettre d'amour débute par *a* et non par *ha* : « *A, belle et bonne au parfait, parfaitement amee, le vostre en tout, salut.* » (§ 152).

(28) Car bien set quil nes porra pas retourner de ceste emprise.
Si dist amon .S.G. **ha**. G uos mauiez mort par leueu que uos auez
fait. (f° 163d)

L'effet est contraire sous (29) :

(29) **ha**.sire por dieu neme lessiez morir en ceste forest. Mes
portez men en aucune abeie ou jaie mes droitures Z muire ilec
come bons chl crestiens. (f° 169d)

La traduction de l'éditrice illustre ces effets par un choix astucieux
de la graphie interjective :

(28a) « Car il set bien qu'il ne pourra les détourner de cette
entreprise. « **Ah**, Gauvain, vous avez causé ma mort en
prononçant ce veu... »

(29a) « **Ha!** Seigneur, au nom de Dieu, ne me laissez pas mourir
dans cette forêt. Portez-moi plutôt dans une abbaye où je puisse
recevoir les derniers sacrements et mourir en bon chrétien. »

2.4. *Mabrian*

L'éditeur respecte fidèlement les graphies de l'incunable de
1530. *Et* et la forme abrégée *Z* servent à noter la conjonction, leur
répartition rappelle l'usage dans la *Queste* : *et* est essentiellement
en début de période. Il est utilisé également pour noter le MD
« et puis » :

(30) Et quât ilz furēt la hault mōtez maugis vīt la ou estoit
Richard qui gisoit a terre : auquel il demanda et dit. **Et puis** beau
cousin cōme vous est il Sire dist Richard / tres bien la vostre
mercy [...] (20v)

He existe dans l'incunable, mais il est toujours suivi ou
agglutiné à *las*. L'ensemble n'exprime pas toujours le regret,
comme dans le passage suivant où Maugis, ayant reçu le chapeau
rouge de cardinal, manifeste son contentement et imagine la
réaction de ses parents. La situation est positive et favorable, et
hélas est loin d'être la manifestation d'une souffrance ; on peut
même se demander s'il ne joue pas le rôle d'un (ou de deux) MD
que l'on gloserait par « et, vraiment » :

(31) Et tout incontinent le cardinal Maugis, accompagné du
senateur et son frere qu'il avoit guery, et de train convenable a
cardinal, monta a cheval pour aller au consistoire. Et en errant
par la ville de Romme, fantasioit sur Renault, Alard, Guichard et

Richard, ses cousins, disant a part luy : « **Helas** Virge Marie, si mes parents me veoyoient de present, ce chapeau rouge sur la teste, il diroient bien que ce aurois je fait par enchanterie... » (§ 50, 9)

Le type *a* est attesté seulement par *ha*, utilisé seul ou redoublé (*ha ha* ou *haa*). Il est majoritairement concordancier, et inscrit le message dans la continuité de ce que précède.

(32) Il sescrya a haulte voix. **ha ha**. Maugis gentil chevalier moult me poise par ma barbe : il me desplaist de vous avoir force de faire celle chose. (.lxx.)

(33) **haa** maugis maugis chevalier approuue quesse q auez fait le veu vog coustera la vie Z a voz trois cousins. (.lxxx.)

Qu'apportent ces investigations graphiques? Au-delà des usages spécifiques pour chaque texte se dessinent quelques tendances. Tout d'abord, au niveau des fréquences : le type *e* est le plus utilisé ; le type *a* est représenté majoritairement par *ha* ; le type *o* est très peu attesté, confirmant ainsi l'hypothèse de M.-L. Demonet (2006, 52-53) de son apparition tardive. Ensuite : les manuscrits (et l'incunable) ne distinguent pas formellement la conjonction *et* de la forme « cumulante jonctive-interjective » et rien ne permet de les dissocier formellement. Cette économie de moyens porte à croire que l'on reconnaissait un statut jonctif à l'interjection. Le fait que *he* soit essentiellement réservé à l'interpellatif (interpellatif propre et interpellatif d'affect) confirme cette hypothèse.

Le type *a* est noté majoritairement (mais pas systématiquement) *ha* : lorsque l'usage permet de distinguer formellement *a* et *ha*, le premier est exclusivement jonctif et illustre la même économie de moyens. Pour les textes qui ne distinguent pas formellement l'effet jonctif/concordancier de l'effet disjonctif/discordancier, des critères syntaxiques et sémantiques permettent d'établir la différence.

Un élargissement du corpus permettra de confirmer/infirmier ces hypothèses ; *e* ayant été l'objet de beaucoup d'études évoquant sa polyvalence, cet élargissement s'impose surtout dans le cas de *a* et encore davantage de *o* du fait du nombre peu élevé d'attestations¹¹.

11. La liste des textes est donnée avant la bibliographie.

3. Des statuts de *a* et de leurs conséquences sémantiques

L'examen des textes du corpus élargi permet de noter des résultats similaires : *a* exclamatif introduit majoritairement un énoncé en conformité avec le cotexte/contexte gauche. Cette conformité est gradable et déductible grâce aux critères suivants :

— la présence de phrases assertives en cotexte droit : *a*, seul ou suivi d'un TA, sert à la fois à interpeller et à indiquer un affect ; il introduit un DD qui complète, approfondit ou développe le thème du contexte gauche, témoins les reprises lexicales à l'intérieur du DD :

(34) Et quant li rois Guis parçut **la traïson** de ses barons, si ot au cuer mout grant angoyse, se dist : « **A!** Biaus sire Dieu, je suys tes serjanz et suis ci pour ta besoigne et pour la crestienté deffendre. Sire, aide nous ainsi que tu sez que mestiers nous est, car je say bien que tuit mi baron m'ont **traï**. » Atant se feri entr'aus et merveilles feisoit d'armes... (*Menestrel de Reims*, 6r)

(Et quant le roi Guy perçut la trahison de ses vassaux, son cœur se remplit de tristesse et il dit : « Ah, Seigneur Dieu, je suis ton serviteur et je suis ici pour faire ta besogne et défendre la chrétienté. Seigneur, aide-nous, puisque tu sais que nous en avons besoin, car je sais que tous mes vassaux m'ont trahi. » Alors, il s'élança au milieu de la bataille et c'était prodigieux de le voir manier les armes...)

— En présence d'une « fausse » interrogative *a* sert toujours à interpeller et à indiquer l'affect, mais son rôle est surtout cognitif, puisqu'il renseigne sur la position du locuteur :

(35) Et quant il l'aperceut, fist semblant de soy desvoyer et prendre autre chemin. Lors Madame le fist appeler, puis lui dist : « **A!** maistre, maistre! Est-ce la façon de fuir les dames! » (*Saintré*, p. 61)

(Et quand il l'aperçut, il fit semblant de s'écarter et de prendre une autre direction. Alors Madame lui dit : **Ah!** Maître, maître! Est-ce **bien** là une façon de fuir les dames? »)

— La présence d'une exclamative conclusive qui exprime l'intensité d'une qualité ou d'une quantité amplifie l'effet cognitif de *a*. Comme dans (34) et (35), *a*, seul ou suivi d'un

TA, introduit un DD, mais cette-fois-ci (36) celui-ci contient une exclamative. Elle peut être interprétée comme une proposition subordonnée, complément d'objet d'un verbe du type *regarder* que l'on pourrait adjoindre au TA. *A* jouerait alors un triple rôle : interpeller, indiquer un affect et indiquer la position du locuteur à la manière d'un MD de type « regarde! »

(36) [...] il s'agenoile erraument e dist a cheus qui dejoste lui estoient: « A! Diex, tant fist fole hardement li chaitifs pechierz male aventuruz qui de sez mainz ordeez e vilainz, cunchiees de vileté e de l'ort venim de luxure, atoucha si hault fust [...]! (*Merlin Suite*, 164)

(« Ah! Dieu, comme il a fait preuve d'une audace insensée, le pécheur misérable et maudit qui, de ses mains impures et ignobles, souillées d'ignominie et du poison immonde de la luxure, a touché un bois aussi noble... » [Trad. S. Marcotte, p. 339])

Qu'en est-il du *ha*? Il sert à cadrer le DD, seul ou suivi d'un TA, comme *a*. On trouve, dans le cotexte droit, des affirmatives, des négatives, des interrogatives (directes et indirectes), des conditionnelles et des exclamatives, en somme une panoplie très large de configurations linguistiques, dont certaines attestées avec *a*. Un décompte des structures permet cependant d'apporter des nuances : sur un total de 362 occ. de *ha* dans le corpus, 231, soit environ deux tiers, représentent des phrases négatives, interrogatives, conditionnelles et impératives, soit des cotextes impliquant des modalités susceptibles de provoquer une discordance avec ce qui précède. Autre conclusion importante : les 131 occurrences restantes illustrant *ha* dans des cotextes exclamatifs ou assertifs se trouvent dans les textes tardifs de notre corpus, textes de moyen français, dans lesquels *a* n'est presque plus attesté¹², probablement par souci d'éviter toute ressemblance graphique entre la préposition et l'interjection. Cela revient à dire qu'à la fin du Moyen Âge, en l'absence d'opposition graphique au sein du type *a*, la distinction se fait par le biais des cadres syntaxiques différents qui produisent des

12. Cf. l'usage de *Mabrian*.

effets illocutoires différents. L'absence d'opposition entre les répliques dans (37) fait du *ha* un concordanciel :

(37) Je vous prie [...] que m'escrivez de vos nouvelles et je vous rescriray des miennes. — **Ha!** ma bonne maitresse, ce dist Gerard, je voy bien qu'il faut que je vous abandonne pour un espace. (*Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 168)

D'autres faits semblent confirmer cette évolution, en particulier la co-occurrence avec l'interjection secondaire *dea!*. Analysée comme le résultat de la grammaticalisation/pragmaticalisation de *di va*¹³, *dea* est un MD confirmé, fréquent dans les textes du moyen français et du français préclassique. Il apparaît, le plus souvent en co-occurrence avec « oui »/« non », avec l'interrogatif *comment*, l'adverbe *voire*, l'exclamatif *quoi*, les interjections *avoi*, *ha*, *a*, ces co-occurrences étant un des critères majeurs de sa pragmaticalisation. Elles infléchissent le sens de *dea* et fonctionnent comme des modificateurs du MD. Ainsi, les répartitions *ha dea/a dea* dans *Ysaye* et dans le corpus élargi confirment les oppositions relevées entre *ha* et *a* : *ha*, discordanciel, est majoritaire en présence d'une modalité négative, interrogative et impérative (38), une modalité assertive entraîne majoritairement *a* (39) et une glose par « assurément, évidemment, bien entendu ! » :

(38) Le prier, despalisant d'etre empesché a ce coup par cet yvroigne, respond : « Va ton chemin, il ne faut autre confession, car tu es en tresbon estat. » — « **Ha, dya**, dist l'yvroigne, par la mort bieu, vous me confesserez, maistre prier, car j'ay dévotion. » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 61)

(Le père prier qui regrettait cet empêchement causé par un ivrogne, répondit : « Passe ton chemin, tu n'as pas besoin de confession, car tu es en très bon état. » « **Allons bon!**, dit l'ivrogne, Morbleu!, Père prier, vous écouteriez ma confession, je fais mes dévotions!)

(39) « [...] j'en auray douze ou je le tueray, et vous aussi! — **A dya**, dit le compaignon, vous estes ung fort marchant; et au

13. Voir le TLFi, le DMF, mais aussi les dictionnaires d'Estienne, Nicot, Cotgrave, Ménage, Richelet. Pour les emplois de *di va*, voir l'excellente étude d'Evelyne Oppermann-Marsaux (2011).

mains, puis qu'il faut que vous aiez tout a vostre dict, j'aray terme de paier. » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 296)

4. Le type *o*

Peu représenté dans le premier corpus, il l'est davantage dans le corpus élargi et continuera à gagner du terrain par la suite. Ainsi, une comparaison entre le texte de *La Chastelaine du Vergy* et sa « réécriture » dans la 70^e nouvelle de *l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre permet de constater le remplacement des *a!* par des *o!*¹⁴

Seules quelques rares attestations montrent la similitude graphique entre *o* interjectif et la conjonction *o/ou* :

(40) Ores quant j'eü demouré avec le dit roy deux **ho** trois jours, je m'en retournay par celluy mesme chemin... (Nompar de Caumont, *Le Voyage d'Oultremer en Jherusalem*, p. 49)

Dans le corpus, *o* est majoritairement associé à une modalité exclamative (26 occ. sur 37) et fonctionne comme un jonctif dans des monologues, en reprise d'un *he* interpellatif ou de *helas*, alors que *ho* est utilisé en début de DD ouvrant sur des propositions assertives, ou attesté en emploi autonome, constituant à lui seul un énoncé, soit, une « répartition » différente de celle, constatée pour *a/ha*. Elle est probablement responsable de la sédimentation des valeurs actuelles : selon le TLFi, *ho* serait plutôt réservé à l'indignation, alors que *oh* peut rendre tous les autres sentiments.

5. Conclusion

Les réflexions qui précèdent ont rappelé quelques principes du fonctionnement de l'interjection : sa portée extra-phrastique, les liens référentiels et rhétoriques qu'elle entretient avec ce qui précède et ce qui suit, l'importance des agencements des cotextes gauche et droit. On la dit souvent « polyfonctionnelle », mais à partir du moment où son fonctionnement n'est pas stable et préenregistré,

14. *La Chastelaine de Vergi*, éd. R. Stuij, La Haye/Paris, Mouton, 1970, et Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, éd. M. François, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1991, 413-416.

on devrait la considérer plutôt comme un item « sous-déterminé » dont les possibles discursifs sont variables et qui peut avoir plusieurs statuts. On le voit dans les textes médiévaux étudiés : ces statuts sont opaques et vont de l'interpellatif-cadratif de DD, en passant par le connecteur propositionnel, jusqu'au marqueur discursif¹⁵. Cette hypostase est la marque même de l'oral et un principe d'écriture dans les textes médiévaux.

Corpora

1. *Bérinus*, éd. R. Bossuat, Paris, Société des anciens textes français, 1931-1933.

La Queste del Saint Graal, éd. numérique Ch. Marchello-Nizia, BFM, 2011.

Ysaye le Triste, éd. A. Giacchetti, Rouen, Presses de l'université de Rouen, 1989.

Mabrian, éd. Ph. Verelst, Gand, Université de Gand, coll. « Romanica Gandensia », 2011.

2. Textes de la base BFM – *Base de français médiéval* [en ligne], Lyon, ENS de Lyon, Laboratoire ICAR, 2012, <http://bfm.ens-lyon.fr> : *La Mort le Roi Artu, Suite du Roman de Merlin, Récit d'un Ménestrel de Reims, Le Tristan en prose, Fouke le Fitz Waryn, Chroniques de Froissart, Mélusine, Récit du Voyage en Terre Sainte, Quinze joies du mariage, Chronique d'E. de Monstrelet, Cligès en prose, Jean de Saintré, Le Roman du Comte d'Artois, Les Cents Nouvelles nouvelles*.

15. La liste n'est pas arrêtée et pourrait être complétée à l'image de ce qui a été fait pour l'espagnol (Montes 1999).

Bibliographie

- AMEKA, Felix, 1994, « Interjection », dans *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, dir. R.E. Asher, Oxford (NY) Pergamont Press, t. 4, 1712-1715.
- BERTIN, Annie, 2006, « Définir une interjection : la lexicographie au défi de l'énonciation », dans D. Lagorgette & M. Lignereux (dir.), *Comme la lettre dit la vie. Mélanges offerts à M. Perret*, CD -Rom, Chambéry, Université de Savoie, 46-56.
- BÉGUELIN, Marie-Josée, AVANZI, Mathieu, CORMINBOEUF, Gilles (dir.), 2010, *La Parataxe*, t. 2, *Structures, marquages et exploitations discursives*, Berne, Peter Lang.
- BURIDANT, Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- DEMONET, Marie-Luce, 2006, « Eh/hé : l'oralité simulée à la Renaissance », *Langages* 161, 52-72.
- DOSTIE, Gaétane, 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- DOSTIE, Gaétane, PUSCH, Claus. (dir.), 2007, « Les marqueurs discursifs », *Langue française* 154.
- DRESCHLER, Martina, FRANK-JOB, Barbara (dir.), 2006, *Les Marqueurs discursifs dans les langues romanes. Approches théoriques et méthodologiques*, Francfort/Main, Peter Lang.
- ERNOULT, Alfred & THOMAS, François, 1989, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 2^e éd.
- GRINSHPUN Yana, 2005, « Les graphies ô et oh : une graphie entre langue et genres de discours », *Marges linguistiques* 8, 242-255.
- GROSS, Gaston, PIOT, Mireille (dir.), 1988, « Syntaxe des connecteurs », *Langue française* 77.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, 2005, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2^e éd.
- MONTES R., Graciela, 1999, « The development of discourse markers in Spanish: Interjections », *Journal of Pragmatics* 31, 1289-1319.

- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2011, « Les emplois du marqueur discursif « di va » en ancien français », *Discours* 8, <http://discours.revues.org/8162>.
- ROSSARI, Corine, BEAULIEU-MASSON, Anne, COJOCARIU, Corina, RAZGOULIAEVA, Anna (dir.), 2004, *Autour des connecteurs*, Berne, Peter Lang.
- ROSIER, Laurence, 1995, « L'interjection, partie honteuse du discours », *Scolia* 5/6, 109-123.
- SERBAT, Guy, 1990, « Et jonctif de propositions: une énonciation à double détente », *L'Information grammaticale* 46, 26-38.
- SWIATKOWSKA, Marcela, 2006, « L'interjection: entre deixis et anaphore », *Langages* 161, 47-56.
- TESNIERE, Lucien, 1988, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TORTERAT, Frédéric, 2000a, « *Eh*, allomorphe de *et*? Approche critique d'une distinction homonymique », *Cahiers de praxématique* 34, 107-131.
- TORTERAT, Frédéric, 2000b, « *Et* en emploi syndético-hypotactique: hypothèse sur une jonction implicite en ancien et moyen français », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XCI 1, 183-202.
- WILKINS, David, 1995, « Expanding the traditionnal category of deictic elements: Interjections as deictics », dans J.F. Duchan, G.A. Bruder & L.E. Hewitt (dir.), *Deixis in narrative: A cognitive science perspective*, Hillsdale (NJ) Erlbaum, 359-386.
- WILMET, Marc, 1995, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Insultes et registres de langue dans les *Manières de langage* : transgression et effets d'oralité¹

Dominique Lagorgette
Université de Savoie (L.L.S.) & IUF

Réfléchir à l'oralité médiévale implique pour le linguiste de se poser un certain nombre de questions autour de ses représentations telles qu'elles sont données dans les textes littéraires : ainsi s'impose un questionnement sur l'accès que l'on peut avoir à la langue parlée à travers les textes, qu'il s'agisse de procès², de théâtre³ ou de manuels de conversation, par exemple, types de discours dont on attend beaucoup sur ce plan car on imagine dans ces trois cas que le rapport aux faits de langue authentiques est plus central que pour d'autres genres où le geste poétique est plus prégnant que la nécessité d'entretenir l'effet de réel que l'on pense aller de soi dans le fait judiciaire et le fait théâtral. De même, si le discours déroge par ses contenus à la règle communément acceptée de la décence, on lui attribuera plus de crédit comme rendant compte d'authentiques émotions et pratiques langagières : le discours marginalisé, tabou, transgressif, quel que soit le nom qu'on veut bien lui donner, semble en effet plus typique de l'oralité que de l'écrit, et s'il surgit soudain sur la page, c'est soit que la situation le rend obligatoire pour traduire la violence des émotions, soit que

-
1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).
 2. Voir Aude Wirth-Jaillard (sous presse).
 3. Voir Jonathan Beck (2000). On signalera aussi le travail en cours de l'équipe de l'université d'Amsterdam, autour de Jelle Koopmans, sur « Law and Drama: How Theatrical Practices are Defined by, with, and Against the Law in France & French-Speaking Regions (13th-16th centuries) ».

l'on se trouve face à du « populaire ». Bien entendu, même dans cette optique, on soupçonne qu'il y a des limites à ce qui peut être montré puisqu'un médiateur est intervenu en la personne du scribe/auteur. Toutefois, cette idée selon laquelle les « gros mots » sont plus proches du réel que le langage châtié semble avoir la peau dure. Notre propos sera de mesurer si ces idées fréquemment défendues sont pertinentes à partir de l'étude d'un corpus de manuels de « Français langue étrangère des xiv^e et xv^e siècles auquel sera adjoint un corpus secondaire de fabliaux et de farces. Nous nous focaliserons en particulier sur leur usage des insultes car elles nous paraissent catalyser l'ensemble des phénomènes : notre hypothèse est que leur mise en scène des émotions vives dans un relâchement de la vigilance sociale du locuteur les rendrait susceptibles de permettre l'observation des registres mieux que n'importe quels autres syntagmes, le champ lexical de la sexualité mis à part⁴.

1. Représenter l'oralité : de quoi les textes sont-ils capables (coupables ?) ?

La notion même de « représentation(s) » peut suffire à réduire un certain nombre de croyances qui généralement sont erronées ; ainsi ne doit-on pas oublier qu'il y a toujours derrière tout discours un auteur qui fait le lien écrit entre des pratiques parlées qu'il a observées avec plus ou moins d'acuité et une culture n'ayant pas les vernaculaires comme variété de prestige et qui hiérarchise les variétés, comme l'a justement souligné R. Anthony Lodge (1997). Mais même la terminologie est significative des attentes : ainsi, la langue parlée ne peut-elle être envisagée pour le Moyen Âge, il ne peut s'agir que de ses représentations dans et par le code écrit. En effet, pour suivre la nomenclature établie par Claire Blanche-Benveniste (1990, notamment), les trois niveaux écrit/oral/parlé se répartissent le spectre des énoncés ; nous rappelons que sous

4. L'étude parallèle des images et du lexique dans quelques unes des *Cent Nouvelles Nouvelles* est en cours (Lagorgette à paraître 1), tandis que celle des jurons dans le même corpus que celui du présent article fera l'objet d'une étude ultérieure (Lagorgette en préparation).

la notion d'« oral » s'entend une énonciation orale d'un écrit, tandis que « parlé » renvoie à une production orale plus ou moins spontanée, plus ou moins relâchée, mais sans phase écrite préalable. À partir de là, il paraît clair que le seul accès que l'on puisse avoir à l'oralité médiévale n'est précisément qu'oral, la dimension parlée étant pour toujours hors de portée ; cela dit, l'existence d'une seule syntaxe en français permet de postuler que la langue parlée n'est somme toute que la manifestation, mâtinée des variations les plus sensibles dans les textes (diatopique, diastratique et diaphasique), de la même langue, actualisée par une énonciation *hic et nunc*⁵. À une seule, essentielle nuance près : le vers. En effet, il est remarquable de noter que les textes présentant les plus forts taux de jurons et d'insultes sont précisément les textes théâtraux, qui restent en vers alors que les autres genres, hormis la lyrique, sont eux passés à la prose depuis deux siècles, pour la période sur laquelle nous concentrerons notre analyse. Ainsi la littérarité fictionnelle s'affirme-t-elle alors que la situation d'énonciation sur la scène est précisément la plus mimétique qui soit. Cette opposition apparente entre pratique théâtrale et voix, entre présence du corps et texte écrit met en relief une première limite dans la volonté de vraisemblance affichée par les auteurs. Nous verrons qu'il y en a un certain nombre d'autres.

1.1. Le Moyen Âge : sa richesse, ses problèmes méthodologiques

Il est donc proprement impossible d'avoir accès au « parlé » du Moyen Âge, comme le remarquait fort justement Andres Kristol (1993) parmi quelques autres ; de plus, les sources étudiées sont essentiellement littéraires, ce qui s'explique surtout par une tradition : dès les débuts de l'étude de l'histoire de la langue française, ce sont les textes littéraires que choisit la philologie, laissant chartes, comptes, coutumes, registres, etc. aux historiens car jugés trop peu nobles et dignes d'intérêt pour

5. Les structures de l'écrit sont bien présentes dans le parlé, noyées plus ou moins sous les facteurs liés à la production (répétitions, dislocations, cumul du thème, hésitations, « erreurs », etc.) : voir Claire Blanche Benveniste (1990, 2002), notamment.

la mise en place de l'idéologie du standard que la III^e République veut édifier (Lodge 1997). Un siècle et demi plus tard, peu nombreuses sont encore les études sur le français médiéval qui ne se focalisent pas sur la tradition littéraire. Le problème avec les très beaux textes qui constituent ce patrimoine est précisément leur beauté: bras armé d'un projet esthétique, bien souvent formellement formaté par les canons d'un genre, chaque texte se situe dans une histoire des projets de son auteur. Même si, au final, peu des « stars » de l'ancien et du moyen français ont vu leur nom nous parvenir, il n'en reste pas moins que le paramètre de la volonté de créer le beau doit nuancer les démarches de celui qui croit observer la langue alors qu'il en regarde la quintessence.

Ces premières nuances posées, s'ajoute la notion de variation telle que la sociolinguistique l'a définie. Il s'avère que, dans l'ensemble, les variétés de français restent globalement traitées comme un tout, voire un continuum (comme Lodge [1997] l'a souligné), ce qui a pour effet de gommer la variation diatopique, soit liée à un territoire. De plus, on compare souvent des items appartenant à des périodes très étendues alors que l'on sait par ailleurs que le changement linguistique est relativement rapide, avec pour conséquence une variation diachronique largement sous-estimée. Enfin, on ne traite quasiment jamais de la question des registres, la variation diastratique, lorsque l'on s'intéresse à l'ancien et au moyen français. Voici donc bien des difficultés à surmonter, ou des garde-fous à prendre en compte, plutôt, qu'il nous a paru essentiel de rappeler dans ce point liminaire, puisque penser le dialogue en tant que représentation de l'oralité implique tout d'abord de déterminer des principes méthodologiques.

Nous avons choisi, pour présenter une première étude de ces représentations, de nous focaliser sur l'un des marqueurs de l'émotion vive: les insultes, de par leur caractère transgressif des codes sociaux et religieux, semblent en effet de bonnes candidates pour qui veut déceler l'empreinte du locuteur dans l'oralité. Quoi de plus spontané, mis à part une interjection onomatopéique, que le cri de rage, l'accent de colère ou de dénigrement, l'exclamation en un mot formulée face à un

événement inattendu et perçu comme agressif? Ces différents éléments, caractérisés par l'acte de langage qu'ils produisent plus que par leur appartenance à une catégorie grammaticale (Lagorgette 1998, 2003a), témoignent en effet d'une réaction forte du locuteur à son environnement. Il nous semble intéressant d'explorer en particulier un type de sources dont le principe d'existence même repose sur la *mimesis* avec la « vraie » vie, à savoir des manuels de « français langue étrangère », les *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415, textes anglo-normands où le discours se revendique modèle authentique à des fins didactiques puisque leur but affiché est d'apprendre « a parlere, bien sonere et parfitement escriere douce francés, qu'est la plus beale et la plus gracious langage et la plus noble parlere après latyn de scole que soit en monde » (*Man.* 1396, 3, l. 8-11). Même si les auteurs émargent régulièrement au *topos* de modestie face à des locuteurs natifs, il n'en reste pas moins que ces derniers, *auctoritates* de papier mais *auctoritates* tout de même, sont en pâmoison devant la fluidité et la rectitude de leur parlure : ces manuels se veulent et se présentent comme des modèles de « bon français », même s'ils sont clairement ancrés dans une variété. Si le niveau d'intrication des représentations y gagne en complexité, il nous restera toutefois à en faire la part. C'est justement afin de relativiser ces données, qui ne sauraient valoir seules même si elles sont remarquables, que notre corpus secondaire sera convoqué : en amont ou contemporains, des fabliaux⁶, et en aval des farces⁷. Le fait que les textes n'appartiennent pas tous à la même variété (anglo-normand vs variétés continentales) nous semble intéressant pour notre quête d'invariants : il s'agit en effet de mettre en lumière des schémas récurrents, tout en montrant comment des faits de langue marginalisés comme l'injure participent de l'effet

6. Il s'agit des textes contenus dans les compilations de Levy (1978), Raynaud de Lage (1986), Rossi (1992), Brusegan (1994) (le contenu en est détaillé *infra*, note 23) ainsi que les textes réunis sous le libellé « Eighteen Anglo-Norman Fabliaux » sur le *Anglo-Norman Hub*, www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc.

7. *La Farce de Maître Pathelin, Le Cuvier, Le Chaudronnier, Le Ramoneur de cheminées, Jenin fils de rien, Le Pâté et la tarte, Le Meunier dont le diable emporte l'âme en enfer.*

d'oralité, notamment en s'insérant dans un jeu avec les registres de langue.

Notre analyse se situe dans le cadre de la pragmatique, en particulier l'étude des actes de langage, tandis que l'approche pour l'établissement du corpus et sa réinsertion dans l'histoire de la langue française est celle de la sociolinguistique variationniste, à laquelle s'ajoute le point de vue de l'analyse de discours, partant du principe que tout discours est marqué par l'idéologie de son locuteur, mais aussi de son milieu de production et de réception. Cette étude s'inscrit dans une réflexion plus générale sur le discours transgressif, son rapport à la norme et à la manière dont peuvent bouger les frontières entre les sphères de l'acceptable et de l'inacceptable. Nous verrons donc tout d'abord comment penser la notion même de transgression et comment les différents actes de langage qui l'accomplissent s'articulent pour former système, avant de passer à l'étude des items.

1.3. Le discours transgressif comme clé: insulter, blasphémer, prier, caresser, quatre actes proches

Un point particulièrement intéressant lorsque l'on se consacre aux études diachroniques sur la transgression langagière est le fait que quatre actes de langage semblent indissociables, qui articulent sur le même continuum violence et caresse verbales: d'une part, injure à la créature et au Créateur sont pensées comme participant du même phénomène, ainsi qu'en témoigne le verbe *blastengier* (Lagorgette, 2003a, 2005a, 2008); d'autre part, et nous serions tentée de dire dans le même mouvement, *jurser* est lui aussi polysémique puisqu'il signifie « promettre » mais aussi « blasphémer ». Cette oscillation pragmasémantique entre deux axes diamétralement opposés au premier abord est plus encore spectaculaire lorsque l'on compare les catégories dans lesquelles sont relevés les termes accomplissant dénigrement ou caresse verbale (et notre diachronie est sciemment longue et inter-variétés):

Catégorie	Hypocoristique	Injure	Juron
Animaux	chaton / agneau de Dieu	morue	cœur de bœuf
Matières/ objets/ substances	ma rosée	ordure	Tabernacle, saint sang Dieu
Mœurs	charmante amie / doux seigneur	menteur	Vain Dieu
Lien filial	ma fille	fil de prêtre	Bonne mère

Ces similitudes dans les classes lexicales s'accroissent notamment lorsque l'on met en parallèle les phénomènes de tabou sur le nom à l'échelle plus large de la dénomination. En effet, comme nous l'avons montré (Lagorgette 2003b, 2005b), nommer autrui est investi pour l'époque médiévale de pouvoirs pragmatiques spectaculaires, puisque dire le nom permet d'agir sur l'autre et d'en modifier éventuellement le destin. Outre les cas bien connus dans la *Chanson de Roland*, où la crainte qu'une mauvaise chanson ne soit écrite sur les chevaliers revient comme une antienne⁸, on se souviendra aussi des nombreux épisodes où les chevaliers refusent de décliner leur *droit nom* (comme Gauvain dans *Le Conte du Graal*), le découvrent (comme Perceval dans *Le Conte du Graal* ou *Le Bel inconnu*) ou luttent pour le maintenir alors qu'une seconde appellation les menace (comme *Jenin fils de rien*). Ce dernier cas nous ramène à la fois à l'injure et au blasphème : injurier, comme diffamer, est tout d'abord tenter de modifier pour le monde l'appellation d'usage d'un être afin que la perception qu'on a de lui/elle change – et le droit ne s'y trompe pas puisqu'injure et diffamation sont toujours des délits qui peuvent mener jusqu'au procès s'ils sont commis publiquement. Comme le souligne Alain Cabantous (1998, 13) :

Le créateur du réel, fondateur du langage, « ne doit donc jamais devenir un élément de sa propre création »⁹. Mais le nom est aussi « le bien le plus précieux que Dieu ait accordé

8. Voir ainsi les vers 1014, 1466, 1517 par exemple.

9. N. Huston (1980, 27).

aux hommes parce qu'il les délivre des faux dieux »¹⁰. C'est pourquoi l'homme ne peut utiliser abusivement ce don sans risquer de se dévoyer.

Car le nom est *senefiance* : le révéler donne emprise, d'où le grand nombre de rituels de type don contraignant associés aux scènes de présentation de soi lors des rencontres. Ainsi, pour reprendre la très pertinente et synthétique remarque de Danièle James-Raoul (1997, 126) : « parce que le nom traduit la personne, s'empêcher de le dévoiler, c'est protéger son identité ». On comprend alors mieux d'où vient le tabou sur le blasphème et son corollaire l'injure, qui tous deux transgressent les codes de courtoisie, certes, mais surtout jouent avec un interdit qui vise ni plus ni moins à protéger l'essence du créateur et de ses créatures.

Ce mécanisme du tabou linguistique demande un éclaircissement, puisqu'il repose sur un paradoxe fondamental, comme le notait Émile Benveniste (1974, 255) :

Un certain mot ou nom ne doit pas passer par la bouche. Il est simplement retranché du registre de la langue, effacé de l'usage, il ne doit plus exister. Cependant, c'est là une condition paradoxale du tabou, ce nom doit en même temps continuer d'exister en tant qu'interdit.

Les listes que nous livrera dans un instant la *Manière de 1399*, les flots d'injures lexicalisées des personnages des farces, mais aussi dans une certaine mesure les mots doux conventionnels des couples, qui transposent autrui dans une redéfinition personnelle, liée à la relation amoureuse (et ce dernier phénomène s'applique bien entendu aussi à l'interaction croyant/divinité) sont autant de moyens en quelque sorte de contrôler socialement l'ampleur de l'acte de langage produit. De la sorte, même ce qui relève des sphères intimes, lorsque l'on transgresse le tabou sur la dénomination définitoire, reste finalement à la porte de l'interdit suprême : prendre la place des démiurges que sont dans le système médiéval la divinité et ses relais terrestres (les parents plaçant dans le *droit nom en*

10. B. Lauret (1993, 33-47).

baptestire l'enfant que Dieu leur a donné ; les prêtres officiant pour le baptême, exorcisant et nommant, comme par un talisman, la créature devenue être ; les rédacteurs des registres notariaux divulguant au monde cette identité, pour la période tardive du Moyen Âge ; les prêtres modifiant le nom de l'épousée par le sacrement du mariage). La mémoire collective qui construit la renommée devient alors l'enjeu de l'insulteur, du blasphémateur qui cherchent à y ancrer la description définie de leur invention en tant que nom propre, remplaçant le droit nom. Ceci explique certainement pourquoi tout mot peut accomplir l'ensemble des actes de langage que nous étudions ici : de la prière au mot doux, de l'injure au blasphème, c'est toujours de re-nommer qu'il s'agit en fait, et chacun des actes gagne d'autant plus de force illocutoire qu'il sort des appellations conventionnellement assignées à ces rôles, en cela qu'il s'approprie, par la nouveauté et la personnalisation du terme choisi, le geste initial de la définition.

Pour parvenir à cette action, de nombreux paramètres entrent en compte, que nous rappellerons brièvement : des conditions particulières (rituels sociaux ou religieux, conventions) sont nécessaires ; de même, intention(s), posture, intonation du locuteur vont tenter d'assurer la réalisation des visées illocutoire et perlocutoire ; la pertinence par rapport au contexte, mais aussi la volonté des deux locuteurs, puisque l'acte s'il est voulu par l'un peut être rejeté par l'autre, en finit la construction (Lagorgette 1998). Il est donc, dans ces conditions, essentiel comme le recommande William Labov (1972, 121) de « distinguer ce qui est dit de ce qui est fait ». Nous ajouterons que la dimension orale est elle aussi un paramètre central : pour que s'accomplisse la métamorphose sociale voulue par l'injurier, le blasphémateur (ou même le séducteur), la présence dans le même espace est primordiale. Le caractère spectaculaire de ces actes, tout comme celui de la prière, elle aussi tentative de prise d'influence de l'un sur le multiple, de l'individu sur son environnement, prend toute sa valeur lorsqu'il est performé en direct, et qui plus est devant un public qui peut y projeter une forme de catharsis sociale. Le

performeur prend des risques : celui d'être jugé présomptueux, agressif, non conforme aux attentes du groupe. Dès lors, la dimension rhétorique de l'assaut, qu'il soit de rage ou de désir, se doit d'être particulièrement soignée afin de témoigner de la sincérité du locuteur : feindre l'émotion et être vu en cette feinte représente un danger social pour le locuteur, dont l'élan violent n'est acceptable que parce qu'il est expression d'une perception de la réalité. Sans la sincérité (qui reste d'ailleurs, sous le nom de « bonne foi » régulièrement invoquée lors des procès traitant des délits d'injure et de diffamation), la violence des émotions n'est en rien tolérable par le système de régulation des individualités.

L'analyse des données de nos corpus nous permettra maintenant de mieux cerner ces mécanismes, où l'expression des émotions violentes médiatisée par l'écrit littéraire ou didactique remplit à la fois ce rôle de soupape de sécurité groupale, de marqueur et de borneur de transgression à travers l'illusion d'oralité que confère la situation même de l'énonciation.

2. Registres et variation(s): représentations de l'oralité et lexique marginalisé

L'ancrage personnel du locuteur dans et par la langue, c'est-à-dire ses manières de décrire le monde et ses réactions à son environnement, passe par toute une palette de modalités discursives, qui peuvent prendre les nuances les plus diverses notamment lorsqu'elles jouent des multiples options offertes par les choix registraux. Si la littérature courtoise et les autres types de textes antérieurs ne donnaient que peu à voir les variations diastratique et diaphasique, l'émergence des fabliaux et du *Roman de Renart* marquent l'entrée en fanfare dans les corpus médiévaux de termes jusqu'alors jamais vus, en particulier dans les dialogues mettant en scène des personnages de classes sociales variées aux prises avec leur sexualité. La vie privée bourgeoise et/ou ouvrière prend en effet en littérature des couleurs intimes qui permettent d'entrer dans la chambre, lorsque la tradition courtoise par exemple en fermait pudiquement la porte, pour paraphraser la belle image d'Ovide, par souci de vraisemblance

et envie de badinage ; dans la chambre mais aussi dans les autres pièces, en fait, avec des formes d'expression de l'intime, du privé qui n'étaient pas dignes d'être montrées auparavant : la littérature en vernaculaire postérieure, des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, prend en effet une liberté de mouvance spatiale qu'avaient de facto d'autres types de discours plus utilitaires (ménagiers, comptes, etc.) lorsque les personnages principaux de ses fictions changent de classe ou lorsque les rôles sont partagés. Dès lors, le lexique marginalisé suit et se projettera sur scène sans plus d'inhibition. Les manuels de « Français langue étrangère », de leur côté la Manche, ont déjà bien entamé cette révélation à des fins didactiques : leur but est de permettre aux marchands et autres anglophones de communiquer dans toutes les situations du quotidien, y compris la colère, la négociation virulente ou les amourettes, les exclamations ou les adresses – bref, toute la palette des actes de langage, y compris les tabous sociaux, dont la présence dans un comportement semble naturelle au rédacteur du manuel. Dès lors, jurons et insultes se multiplient, mais surtout, par rapport aux textes courtois qui les montraient de manière limitée, étendent le spectre de leur variété. Nous postulons que c'est le fait de représenter le dialogue de manière extensive, et qui plus est celui de classes sociales non nobles, qui a contribué à cette prolifération des lexèmes ; montrer des émotions vives dans des situations du quotidien, point commun entre fabliaux, manuels et farces, même si les objectifs sont radicalement différents, entraîne en soi un rapport à la notion d'oralité différent : le dialogue n'est plus là seulement pour révéler des personnages ou attester du vrai, il est aussi une fin en soi, inscrite dans un genre avec un cahier des charges variant selon les objectifs des auteurs mais allant toujours chercher au plus près le lecteur dans son expérience des interactions, dans sa pratique du dialogue, à la manière des *Colloquia*.

2.1. Le dialogue « authentique » comme modalité didactique : du bon usage des insultes

Dans le corpus didactique, la volonté de variété, affichée d'une part par la présence de listes de termes, comme dans les

*Nominalia*¹¹ (ex. 1.a) et d'autre part par la présence d'alternatives dans de nombreux cas, comme cela se produit dans la *Manière de 1396* avec la chanson d'amour (toutes choses égales par ailleurs, puisqu'elle intervient alors que le riche touriste va *s'esbatre* avec une *m'amie* aussi locale qu'éphémère [ex. 1b]); rappelle sans cesse au lecteur la nature même de l'ouvrage qu'il a en mains, même lorsque les termes sont transgressifs : un manuel et non une œuvre de divertissement fictionnelle – même s'il arrive que certaines saynètes ne soient pas sans rappeler d'autres types de récits brefs, comme cela se produit avec la section courtoise de la *Manière de 1396* (ex. 1.c) :

(1.a) « Autre maniere de parler: un homme, une femme, un enfant, une pucelle, un garçon, une garse, un valton, un valet, une chamberiere, un proud homme, une proude femme, **un ribaud, une ribaude, un maquerel, une maquerelle, un putier, une putaigne**, un viellein, une villeine. » (*Man. 1399*, 51-3 à 6)¹²

(1.b) « **M'amie douce et gracieuse / De bien et de courtoisie plaintivoise** / a qui j'ay donnee m'amours / [...] **vel sic: ma dame gentille de pourtraiture** / en vous j'ay mis toute ma cure et m'amour » (*Man. 1396*, App., 40-12)

(1.c) « Si avient a darrainz que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant : « **Ma tresgentele, tresamyable et tressoveraine dame** », fist il, « je vous empri tresentierment de cuer q'il ne vous desplese de ce que je vous dirrai maintenant. » (*Man. 1396*, 13-31)

Point commun de ces trois manuels : aucun ne fait l'économie des insultes, tout comme aucun ne fait l'économie des registres : les sections « *vel sic* » proposent en effet des alternatives qui souvent reformulent dans des styles différents la même idée. Pour prendre l'une des plus spectaculaires :

(2) « Adoncques ne peut chaloir. *Vel sic*: Adoncques je ne fais compt. *Vel sic*: Doncques je ne fais force. *Vel sic*: Il ne m'en

11. Voir A. Kristol (1995, introduction) et (1994) ainsi que J.-C. Chevalier (1998) et ici même la contribution de C. Denoyelle.

12. Nous renvoyons à la *Manière* citée par son année, puis sa page et enfin la ligne à laquelle se présente l'occurrence dans l'édition d'Andrès Kristol. Nous faisons apparaître en gras dans les exemples les occurrences pertinentes pour notre démonstration.

chaut doncques. Ore leve toy. *Vel sic* : Ore levez sus tost. *Vel sic* : Ore sourdez vous le cul tost et appareillés a diner. » (*Man.* 1396, App., 43-17 à 20)

il semble net que la première et la dernière formulation sont très loin l'une de l'autre, bien qu'elles réagissent toutes deux à l'annonce de l'heure encore matinale par le valet fautif¹³.

Les trois *Manières* n'ont toutefois pas la même stratégie en matière de didactique des insultes : 1396 dissémine les termes au sein de dialogues, ce qui resitue les actes agressifs dans un contexte de négociation particulièrement virulente et d'interactions dont on suit le cheminement argumentatif (l'insulte devient alors l'un des ressorts de cette négociation, montrant les limites de l'un des deux partenaires), tandis que 1399 laisse, elle, libre court aux axiologiques négatifs au sein de listes de lexèmes plus généraux mais aussi dans deux sections bien démarquées alors que 1415 ne présente des insultes qu'au sein d'une liste de statuts sociaux.

Dans le cas des listes, ce sont des termes relevés en apostrophe par ailleurs, soit dans leurs sections dialoguées, soit dans d'autres textes, qui émergent au sein d'une suite :

(3.a) « Autre manier de parler: un homme, une femme, un enfant, une pucelle, un garçon, une garse, un valton, un valet, une chamberiere, un proud homme, une proude femme, un **ribaud**, une **ribaude**, un **maquerel**, une **maquerelle**, un **putier**, une **putaigne**, un villein, une villeine. [...] un damoiseil, une damoiselle, un varlet, une moiliere, un **laron**, une **larronesse**, un sorcier, une sorcieresse, un **murdre**, une **murdriere**. » (*Man.* 1399, 51 – 3 à 6 et 11 à 12)

(3.b) « De la roigne auxi et de la duchesse, d'autrez damez et de la countesse, de la soer et sorceresse, de lez veillez, vewes et virgines, de **lez ribaudes ou paillardez**, **putaignes**, **putevilez et villayns**, **larouns**, **felouns et traitours**. » (*Man.* 1415, 79 – 15 à 18)

13. On appréciera la modernité de cette approche didactique, à savoir la sensibilisation aux registres selon les contextes, les milieux sociaux et les émotions, alors que bien des manuels de FLE actuels en sont encore loin (Lagorgette 2011).

Cette dernière liste est reproduite à l'identique dans le *Liber Donati* qui date de la même période¹⁴.

Si l'ensemble des termes peut en effet renvoyer à des occupations ou statuts, « felouns et traitours » semblent moins professionnels (et beaucoup plus épiques).

En ce qui concerne les insultes présentes dans des interactions, elles paraissent réservées aux hommes : la *Maniere de 1396* montre ainsi maître et apprenti en conflit :

(4.a) « **meschiant paillart que tu es** » (*Man. 1396*, 18-16)

un seigneur face à un malappris alors qu'il demande sa route :

(4.b) « Que dea, mettés le chapron, **paillarde**, com tu parles a prodome ! » (*Man. 1396*, 26-22)

et deux épisodes de coucher haut en couleurs entre compagnons :

(4.c) « **Senglant merdous garçon, villain mastin, meschiant paillart que tu es** » (*Man. 1396*, 25-6 à 7) [...] « Dieu mette toy mal an, **meschiant paillarde qui tu es**, qar tu ne cheveras ja » (*Man. 1396*, 35-24 à 25)

La seule occurrence adressée à une femme s'avère en fait destinée à un seigneur travesti par sa machiavélique épouse, laquelle dicte ses mots à l'amant qui ira tromper le mari : il s'agit donc d'un discours direct anticipé (l'insulte au cocu), au sein d'un discours direct (la femme à l'amant) lui-même enchâssé dans un récit (le touriste racontant cette histoire à son hôtesse) :

(5) « Et la vos troverez mon seignour arraié en manere et guyse de moy et batez lui bien et donez lui dez bons horriions sur le dos, ainsi lui disant : “Va t'en a ton lit, **maveise putaigne que tu es**, va t'en de par deable et de par sa mere ové tout [...]” » (*Man. 1396*, 15-15 à 18)

À mi-chemin entre ces deux types de présentations, la *Maniere de 1399* affiche très tôt dans sa nomenclature (soit à la troisième section, d'après la structuration d'A. Kristol) deux listes

14. p. 25-26 : « Lessons parler (...) de la Reigne et de la duchesse et de countesse, de la soer et sorceresse et dez veilez [p. 26] veves, virgynes, **des ribaudez, ou pailardez, putaynez, putiveils et vilayns, larons, felons et traitours.** » (Éd. Merrilees et al., en ligne sur le *Anglo-Norman Hub* : www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=donati-apps.xml&loc=26).

d'insultes qui paraissent finalement peu variées lexicalement : si leurs contextes diffèrent, il n'en reste pas moins que seuls 7 termes émaillent les vingt-six exemples – ces termes sont certes modifiés par des adjectifs, mais on aurait pu s'attendre de la part d'un manuel à plus d'amplitude :

(6) « *Autre manier de langage a parler des bourdeus et de trufes et tenson.*

- (a) **Mauvaise ribaud**, vous mentez.
- (b) Alez, **ribaud**, vous pendre.
- (c) **Ribaud**, vous estes digne d'estre perdu.
- (d) Alez decy, **senglent filz de putaigne**.
- (e) Certez, **pailard**, vous ne eschiverez jamais.
- (f) **Garçon**, vous le achetez.
- (g) **Ribaud**, vous baserez mon cuel.
- (h) Va, **ribaud**, le diable vous confonde.
- (i) **Pailard**, je serrey bien vengé de vous ». (*Man.* 1399, 54-24 à 34)

(7)

- (a) Va, **ribaud**, et te pens.
- (b) Tu mens, **faulz villein**.
- (c) **Paillard**, vous ne eschiverez ja.
- (d) **Garçon**, va decy au deable.
- (e) Alez, **ribaud**, que Dieu vous met en mal an.
- (f) **Larron**, tu averas male aventure.
- (g) **Villein**, vous mentez, et vous le achetez.
- (h) **Ribaud**, tu averas le hault gibet.
- (i) **Garçon**, tu seras tué de male mort.
- (j) **Pailard**, alez hors de ma veue.
- (k) Va decy, **ville puant paillard**.
- (l) **Ribaud**, vous baserez le cul au deable.
- (m) **Larron**, vous fuissez digne d'estre pendu.
- (n) Va te en a ta putaigne, de part le diable, quar vous estes bien cuillez ensemble.
- (o) **Garçoun**, de my tu ne averas ja bien.

(p) **Ribaud**, tu me as mal servi et ce te serra bien acquitté.

(q) **Pailard**, je serrey bien vengé de toy, **ville taigneus que tu es**.

(*Man.* 1399, 55–6 à 23)

Comment évaluer à quel registre appartiennent les différents termes? Seuls le contexte ou le métadiscours permettent d'ordinaire, lorsque par exemple en langue étrangère on est confronté à des lexèmes inconnus, de se repérer dans l'échelle menant de l'acceptable au grossier (pour reprendre des termes classiques). Il se trouve que les *Manieres* ne présentent pour ces listes que peu de ces deux éléments; cependant, on ne peut les ignorer.

Ainsi, la phrase introduisant le paragraphe présente-t-elle un point de vue du narrateur sur les termes dont il égrènera ensuite la litanie. Cette phrase liminaire précise à qui s'adressent les termes: *bourdeus*, que l'*AND*¹⁵ traduit par « *jokes* » et A. Kristol (1995, 100) par « plaisanteries », indique que le cas des insultes rituelles (Labov 1972) aurait été pris en compte dans les interactions; toutefois, le *Godefroy* traduit lui « bourderie » par « tromperie, mensonge », ce qui réorienterait l'interprétation vers le conflit réel et non feint par jeu. Les deux autres termes, *trufes* et *tensons*, semblent corroborer cette lecture négative, puisque le premier signifie, selon l'*AND*, « *falsehood; trick; deceit* » (« tromperie, raillerie » selon Kristol, 1995, 115) et que le second renvoie à « *quarrel* » (« dispute, querelle », Kristol, *ibid*). Dans cet ensemble, il semble clair que c'est bien d'agression que sont chargés les termes, qu'elle soit feinte ou réelle.

La deuxième section de termes n'est pas introduite par du métadiscours; elle semble d'autant plus exotique en sa place qu'elle succède à un paragraphe consacré aux dames, qu'Andrès Kristol a d'ailleurs pris la judicieuse précaution de faire précéder du titre « Conter fleurette à une demoiselle » et dont il souligne en note l'incongruité (« Ce passage semble décalé; il fait double emploi avec le paragraphe 4.2. », note 1, p.55). Dans ce petit paragraphe, point de termes d'adresse fleuris: seul le

15. Consultable en ligne sur le *Anglo-Norman Hub*: www.anglo-norman.net/.

titre classique envers les jeunes femmes est employé. Notre parfait séducteur ne se risque visiblement pas au madrigal (ni à l'abordage des femmes mariées, du reste) :

(8) – Ditez, **damoiselle**, parlez a moy. **Damoiselle**, ou demourez vous? Voulez estre refete? Je vous ay veu ailleurs. Ditez moy, que est vostre nom? **Damoiselle**, vuillez vous aller ovesque moy et vous serrez m'amy? Et que vous donneray je pour estre m'amy? **Damoiselle**, dites en bonne foy. Certes, vous ne avez plus pour moy. (*Man.* 1396, 55-1 à 5)

Il est tout à fait intéressant de noter que l'une des phrases type met en scène la métamorphose du statut qu'impliquerait le succès de la conquête¹⁶: de *damoiselle*, la bienheureuse deviendrait « m'amy », moyennant don¹⁷. Toujours est-il que c'est très finement que le didacticien montre par l'exemple dans quel contexte employer le terme caressif plutôt que le titre de politesse. Néanmoins, cette tentative de séduction semble échouer, comme en témoigne la phrase finale. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour interpréter le paragraphe suivant, revenant aux insultes, comme la suite naturelle de cette interaction. Si l'absence de titre est étonnante, vu la rupture sémantique et pragmatique opérée par les deux séries de termes et de contenus, c'est peut-être plutôt parce que l'entête, avec son polysémie *bourdeus* s'applique encore: nous proposons de le traduire par « badineur », en cela que ce mot inclut à la fois la plaisanterie, le fait de courtiser et n'exclut pas toutefois la manipulation, voire la provocation qui peuvent ensuite aboutir au conflit. De la sorte, la section consacrée à l'expression des émotions serait homogène, associant les deux pôles du curseur émotionnel, la convoitise et la colère, le désir et la rage.

En ce qui concerne la co-occurrence, l'étude des pronoms personnels ne donne guère de résultat, les alternances *tu/vous* étant fréquentes et souvent trompeuses dans les *Manières*. Quant aux autres termes, comment en vérifier le registre quand aucune

16. Nous avons souligné ces deux segments.

17. Voir finances? Si ce type de transaction est présent dans l'appendice à la *Manière de* 1396 (p. 39-40, ex.1.b), pas moyen de trancher ici sur le caractère professionnel ou non de la personne choisie par notre touriste.

indication n'est donnée ? Restent les contextes, dont le moins que l'on puisse en dire est qu'ils paraissent de prime abord limités puisqu'il ne s'agit à chaque fois que d'une phrase : à mi-chemin entre *Nominalia* et manuel, cette section paraît trancher avec le reste du volume, plus prolixe d'ordinaire. Toutefois, en examinant les actes de langage produits, on s'aperçoit que la plupart sont des directifs¹⁸, indiquant à l'allocutaire le sort que souhaite lui réserver le locuteur outré, tandis que les présents de l'indicatif accusent l'allocutaire d'actions qui justifient l'appellation dénigrante les précédant¹⁹. En somme, non seulement le rédacteur montre les termes à employer, mais il les associe à toute une série d'autres phrases de malédiction (au sens littéral ou au contraire abstrait). On notera aussi que la plupart des énoncés révèlent les causes ayant amené la dissension dont on assiste au règlement. C'est donc de manière remarquablement synthétique que sont construits ces deux paragraphes.

Seul l'exemple (7.n) ne contient aucune insulte directe (soit en apostrophe), mais il présente le seul juron de la séquence (*de part le deable*) et associe l'injurié à une « putaine » du fait de leurs affinités électives (« bien cuillez ensemble »), ce qui revient à en affirmer l'identité. Il est intéressant de noter que la seule occurrence de juron de la liste s'insère non en surplus d'un axiologique négatif mais en complément d'une injure indirecte. Nous retrouvons en cela la complémentarité des deux actes que nous mentionnions plus haut.

Si nous dressons maintenant la liste des items présents en tant qu'insultes directes dans les *Manieres*, il apparaît qu'assez peu de lexèmes sont finalement relevés :

18. Énoncés à l'impératif (6.b, 6.d, 6.h, 7.a, 7.d, 7.e, 7.j, 7.k, 7.n), emplois du futur de l'indicatif à valeur injonctive (6.f, 6.g, 7.g), emplois du futur à valeur prédictive (6.i, 7.c, 7.h, 7.i, 7.l, 7.o, 7.p, 7.q), subjonctif (7.e, 7.m). Voir ici même la contribution de C. Denoyelle.

19. Soit les exemples 6.a, 6.c et 7.b.

Tableau 2. liste des insultes dans les *Manières de 1396*,
*1399 et 1415*²⁰

<i>Maniere 1396</i>	<i>Maniere 1399</i>	<i>Maniere 1415</i>
« meschiant paillard que tu es », x2	un ribaud, une ribaude, un maquerel, une maquerelle, un putier, une putaigne, un laron, une larronnesse, un murdre, une meurdiere.	lez ribaudes ou paillardez, putaignes, putevilez et villayns, larouns, felouns et traitours.
« paillarde »		« Pailard » x5 « ville puant paillard »
« senglant merdous garçon »		« senglent filz de putaigne »
« villain mastin »		« Mauvaise ribaud » « ribaud » x9
« maveise putaigne que tu es »		« Larron » x2 « Garçon » x4 « [faulz] villein » x2 « ville taigneus que tu es »

Nous remarquons que les termes contenus dans la liste de la *Maniere de 1415* sont pour la plupart employés ensuite en adresse dans les sections qui développent les interactions agressives. Un seul terme est commun aux trois textes : il s'agit de « putaigne ». En revanche, *1399* et *1415* ont en commun aussi « ribaud » et « laron », tandis que *1396* et *1415* présentent « paillard » et « garçon ». Ce dernier terme mérite un commentaire, de même que « villein » : en effet, si tous deux sont couramment employés dans des contextes non agressifs, ils partagent visiblement la propriété de pouvoir prendre une valeur péjorative. Ce fait est avéré dans d'autres corpus pour « villain » : ainsi en va-t-il des

20. Nous faisons apparaître en gras et entre guillemets les insultes directes (32 occurrences), en romain les insultes des listes (18 occurrences).

fabliaux, comme nous le verrons dans un instant, ainsi que des *Cent Nouvelles Nouvelles*²¹ et de la farce *Jenin fils de rien*²².

En ce qui concerne les adjectifs, on n'en relève que 7 : *ville*, *puant*, *mauvaise*, *sanglant*, *meschiant*, *faulz*, *merdous*, et seul « mauvais » est commun à deux *Manieres* (1396 et 1415).

2.2. Registres et insultes : du bon usage de l'intertextualité (fabliaux)

Si nous comparons maintenant les *Manieres* à un corpus de quarante fabliaux, dans une période allant de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle et dans des variétés continentales essentiellement du Nord de la France, comme le précisent les éditeurs, nous relevons une certaine convergence lexicale : 6 substantifs sont présents sur les 24 des fabliaux, et 2 adjectifs (sur 10)²³. On se devra de nuancer ces résultats : en effet, sur quarante textes, seuls 17 contiennent des insultes directes (33 occ.) et 11 des insultes indirectes (15 occ.), tandis que 9 comportent les deux types. Un autre paramètre non dénué d'intérêt est le thème traité par les fabliaux : les prêtres, comme les époux trompés, sont légion, de même que les veuves – or, aucun de ces personnages ne sont présents dans les *Manieres*. Enfin, nous avons noté que les *Manieres* ne présentent aucune occurrence d'insulte à une femme, alors que les fabliaux ne se privent pas de ce trait. On doit donc retrancher des lexèmes des fabliaux les termes trop spécifiques à ce type de récit. Enfin, la variation diachronique s'ajoute à ces différents points puisque les *Manieres* ont parfois plus de cent ans d'écart avec les textes étudiés. Cet ensemble de précautions pris reste finalement un certain nombre de termes communs aux deux types de textes, comme le précise le tableau 3.

21. *CNN*, 5, l. 96, l. 117, l. 148, l. 157.

22. V.10.

23. Nous faisons apparaître en gras dans le tableau ces substantifs et en italiques ces adjectifs.

Tableau 3. les insultes directes dans 40 fabliaux continentaux²⁴

Fabliau	Insultes directes	Fabliau	Insultes directes	Fabliau	Insultes directes
<i>BdP</i>	6 : <i>mauvese</i> gent; dant vilain ; pute orde vieus; pute vielle; pute (x2)	<i>Veuve</i>	4 : <i>faus</i> cuvers; me dame grime; despendus; lere	<i>Berangier</i>	4 : vassal (x3); malvais
<i>TA</i>	2 : <i>faus</i> desleaux; Deu anemis	<i>Trubert</i>	2 : sote; glouz	DolF	2 : esconmeniez; pechiere
<i>3Dames</i>	2 : pute (x2)	<i>Aub</i>	2 : lasse! coupable!	<i>VdB</i>	1 : filz a putain ors
<i>Pmere</i>	1 : prestre desvoiez	<i>4Pr</i>	1 : ribaut	<i>Est</i>	1 : trahitres parjurs
<i>BO</i>	1 : clerjastre	<i>VPP</i>	1 : vilains faus	<i>Treces</i>	1 : pute provee
<i>BH</i>	1 : chaitis a droit	<i>Gombert</i>	1 : cheitis		

Les textes littéraires paraissent bien plus fertiles que les manuels en termes de variété lexicale – littérature et virtuosité

24. Seuls les fabliaux contenant des insultes sont présentés avec un acronyme; les textes contenant seulement des insultes directes sont en gras, ceux qui contiennent des insultes indirectes sont soulignés, ceux qui contiennent les deux sont en gras et soulignés: Levy (1978): *Du vilain asnier, Del couvoiteus et del envieus, De la dolente qui fu foutue sur la tombe (DolF), Du prestre et du leu, Des quatre prestres (4Pr), Du segretain moine, Estula*; Raynaud de Lage (1986): *D'Auberee (Aub), De la robe vermeille, Du prestre qui ot mere a force (Pmere)*, Hues Piaucele, *d'Estourmi (Est), Des trois dames qui troverent l'anel (3Dames), Le Dit des perdriz, Le povre cleric*; Rossi (1992): *La saineresse, De la damoisele qui sonnoit (Dsoni)*, Garin, *Le prestre qui abevete, Garin, Les Treces (Treces)*, Garin, *Celle qui fu foutue et desfoutue por une grue, Garin, Le chevalier qui fist parler les cons (ChPC)*, Garin, *Berangier au lonc cul (Berangier)*, Gautier le Leu, *Le prestre taint, Gautier Le leu, La Veuve (Veuve)*, Douin de Lavesne, *Trubert (Trubert)*, Jehan Bodel, *Le Vilain de Bailleul (VdB)*, Jehan Bodel, *Le sohait des vez (SdV)*, Jean Bodel, *Gombert et les deus clers (Gombert)*; Brusegan (1994): Jehan Bodel, *Barat et Haimet (BH)*, Les quatre sohaïs saint Martin, *Le vilain qui conquist Paradis par plait (VPP)*, *La borgoise d'Orliens (BO)*, *L'enfent de noif, La damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre, Boivin de Provins (BdP)*, *Le vilain mire (Vmire)*, *La sorisete des estopes, Le prestre crucefié (PCr)*, Rutebeuf, *li testament de l'asne (TA)*, Jean de Condé, *Li dis du sentier batu*.

obligent, mais aussi choix des sujets, typiquement liés à un genre.

Cette hypothèse est renforcée par un corpus de 18 fabliaux anglo-normands : on ne relève que deux textes qui présentent des insultes, 2 directes (ex. 9.a et b) et une indirecte (ex. 9.c) :

(9.a) N°3 *Marie [de France]: D'un vilein e de sa femme cuntrariuse*, v. 13 : « Tu es », fet il, « **fole pruvee** ».

(9.b) N°9 *Disciplina Clericalis: De la gile de la pere el puiz*, v. 121-122 : « Ha! ha! » dist ele, « **mal lechere**, / Jeo te fray rouger la chere! / »

(9.c) *Ibid.*, v.123-126 : « Demain tes parenz manderay / E tres ben lur mousteray / Cumfaitement me avez traïe / Par vostre pute lecherie. »

Ces deux textes sont datés respectivement de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle. Les trois items ne permettent évidemment pas de déduire beaucoup, toutefois on notera une insulte à une femme (9.a) ; enfin, les termes n'ont aucun élément commun avec ceux des *Manieres* mais se rapprochent des autres textes du même genre (tournure « x prouvè », par exemple).

Il semble donc que la variété dans laquelle les textes sont rédigés n'ait pas d'incidence particulière sur les insultes, à une exception près, « sanglant », typiquement anglo-normand (mais qui n'est pas présent dans les fabliaux de cette variété). En ce qui concerne les registres, le fait que les fabliaux, dans leur ensemble, ne transgressent pas le tabou sur les organes sexuels, les fluides corporels, les substances jugées sales incite à considérer les termes employés comme appartenant à des registres plus hauts qu'attendu puisque l'on caractérise systématiquement depuis la thèse de Joseph Bédier ces textes comme « grossiers »²⁵, toutes choses égales par ailleurs. En effet, c'est dans l'une des *Manieres* et non dans un fabliau que se trouvent des références aux excréments (« senglant merdous garçon », *Man. 1396*) tandis que « sanglant » est aussi relevé dans la *Maniere de 1415*. Même si les registres des *Manieres* paraissent plus élevés que ceux des

25. Voir ici même la contribution de Sophie Marnette.

fabliaux, à première vue, il s'avère donc qu'en ce qui concerne les insultes, les manuels sont en définitive plus « bas ».

2.3. Registres et insultes : du bon usage de l'intertextualité (farces)

Si nous comparons maintenant les items des *Manières* avec les occurrences des farces, plus tardives et d'autres variétés continentales, nous nous apercevons que peu des insultes usuelles de ces manuels sont encore usitées : si « sanglant paillard » est relevé dans *Pathelin* aux vers 947 et 948, soit dans la section du délire de Pathelin, il s'agit précisément d'une phase où il s'exprime en anglo-normand ! En revanche, sans que le locuteur ne soit marqué comme appartenant à une variété de français distincte, on retrouve « sanglant paillard » dans *Le Ramoneur de cheminées* :

(10) v. 251 : « ort, sanglant, paillard, contrefait »

si la ponctuation choisie par l'éditeur est modifiée. Il serait plus plausible en effet de regrouper les deux items dans le même syntagme nominal puisque « sanglant » n'apparaît jamais seul, mais seulement en tant qu'épithète dans le reste du corpus, et que, qui plus est, le manuscrit ne propose pas de découpage des SN.

« Paillard », quant à lui, apparaît dans *Le Ramoneur de cheminées* (v. 254, 267), *Le Meunier dont le diable emporte l'ame en enfer* (v. 184, 326) et *Le Chaudronnier* (v. 165, « truant paillard »), tandis que « larron » est relevé dans *La Farce du Pâté et de la tarte* (v. 256 « trahistre larron »), son corollaire féminin « larronesse » étant présent dans *Le Chaudronnier* (v. 170). Enfin, « mastin » est attesté dans *Le Meunier dont le diable emporte l'ame en enfer* (v. 46 : « villain mastin »).

La pérennité de ces termes dans deux types de variétés à plus d'un siècle d'écart confirme qu'il s'agissait bien de termes usuels ; quant à leur contexte d'emploi, si les *Manières* les présentent peu, il s'agit toujours d'insultes adressées à des hommes, ce qui limite notre accès aux données dans la mesure où les farces présentent des insultes entre sexes.

En ce qui concerne les registres, il semble rapidement évident, lorsque l'on compare les farces aux manuels, que celles-là vont bien plus loin que ceux-ci : ainsi, les références aux différents domaines du tabou sur le corps sont-elles plus marquées et nombreuses. On comparera ainsi :

(4.c) « **Senglant merdous garçon, villain mastin, meschiant paillart que tu es** » (*Man.* 1396, 25-6 à 7)

et

(11) « Je te crain bien, **pauvre chapon, / Ou chia brenna au pourpoint gras** » (*Chaudronnier*, v. 39-40)

où les deux bordées assimilent l'allocutaire à un animal et renvoient aux excréments : la variation registrale est fortement marquée par le choix du lexème (« chia brenna »/« merdous ») et par les compléments, qui renforcent la métaphorisation en en développant le caractère descriptif dans les détails donnés sur la texture de la substance évoquée. De même, si le chien est décrit comme agressif, on est loin du choix d'une bête castrée opéré par « chapon », qui réussit à attaquer à la fois le caractère humain de l'allocutaire et sa virilité. On constate donc que même l'un des syntagmes les plus bas des *Manieres* ne parvient pas à se hisser au niveau de ceux employés dans les farces.

Un autre indice quant aux registres vient des formes où le prédicat traditionnellement élidé dans les insultes directes est présent : les *Manieres* (comme plus tard les récits brefs à l'instar des *Cent Nouvelles Nouvelles*) raffolent de cette forme (voir les exemples [4.a], [4.c], [5] et [7.q]) tandis qu'elle est absente des farces. Nous avons montré ailleurs (Lagorgette 2009) que ces expressions en « x que tu es » marquent une gradation et opèrent une extraction qui met en relief l'identité entre insulte et essence de l'allocutaire, rendant impossible de sa part le rejet de l'énoncé comme le concernant par l'emploi de « l'effet Cyrano » – toujours possible si l'allocutaire choisit d'interpréter le SN d'adresse comme étant un auto-présentatif de son agresseur (par exemple, en lui répondant « Enchanté ! Moi, je m'appelle y »). Cette forme est plus complexe syntaxiquement et serait plus soutenue que la version où le prédicat est élidé ; elle est perçue de fait comme

plus littéraire, ou pour le moins comme plus écrite. Ce dernier point renforce encore l'analyse d'A. Kristol (1993) qui précise que le modèle des *Manières* reste le code écrit.

La tendance émergeant de l'ensemble de ces relevés est toutefois que les hapax restent majoritaires dans les récits brefs, les farces et les fabliaux alors que les *Manières* remplissent parfaitement leur objectif de représentativité des usages médians. En effet, si l'on opère une synthèse des insultes présentes dans les différents corpus, on s'aperçoit que la plupart des items relevés dans les *Manières* sont majoritaires tant avant qu'après leur période : « ribaud », « paillard », « putain », « larron » et « villain » sont les termes les plus fréquents durant ces quelque quatre siècles. C'est donc sur une excellente intuition que repose le travail de sélection des items des auteurs des manuels. Leur choix des registres est de même très fin puisqu'ils donnent accès le plus souvent aux insultes « standard », en livrant toutefois accès ponctuellement à des registres plus bas ou plus élevés. Ils ne tombent pas dans le piège de la vanité, qui aurait consisté à montrer des formes plus « fleuries », telles que celles mises en valeur par la littérature, mais moins connues des locuteurs natifs, en particulier des moins lettrés, qui n'auraient pas forcément, à l'inverse des intellectuels, eu accès aux créations des auteurs de fabliaux. De plus, la pérennité des termes confirme leur usage répandu. Enfin, le jeu des alternatives au sein de dialogues permet à l'apprenti locuteur de mesurer l'impact performatif de ses propos : du littéraire à l'oral relâché, à lui de choisir en connaissance de cause quel effet il souhaite créer sur son allocutaire ; mais, surtout, il a ainsi les moyens de mesurer l'agressivité des énoncés qui sont produits à son encontre.

Le lexique tabou est en effet central dans les cultures : le maîtriser, ou tout au moins être capable d'en situer la force, renforce l'aisance du locuteur de langue seconde dans la mesure où les différents registres dont il manie la finesse dans sa langue maternelle lui sont livrés (voir notamment Lagorgette 2011). Plus courant dans la langue parlée que dans la langue écrite,

ce lexique marginalisé est un bon marqueur de la maîtrise par l'apprenant des différents pans du quotidien; la fascination pour l'argot dans les cours de FLE ne date pas d'aujourd'hui, et l'aspect ludique, qui se dit dans la virtuosité, la créativité du locuteur, participe de ce processus, si fortement mis en relief par les textes littéraires comiques lorsqu'ils amènent sur scène le monde à l'envers du carnavalesque. Le fait de jouer avec le tabou, qui se manifeste aussi dans la création des jurons par souci d'euphémie (Lagorgette 2003b et en préparation), est l'un des ressorts inévitables de l'oralité représentée, d'où son omniprésence dans les textes de divertissement. Les manuels ne s'y trompent pas, en en rendant ponctuellement la présence, la saveur et la force. Toutefois, leur recherche d'une moyenne leur fait aussi exclure l'excès. En conclusion, cette recherche des représentations de l'oralité nous aura permis de repérer quelques critères permettant d'évaluer les registres dans lesquels classer les lexèmes (oralité, contexte situationnel, cotexte, métadiscours, intertextualité, étude des actes de langage produits) tout en saluant la pertinence des choix des auteurs de ces manuels, méthodologiquement beaucoup plus modernes qu'on aurait pu l'imaginer.

Corpus

Choix de fabliaux, éd. Guy Raynaud de Lage, Paris, Champion, 1986.

Eighteen Anglo-Norman Fabliaux, éd. Ian Short et R. Percy, London, Anglo-Norman Text Society, 2000; en ligne sur: www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc.

Fabliaux, éd. Rosanna Brusegan, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1994.

Fabliaux érotiques, éd. Luciano Rossi, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1992.

Manières de langage de 1396, 1399 et 1415, éd. Andres M. Kristol, London, Anglo-Norman Text Society (from Birkbeck College), 1995.

Recueil de farces (1450-1550), éd. André Tissier, Genève, Droz: t. III (*Le Cuvier, Le Chaudronnier, Le Pâté et la tarte, Jenin fils*

de rien), 1988, t. IV (*Le Ramoneur de cheminées, Le Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*), 1989, t. VII (*La Farce de Maistre Pathelin*), 1993.

Selected fabliaux, éd. Brian Joseph Levy, Hull, University of Hull, Department of French, 1978.

Bibliographie

- AUSTIN, John Langshaw, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- BECK, Jonathan, 2000, « La mise en scène du faux témoignage dans *Pathelin*. Analyse pragmatique », dans D. Hue et D. Smith (dir.), *Maistre Pierre Pathelin : lectures et contextes*, Rennes, PUR, 95-121.
- BENVENISTE, Émile, 1974, « Blasphémie et euphémie », *Problèmes de linguistique générale*, t.2, Paris, Gallimard, 254-257.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et al, 1990, *Le Français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS Éditions.
- CABANTOUS Alain, 1998, *Histoire du blasphème en Occident*, Paris, Albin Michel.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1998, « Les colloques médiévaux. Origines, filiations, méthodes. Quelques pistes », *Documents* 22 « Les dialogues dans les enseignements linguistiques : profil historique », 17-26.
- FAVRET-SAADA, Jeanne, 1977, *Les Mots, la Mort, les Sorts*, Paris, Gallimard.
- HUSTON, Nancy, 1980, *Dire et interdire*, Paris, Payot.
- JAMES-RAOUL, Danièle, 1997, *La Parole empêchée dans la littérature arthurienne*, Paris, Champion.
- KRISTOL, Andres Max, 1989, « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français publiés en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle », *Revue de linguistique romane* 53, 335-367.
- KRISTOL, Andres Max, 1993, « *Que dea! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!* La représentation de l'oralité dans

- les *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle », *Romanistisches Jahrbuch*, 43, 35-64.
- LABOV, William, 1972, « Rules for ritual insults », dans D. Sudnow (dir.), *Studies in Social Interaction*, New York, The Free Press, 120-170.
- LAGORGETTE, Dominique, 1998, *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*, thèse dactylographiée, Paris 10-Nanterre.
- LAGORGETTE, Dominique, 2003a, « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé », dans A. Rodriguez-Somolinos (dir.), *Thélème*, Madrid, Univ. Complutense, 171-188.
- LAGORGETTE, Dominique, 2003b, « Insultes et sounding : du rituel à l'exclusion? », dans J. Derive et S. Santi (dir.), *La Communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire*, Grenoble/Chambéry, MSH-Alpes/CERIC, 117-148.
- LAGORGETTE, Dominique, 2005a, « *Sainsandieu!* De l'indicible à l'indistinct – étude de quelques GN blasphématoires en diachronie », dans I. Vilkou-Poustovaïa (dir.), *Faits de langue*, « L'exception », 85-92.
- LAGORGETTE, Dominique, 2005b, « La vérité du nom : métadiscours sur le *droit nom*, métadiscours sur l'origine? », *Bien dire, Bien apprendre*, 23, « Le vrai et le faux au Moyen Âge », dir. É. Gaucher, 277-293.
- LAGORGETTE, Dominique, 2009, « Étude diachronique des structures axiologiques de type [x que tu es] vs. [x!] », dans D. Apotheloz, B. Combette et F. Neveu (dir.), *Les Linguistiques du détachement*, Berne, Peter Lang, 333-346.
- LAGORGETTE, Dominique, 2011, « Idéologie du standard et didactique de la variation en FLE à l'ère du CECR », dans T. Pooley et D. Lagorgette (dir.), *On linguistic change in French: socio-historical approaches. Mélanges offerts à R.A. Lodge*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie, 253-273.
- LAGORGETTE, Dominique, à paraître, « Staging transgression through text and image: violence and nudity in the *Cent Nouvelles*

Nouvelles (ms. Hunter 252 & Vêrard 1486) », dans R. Brown Grant & R. Dixon (dir.), *Text and image in medieval French narrative*, Turnhout, Brepols.

LAGORGETTE, Dominique, en préparation, « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des XIV^e et XV^e siècles : représentations de l'oralité et transgression ».

LAURET, Bernard, 1993, « Tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain », dans P. Darteville, Ph. Denis et J. Robyn (dir.), *Blasphèmes et libertés*, Paris, Éditions du Cerf, 33-54.

LODGE R. Anthony, 1993/1997, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.

WIRTH-JAILLARD, Aude, sous presse, « De Estienne Husson pour ce qu'il dit à Jannon Morelot : "un filz de bastarde ne me puet valoir !" : représentation de l'oral dans les documents comptables médiévaux », dans D. Lagorgette, P. Larrivée et H. Constantin de Chanay (dir.), *Représentations du sens linguistique 5*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.

Les réalisations des actes de langage directifs dans les *Manières de langage*¹

Corinne Denoyelle
Université de Toronto

Cet article se donne comme objectif d'apporter une réflexion sur la réalisation des actes de langage dans le corpus précis des *Manières de langage* anglo-normandes (1396, 1399, 1415). Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de l'enseignement, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l'enseignement du français en Angleterre au xv^e siècle, après la disparition de l'anglo-normand comme langue maternelle, se caractérisent par la mise en situation concrète qu'ils font de la langue française. Enseignant le français dans sa variante anglo-normande non à partir sa grammaire ou de son lexique mais à partir de son usage quotidien, ils se présentent comme une série de petits dialogues dépourvus de tout contexte spatio-temporel, mettant en scène deux interlocuteurs dans des situations sociales stéréotypées plus ou moins élaborées et dans divers cadres de la vie de tous les jours ou plus précisément de la vie de voyageurs: la nuit à l'auberge, le voyage, la négociation commerciale avec marchands et artisans sont ainsi des saynètes récurrentes utilisées pour apprendre des expressions potentiellement réutilisables. Ces situations sont l'occasion d'insérer des listes de vocabulaires, *nominalia*, mais aussi de proposer des « tournures » (Kaltz 1993, 124), formulations conseillées pour engager la conversation ou pour

1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

la mener dans une direction précise. L'orientation pratique de ces ouvrages en fait des outils pertinents pour aborder la dimension discursive de la langue : non seulement les phrases y sont mises en situation contextuelle mais en plus, elles sont intégrées à une interaction qui progresse naturellement. Proposant différents types d'approche de l'allocutaire selon le contexte socio-économique de l'interaction, les *Manières de langage* présentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives, ce qui nous permet de repérer des structures de la langue parlée et des stratégies discursives :

Une des richesses spécifiques des *Manières de langage* consiste dans la représentation *des structures du discours quotidien* de leur époque. [...] Ces textes enseignent de manière détaillée comment on aborde son interlocuteur en fonction du niveau social de celui-ci, et ils illustrent le fonctionnement du discours spontané en utilisant une foule de marqueurs de structuration : ils enseignent la prise de parole, l'emploi des marqueurs phatiques, celui des connecteurs causals, etc. Les auteurs de ces textes, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, avaient une sensibilité très vive non seulement des différences qui existent le code écrit et le code oral, mais aussi en ce qui concerne l'emploi du code oral en fonction du contexte situationnel. (Kristol, à paraître)

Certes, leur dimension mimétique est relative car si elles semblent ou prétendent correspondre à de l'oralité transcrite, c'est-à-dire, selon la terminologie de Josette Rey-Debove (1988, 81) à « un discours parlé qui est écrit », il faut reconnaître que leur origine orale est elle-même en réalité fictive, il s'agit tout au plus, comme le rappelle Andres Kristol, d'une « imitation du langage parlé dans l'écriture », qui résulte donc d'un double transcodage de l'écrit vers l'oral et de l'oral vers l'écrit : c'est en définitive « une pseudo-oralité, transcrite à partir d'un modèle linguistique appartenant pleinement au langage écrit ». Ces imitations de dialogues renvoient ainsi d'abord aux représentations que s'en faisaient leurs auteurs (Kristol, à paraître). Toutefois cette imitation n'a pas un but esthétique comme dans un roman mais pratique : elle doit permettre une réappropriation efficace de ce matériau en situation. Ainsi sans

négliger une visée prescriptiviste de la langue, l'objectif premier de ces textes est de refléter le mieux possible une langue effectivement parlée, condition indispensable à leur crédibilité en matière d'enseignement.

Notre corpus est composé des *Manières de langage* éditées par Andres Kristol en 1995 pour la Anglo-Normand Text Society que nous complèterons à partir des éditions de Pierre Meyer, d'Östen Södergård, et de Jean Gessler.

Andres Kristol publie trois *Manières de langages* datant de 1396, 1399 et 1415. La première, qualifiée de *Commune parlance* dans son *explicit*, est la plus connue et a déjà fait l'objet de deux éditions avec laquelle nous pourrions la comparer, l'une par Meyer en 1870 (nous y ferons référence désormais sous le titre de *Meyer*) et l'autre par Gessler en 1934 à partir d'une autre famille de manuscrits. Selon Kristol, les deux versions ne sont pas destinées au même lectorat : « la version A [éditée par Meyer] représente la version primitive destinée à un lecteur individuel, B [éditée par Kristol] illustre l'usage qui a été fait de ce manuel dans l'enseignement du français pour un public plus large » (Kristol 1995, xxi). L'éditeur considère qu'elle s'adresse à des étudiants déjà bien avancés dans leur apprentissage (nous y ferons référence désormais sous le nom *Kristol 1396*). C'est, selon nous, celle qui est la plus influencée par un modèle littéraire romanesque². Elle fonctionne plus, à notre avis, comme une anthologie de textes d'étude que comme un guide pratique de conversations directement réutilisables. La deuxième *Manière de*

2. Ce n'est pas l'opinion de Kristol (1994, 54) qui voit au contraire dans ce texte celui qui présente le plus de marques d'oralité. Il insiste en particulier sur la présence du marqueur de prise de parole : « hé ». Il note que ce marqueur, absent des autres *Manières de langage* qu'il édite, est fréquent dans le *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle. La question se pose aussi pour les termes d'adresse : leur présence est largement plus importante que ce que montre l'emploi des formules allocutives dans les contextes oraux modernes. Si Kristol voit là dans cet aspect artificiel une conséquence du contexte scolaire de l'interaction proposée, cela témoigne selon nous de la forte influence littéraire qui pèse aussi sur ces guides de conversation. On sait en effet que la littérature narrative utilise les termes d'adresse entre autres comme marqueur de changement d'énonciation (Cerquiglini 1981, Lagorgette 2004)

langage datée de 1399 (désormais *Kristol 1399*) est aussi connue sous le nom « un petit livre » sous lequel elle a été publiée en 1879 par Edmund Stengel : « Cy commence un petit livre pour enseigner les enfantz de leur entreparler comun françois. » Un fragment de cette *Manière*, comprenant une traduction en moyen anglais et de nombreuses variantes, avait déjà été publié en 1953 par Östen Södergård dans le *Bulletin de la société néophilologique* d'Helsinki à partir d'un manuscrit du *xvi^e* (désormais *Södergård*). *Kristol* considère ce texte comme « se prêt[ant] à l'enseignement élémentaire ». Il ressemble « au classeur d'un professeur qui a rassemblé ses brouillons ». La dernière *Manière* publiée par *Kristol* est celle du professeur William Kingsmill rédigée vers la fin de 1415 (désormais *Kristol 1415*). C'est un manuel homogène présentant une certaine progression à défaut d'une grande originalité dans les dialogues rapportés³.

Enfin Jean Gessler publie « deux manuels de conversation imprimés en Angleterre au *xv^e* par deux élèves de William Caxton »⁴, Wynkyn de Worde et Richard Pynson, qui se réfèrent explicitement à leur maître pour proposer des manuels de conversation bilingues à sa manière à la toute fin du *xv^e*. Le premier ouvrage est intitulé : « *a litell treatyse for to lerne Englysshe and Frensshe* » (désormais *Gessler*) et le second, qui ne contient aucun dialogue et sur lequel nous ne nous pencherons donc pas, est appelé « *the book of curtesye* ».

Les actes de langage directifs, desquels nous excluons les questions, se caractérisent par la relation qu'ils induisent entre le locuteur et son allocutaire : ils impliquent en effet une contrainte du locuteur exerçant une pression sur son allocutaire pour que celui-ci effectue une certaine action.

Le but illocutoire de ces verbes consiste dans le fait qu'ils constituent des tentatives [...] de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur. Il peut s'agir de tentatives

3. Sur la tradition manuscrite des *Manières*, voir *Kristol 1990/1991*.

4. L'imprimeur William Caxton est lui-même l'auteur d'un manuel anglo-français d'après un modèle flamand en 1483.

très modestes, comme vous inviter à le faire ou vous suggérer de le faire, ou bien de tentatives très ardentes comme insister pour que vous le fassiez. (Searle 1982, 53)

La réussite de ces actes de langage dépend non de leur valeur de vérité mais de la réalisation ou non de l'action demandée par l'allocutaire. Ils sont donc particulièrement sensibles aux rapports entre les interlocuteurs et à leur rapport de faces. Nous les étudierons dans la lignée théorique de Catherine Kerbrat-Orecchioni, développant les théories de Brown et Levinson montrant les implications langagières de la politesse humaine. En effet, la réalisation linguistique de ces actes de langage varie selon la distance horizontale entre les interlocuteurs (plus ou moins grande familiarité) et surtout leur distance verticale (hiérarchie sociale dont on constatera qu'elle est très forte dans la société mise en scène dans ce corpus). Mettant en cause fortement les faces négative de l'allocutaire (en empiétant sur sa liberté d'action) et positive (en le soumettant à une autorité extérieure), mais aussi, selon les cas, la face positive du locuteur (obligé de demander de l'aide), les actes de langage directifs obligent à des formulations délicates.

Les réalisations linguistiques de ces actes de langage varient tout particulièrement selon le sous-type dont il s'agit. On distinguera en particulier, selon la nature des relations entre les locuteurs et selon leur intérêt, quatre types d'actes directifs :

1. l'ordre, dans lequel un locuteur L supérieur demande à son allocutaire inférieur hiérarchiquement A d'exécuter une action en faveur de L. On désignera par là aussi l'injonction ou la sommation, plus « ardentes ». L'ordre se caractérise par la relation hiérarchique forte qu'il crée entre les interlocuteurs : « le locuteur se donne un statut de pouvoir » (Charaudeau 1992, 582),
2. le conseil ou la suggestion, qui sont réalisés en faveur de A mais dans lequel L est en situation de supériorité et d'autorité,
3. la requête, dans laquelle L est en situation d'infériorité, permanente ou momentanée, par rapport à A et demande à celui-ci d'exécuter une action en faveur de L. L'infériorité de L rend son

acte de langage directif beaucoup plus agressif envers les faces positives et négatives de son allocutaire (Charaudeau 1992, 595) ;

4. l'offre, dans laquelle L est en situation d'infériorité ou d'égalité par rapport à A. L'action demandée est censée être au bénéfice de A, qui a par conséquent plus de latitude pour refuser.

	en faveur de L	en faveur de A
L en position de supériorité	l'ordre	le conseil
L en position d'infériorité	la requête	l'offre

Les quatre types d'actes directifs

Les textes que nous analysons se situent dans un cadre social extrêmement hiérarchisé, illustré de manière évidente par les formules allocutives dont Kristol a montré les subtilités d'emploi en distinguant les formules 1. d'égalité sociale : *sire* ou *beau sire, dame* ou *belle dame*, 2. d'infériorité : *mon seigneur* ou *ma dame* adressée à un homme ou une femme hiérarchiquement mieux placés, ou 3. de supériorité : *mon amy, compaignon* ou *m'amie* adressée à un individu socialement inférieur (Kristol 1994, 45-46). Au niveau des énoncés directifs, ces différences hiérarchiques s'expriment de manière nette dans les réalisations linguistiques choisies. Dans l'extrait suivant mettant en scène la fin d'une interaction commerciale, les deux interlocuteurs successifs font chacun une requête, mais celle de l'acheteur, en position de force, est plus brutale que celle du vendeur :

(1) Vous l'arés de la price que me costa, c'est assavoire .xii.c. francs mais que vous me paiés bien.

— Maintenant, mon amy, ne vous surciés, je vous paieray tresbien, s'il Dieu pleast, *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost.*

— Vraiment, sir, il ne vous displese, je ne le puisse faire sinoun q'il m'en serroit grant areresment et empirement de mon estat, [...] car je dois as gentz de pais grantz sommes d'argent que j'ay enprompté d'eux [...]. Et se je faudray donques de mesme le paiement en partie ou en tout, je me fas fort que je serra enprisoné [...] et pur ce, beau sir, *je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent tout ensemble ore a ma grant necessitee sanz plus loigne dilay.* Et vraiment,

sir, je vous appresteray un autre foitz voluntiers derechief atant.
(*Kristol 1396*, p. 20)

L'acheteur est en position de supériorité par rapport au vendeur : il l'appelle *mon amy* et formule sa requête de manière indirecte au moyen d'une subordonnée conditionnelle *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost*. Il faut dire que sa demande de délai de paiement est elle-même conditionnée à sa volonté de poursuivre la vente : si le délai lui est refusé, il est libre d'annuler sa commande. Le vendeur est, par conséquent, doublement en situation d'infériorité : socialement et commercialement. Par conséquent, son refus de ce délai de paiement s'accompagne d'un terme d'adresse très respectueux, *beau sir*, d'une très longue justification, d'un engagement personnel (mettant en jeu sa face négative) *je vous appresteray un autre foitz voluntiers derechief atant* et d'une autre requête *je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent*, bien plus ardente et accompagnée d'un adverbe de manière pressant, manière polie de contredire son interlocuteur et de refuser sa requête. Vaine cependant, l'acheteur n'en maintient pas moins son délai de paiement que le vendeur est finalement contraint d'accepter.

Cette société hiérarchisée se donne à voir dans ces saynètes répétitives mettant en scène essentiellement maîtres et serviteurs ou maîtres et « prestataires de service » que sont les aubergistes et les vendeurs. On pourrait même considérer les *Manières de langage* comme des catalogues de formules directives :

Par conséquent, l'auteur fournit à son premier lecteur toute une gamme de formules illocutoires initiatives [...] qui doivent lui permettre de formuler des ordres. En effet, le rôle du « seigneur » se particularise par l'emploi massif de l'impératif et de phrases interrogatives. (*Kristol*, à paraître)

Les situations sociales utilisées comme support pédagogique par les *Manières de langage* permettent de mettre en scène différentes stratégies discursives pour exprimer ces actes de langage. Nous en étudierons les différentes réalisations. Celles-ci peuvent être directes, auquel cas le contenu prépositionnel est explicitement donné. Elles peuvent aussi être indirectes, réalisées

au travers d'un autre acte de langage, questions ou assertions, dans ce cas, les formulations peuvent être conventionnelles, si elles ont complètement perdu leur valeur illocutoire première, ou non-conventionnelles, si celle-ci reste explicite (Kerbrat-Orecchioni 2008, 99-105). Ces énoncés frappent par leur variété et il n'est pas facile de repérer au-delà de la barrière du temps le caractère plus ou moins brutal de leurs formulations.

Ces réalisations ne comportent pas le même niveau de politesse et agressent les faces de l'allocutaire à des degrés divers. Cependant, la perception de cette impolitesse ou de cette impolitesse n'est pas toujours très nette pour un lecteur moderne. Ainsi dans une même scène ou dans deux dialogues mettant en scène des personnages identiques et présentés comme égaux, on peut trouver à la fois des réalisations indirectes impersonnelles à valeur d'obligation, des requêtes performatives avec le verbe *prier*, des impératifs aggravés par une formulation très vulgaire.

(2) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurent ensamble en un hostel quant ils se deyvent aller coucher. « Guilliam, mon amy, *il est haut tens pur nous aler coucher* maishui. — Perot, ce fait mon, toutsvoiez » (*Kristol 1396*, p. 35)

(3) « Guilliam, *je vous pri que vous serrez – ou: couvrez– bien le feu, et apportez sus en [n]ostre chambre un chopyn de vin vermaile que nous purrons boire devant que nous en irrons coucher.* » (*Kristol 1396*, p. 35)

(4) « Guilliam, avez vous fait nostre lit ?

— Nonil, vraiment.

— Hé, vraiment vous esties bien meschant que nostre lit est unquore a faire. *Surdés vous le cuil et alés vous faire nostre lit, je vous en pri*, car je voudray estre endormy. Ou si: car je dormisse tresvoluntiers se je fuisse couché. » (*Kristol 1396*, p. 24)

Cette dernière formulation, accompagnée d'une insulte, *méchant*, et d'une locution verbale très familière *surdés vous le cuil*, mais aussi d'une incise formulaire *je vous en pri* peut-elle être considérée comme polie⁵? L'allocutaire ne manifestant

5. Pour une analyse de ce passage, voir Lagorgette ici même, p. 13.

aucune réaction particulière, il est difficile de l'évaluer. Notons cependant que plus loin dans le dialogue, il finit par se rebiffer contre cette série d'ordres :

- (5) « Anlumés la chaundelle et va traire du vin.
 — Alés vous mesmes se vous vuillés, car je ne bougerai ja.
 — Il le meschie que vous en [donra] a boire, car je m'en irrai querre du vin pur moi mesmes et pur Janyn et, par Dieu, se je puisse, vous ne beverés maishuy a cause de vostre malveis volonté. » (*Kristol 1396*, p. 24-25)

Pourquoi en (5), l'ordre est-il senti comme insultant et non pas en (4) ? La projection de nos propres niveaux de langue n'aide qu'imparfaitement à comprendre les structures de la langue médiévale.

D'une manière générale, la réalisation directe à l'impératif est la forme la plus couramment utilisée, même quand il s'agit moins d'ordre que de conseils, et même pour des égaux, comme le montre le dialogue suivant entre deux valets d'écurie :

- (6) Dit un garcion a son compaignon ainsi :
 « *Leisse ta folie maishui et va t'en a esgarder a tes chivalx, car se ton maister te troveroit icy esbatant, il te torcheroit tresbien sur la teste.* » (*Kristol 1396*, p. 21)

Cette domination de l'impératif est-elle un trait mimétique ou pédagogique ? Dans la mesure où les textes proposent aussi un vaste choix de formulations, on peut penser qu'elle reflète une réelle pratique.

Les réalisations directes

Les actes directifs peuvent être réalisés directement au moyen d'une formulation directe, qu'elle soit explicitement performative ou qu'elle utilise le mode impératif.

Les formulations performatives

Les formulations performatives sont les réalisations privilégiées de la requête et dans une moindre mesure de l'ordre.

L'ordre

L'ordre peut être réalisé par un verbe spécialisé dans cette demande, le plus souvent, il s'agira du verbe *vouloir* à la première personne de l'indicatif présent.

(7) « Primerment *je voil que* vous faites venir ciens le quarreur [...] et puis après *que* vous en alés a le tapecer et que vous achatez de lui pur la sale... » (*Kristol 1396*, p. 5)

Pendant dans la réalisation de l'ordre, le verbe performatif est moins utilisé que l'impératif direct.

La requête

C'est dans ce type d'acte de langage que les formulations performatives dominant, mais elles s'accomplissent par le choix d'un verbe performatif dans lequel le désir du locuteur est moins affirmé et le choix d'accepter ou de refuser la requête y semble laissé à la discrétion de l'allocutaire. Le verbe *prier* (et sa variante *emprier*) est ainsi utilisé de manière systématique dans des réalisations plus ou moins pressantes.

(8) « Je vous *prye* que vous bevez du vin de ciens. » (*Kristol 1399*, p. 64)

(9) « Et hostiler, *je te pri* cherment que tu vuis couper du bois et me faites un bon feu encountre ma revenue, quar il fait grant froid a huy. Et que tu me fendes toutz ces busshes que gissent ici. » (*Kristol 1396*, p. 11)

(10) « *Je vous empri*, saluez moy toutz mes amys et toutes mes amyès. » (*Kristol 1399*, p. 61)

(11) « *Je vous empri*, m'amyè, q'il ne vous desplest point de la counte que je vous counterai maintenant, quar verament je ne vous dirrai point de mensonge. Verament, m'amyè, il est le plus meilour counte que j'oy unques mais jour de ma vie. — Ore, mon seignour, je l'orray tresvoluntrés a vostre comaundement de par Dieux. » (*Kristol 1396*, p. 13)

(12) Si avient a darrainz que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant: « Ma tresgentele, tresamyable et tressouveraine dame, fist il, *je vous empri* tresentierment de cuer q'il ne vous despelese de ce que je vous dirrai maintenant. » [...] « Ore, dame, mes que vous ne displese, je su si doulourosement naufré au coer de l'ardant amour que pieça

j'ay eu et enqore ay devers vous que je ne puisse pas longement endurer ne vivre sanz consolacion de vostre tresgraciouse persone. Pur quoi, ma tresdouce dame, fist il, *eiez pitee de ma dolour* ou autrement vous serrez cause de ma mort. » (*Kristol 1396*, p. 13)

(13) « Et Janyn, *je vous em pri* chèrement comme je m'affie grandement en vous, ne sonnez mot a le maistre de ciens de ce que je vous ai fait, car je sai bien, s'il en seüst riens, il en seroit bien marri, et aussi j'en auroi mal gree de lui. » (*Meyer*, p. 388)

(14) « Sir, d'une chose *je vous prieroy*, si j'osasse. Ou: si je fuisse si hardy.

— Dame, pur l'amour de vostre maistre et de vous, je fray ce que je purray, savant moun estat, a vostre pleser.

— Sir, j'ay icy un fiz de l'age de .xii. ans et, solounc vostre avys, il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower a un boun homme de mestier en Loundres... » (*Kristol 1415*, p. 76)

Le verbe *prier* est le verbe le plus couramment utilisé, le plus souvent à l'indicatif, mais aussi au conditionnel dans une formule particulièrement humble (14), soit qu'il entraîne une proposition complétive introduite par *que* (8, 9, 11, 12) ou un simple complément d'objet nominal (14), soit qu'il soit construit comme une préface avant un verbe à l'impératif (10, 13). Il peut être renforcé par un complément de manière (9, 13) ou accompagné d'une justification et d'un énoncé déclaratif secondaire (9, 11, 13) destiné à créer l'envie d'accomplir l'acte demandé, ou par une proposition hypothétique (14) qui semble rabaisser la face positive du locuteur (*topos* de modestie). On notera aussi dans les exemples (12) et (14) que cet énoncé sert de préface avant d'être complété par la requête proprement dite, formulée soit de manière identique (12) soit avec une réalisation plus assertive et impersonnelle (14) : *il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower un boun homme de mestier*. La diversité de ces emplois est sans doute un signe de la syntaxe orale utilisée ici, souple, variée et adaptable à la situation.

Le verbe *prier* peut être remplacé par d'autres verbes ou locutions verbales pour renforcer la force performative de la requête. Dans ce corpus, *prier* est remplacé par *crier mercy* et *supplier* censés engager plus l'allocutaire.

(15) « Hé, mon tresdoux maister, *je vous cri mercy et vous en supplie* humblement de vostre grace que vous me voilliés pardonere vostre maletalent, quar s'il Dieu pleist, je ne mesprenderay ja plus envers vous. » (*Kristol 1396*, p. 19)

Dans cet extrait, les verbes performatifs s'accompagnent non seulement d'un terme d'adresse valorisant mais aussi d'un engagement personnel engageant la face négative du locuteur.

Ces formulations performatives peuvent ainsi être renforcées par des anti-FTAs (*Face Threatening Acts*) valorisant la face positive de l'allocutaire, ainsi en (12) les termes d'adresse tendres qui accompagnent la déclaration d'amour d'un écuyer audacieux envers sa dame⁶. En faisant de sa dame la maîtresse de sa vie même, le jeune amoureux éperdu lui donne un pouvoir extrêmement valorisant.

Les anti-FTAs peuvent aussi dévaloriser la face positive de L, insistant comme dans (14) sur l'illégitimité de sa demande ou engager sa face négative comme dans (15) où le jeune apprenti coupable d'un manquement s'engage à ne pas recommencer.

Le conseil

La réalisation directe au moyen d'un verbe performatif ne se trouve qu'une fois dans ce corpus :

(16) « Et quant vous l'avrez fait, pur lui deceiver plus sutilment, *je vous conseille* que vous en alez sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396*, p. 14)

Comme les déclarations d'amour vues plus haut, cet énoncé se trouve dans le petit conte inséré que fait le voyageur à la patronne de l'hôtel. Est-ce que cela change le statut mimétique de ces formulations ? Il ne nous semble pas possible de répondre à cette question pour cette manière de langage qui est la plus romanesque et la plus élaborée de tout notre corpus.

Ce corpus ne présente pas de forme d'offre présentée avec un verbe performatif (*je propose, je suggère, je vous invite à...*)

6. Kristol, (1994, 47), considère que ces termes d'adresse très flatteurs relèvent du registre écrit que l'on retrouve dans ce conte.

L'impératif

L'impératif est énormément employé. Il est tout particulièrement privilégié par l'expression de l'ordre, mais on le trouve cependant dans quasiment tous les types d'actes directifs.

L'ordre

L'impératif est la réalisation dominante pour l'expression de l'ordre, quel que soit l'allocutaire. Aussi bien avec la domesticité :

(17) « Et demayn *levez* bien matyn et *appelez* un ferrou, [...] et *lessez* lui ferrer le chivalle blanc. Et Jakes, je toy promette verement, si ceste chose ne soit mye fait come je vous ay dit – *ou*: si je trouve ascun defaute en ta persone – je toy fray coruser issint que tu compariez grevousement. » (*Kristol 1415*, p. 75)

qu'avec les aubergistes :

(18) « Dame, avez nul fruit ceins ?
 — Cy, sir, de pomis vous poiez aver.
 — Dame, pour amours *lez fetes vener*.
 Dame, avez point de noies ?
 Se vous avez acuns, *lez fetez vener*. » (*Södergård*, p. 217-218)

qu'avec le maître :

(19) Adoncques il appelle son varler par nom, ainsy luy disant :
 « Janyn, est nostre souper tout prest encores ?
 — Oil, mon signeur, *alez vous seoir* quant vous plaira. »
 (*Meyer*, p. 391)

qu'avec un marchand :

(20) « Mon amy, avez vous de bon samon et des lucez a vendre ?
 — Oil, verament, auxi bons et beaux come vous troverés en tout la marchee.
 — *Ore moustrés lé moi donques*. » (*Kristol 1396*, p. 11)

ou qu'avec un inconnu à qui on demande un itinéraire :

(21) « *Or me ditez*, mon amy
 y a il point de bon logis
 Entre cy et ce prochayn village. » (*Gessler*, p. 109)

Quel que soit l'allocutaire, l'impératif reste la norme, cependant, il peut varier en brutalité par l'emploi ou non

d'aggravateurs ou d'adoucisateurs. Avec des allocutaires socialement inférieurs, les impératifs peuvent s'accompagner d'aggravateurs comme des insultes ou des menaces :

(22) Et soy comence pour estre marri vers ses soubgis et siergeans, ainsi leur disant :

« Malle semayne a vous soit mise tout deux! *Vel sic*: Je pri a Dieu qu'il vous puist mescheoir du corps. Amen. Qu'avez vous fait depuis que je venoi ciens? Vous ne faites que sounget et muser. *Metez la table tost et aportez nous une fois a boire* de vin claret ou de vin blanc, car j'en ai grant soif et aussi tres grant fain avecques. » (Meyer, p. 391)

(23) « *Reveille toy*, de par le deable et de par sa miere ové tout, ou autrement je toy dorray un tiel sufflet que tu penseras de moy deci as quatre jours, me croies, se tu vuïs. » (Kristol 1396, p. 16)

Mais ces menaces peuvent aussi se retrouver dans des dialogues entre égaux, qu'il s'agisse du serviteur Janyn et du tavernier :

(24) « *Overez la porte et laissez me entrer* ciens ou autrement je le depecierai trestout par la foy que je doy a Dieu! Me creis se tu vius. » (Meyer, p. 388)

ou des dialogues entre compagnons de chambrée signalés dans les exemples (2-5).

Dans la catégorie des adoucisseurs, on peut noter comme dans la section précédente, l'utilisation de termes d'adresse chaleureux, de préfaces, de questions introductrices comme en (18) ou en (20) ou la subordonnée *quant vous plaira* en (19) qui préserve la face négative du maître. En revanche, la formule directive *s'il vous plaît*, aujourd'hui conventionnelle n'apparaît qu'une seule fois :

(25) « Sire, n'avez vous point de bon drapt a vendre ?

— Ouy, sire, tres bon.

— Or le me laissés voir, *s'il vous plest*.

— Je le feray volentiers. » (Gessler, p. 107)

Comme dans (19), l'ordre est accompagné d'une subordonnée conditionnelle qui vise à limiter la menace envers la face négative de A. Cette conditionnelle sert à rappeler son libre arbitre et ainsi à limiter l'offense commise envers « ses territoires ».

En cas de refus, l'ordre est reformulé à l'impératif de manière plus sèche, selon le principe de la spirale d'interventions (Welke 1980) :

- (26) « Or m'amyé, venez vous en, *quar vous serrez ici* devant moy en un chaier.
 — Par Dieu, mon seigneur, s'il vous plaist, non ferai.
 — Par Dieu, *si frés*.
 — Vostre merci, mon seignour. » (*Kristol 1396*, p. 12)

Cette scène avec la patronne de l'auberge revient dans plusieurs *Manières de langage*, le refus initial de la dame est toujours suivi d'une réitération du même ordre, non accompagnée cette fois de mitigateurs.

L'impératif à la 2^e personne du pluriel est aussi la norme pour ces actes de langage à la frontière entre ordre et offre dans lesquels une action commune de A et de L est en jeu :

- (27) « *Ore ne parleons plus* doncques, mais *dormeons* fort et estaignez la chandelle. [...] Quoy *ne dions nous* noz oraisons si comme nous sume acoustumez ?
 — Il ne me souvenoit poynt. » (*Meyer*, p. 403)
- (28) « Seignours, *alouns laver*. » (*Södergård*, p. 217)

La deuxième personne engage les deux interlocuteurs dans un collectif qui atténue les différences sociales, que ce soit à l'impératif ou à l'indicatif dans une question directive.

Ces enjeux sociaux se remarquent de manière encore plus visible quand l'ordre est relayé par un tiers : quand un maître demande à son domestique d'aller transmettre un commandement, celui-ci prend une valeur différente selon le destinataire final. En effet à la hiérarchie simple et nette de l'ordre premier se substitue une relation différente : le valet se retrouve en situation d'égalité avec son allocutaire, bien qu'il soit toujours investi de l'autorité du maître. Il doit reformuler son ordre afin qu'il reflète cette double relation, l'égalité et l'inégalité :

- (29) Fait le seignour de l'hostel a un dez cez esquiers ou vadletez tout ainsy :
 « Me faites venire devant moy mon garderobe. Ditez luy qu'il veigne tantost.
 — Voluntrez, moun seignour, a vostre comandement. »

Et puis le vadlet s'en irra a garderobe et luy dirra tout courtoisement tout ainsy :

« Sir, Dieu vous esloit. *Ou* : Dieu vous avance.

— Vous estes bien venu, beu sir. Voilez rien que je puisse faire ?

— Oil dea, *mon seignour vous comanda* d'a luy venire tantost, quar je sçay bien, se vous demurrez gairez, il serra bien marry de vous. *Et pur ce vous n'arestez mye*, mez avancez vous sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396*, p. 4)

L'ordre direct, réalisé à l'impératif, est remplacé par un ordre réalisé avec un verbe performatif, précédé de formules de salutation polies. Les conseils qui l'accompagnent, formulés aussi à l'impératif, peuvent servir de mitigateur dans la mesure où ils manifestent une solidarité de classe face au maître.

Le même relais avec la patronne de l'auberge témoigne de la différence de relation verticale et horizontale :

(30) « Et Janyn, metté la table tost, quar il est haut temps d'aller soper. Et puis après alés a la dame de ciens et *ditez lui que lui pri pur venir souper ovesques nous.* » [...]

Puis Janyn s'en va pur la dame et lui dit :

« Madame, *mon seignour vous pria pur venir souper oveque lui.*

— Voluntrés, beau sir, a son tresgentele commandement. »

(*Kristol 1396*, p. 12)

L'ordre, plus proche ici de la requête, car le maître n'a pas de réelle relation de pouvoir sur la patronne de l'auberge, est formulé initialement avec le performatif *prier*, repris dans l'ordre relayé. La distance horizontale entre le valet et l'aubergiste se manifeste cependant dans la moindre insistance de celui-ci.

Le conseil

Tous les actes de langage directifs peuvent être réalisés à l'impératif, mais en dehors de l'ordre, il est le plus fréquemment utilisé dans le conseil. L'exemple (6) a montré qu'il peut être alors accompagné d'une justification servant à adoucir la brutalité de la formulation et à rappeler que l'énoncé est fait au bénéfice de l'allocataire.

Le dialogue typique, qui sert à demander un itinéraire et dont on trouve un ou plusieurs équivalents dans chaque manière de langage, utilise quasi systématiquement l'impératif. L'exemple ci-dessous montre qu'il peut alterner avec une réalisation indirecte :

(31) « Que est la droite voie vers Canterbers? Ditez a il point du peril des larrons? Et par ou purrey je passer sauvement? — Sire, il est assés sauf par jour, mais encontre la nuyt il est perilleus. Pour ce *attendez* jusques a demain. Et donques nous dejeunerons ensemble. Et quant vos choses seront compliez, donques *vous vous despartirez* de moy. [...] *Alez* avant en vostre chemyn, que vous puissiez venir a vostre herbage qar *il covient* que vous vous hastez. » (*Kristol 1399*, p. 54)

Le conseil est ici donné par un impératif, *attendez*, un énoncé affirmatif au futur simple, *vous vous despartirez de moy*, et un énoncé affirmatif comportant un modalisateur à valeur d'obligation, *il convient*...

L'offre

Si l'impératif semble exclu pour la requête, cette réalisation directe peut en revanche être utilisée pour l'offre. Il est vrai cependant dans cet exemple que la dimension optative est aussi à prendre en compte.

(32) « Dame, est tout prest pour aller digner? — Oui, sire, quant il vous plaise. Sire, bon preu vous face. Je vous prie, *faictes bonne chere* et *soiez joieux*: je boy a vous. » (*Gessler*, p. 109)

Les actes de langage directifs en faveur de L, ordre et requête, privilégient donc des réalisations linguistiques concrètes: l'impératif pour l'ordre et le verbe performatif *prier* pour la requête. Sans être ignorées, ces réalisations sont plus rares pour les énoncés directifs en faveur de A, le conseil et l'offre, qui se réalisent plutôt de manière indirecte.

Les réalisations indirectes

L'acte de langage directif peut aussi être réalisé de manière indirecte. Le contenu propositionnel n'est alors pas explicite et la valeur illocutoire directive est greffée sur un autre acte de langage. Ces actes de langage « “squattés” par la requête et détournés à son profit » sont essentiellement des assertions à valeur directive ou des questions à valeur directive (Kerbrat-Orecchioni 2008, 99). Leur utilisation est plus ou moins conventionnelle et/ou plus ou moins brutale.

Les assertions à l'indicatif futur

Moins fréquemment, on trouve quelques réalisations de l'ordre sous forme d'assertions à l'indicatif futur, ainsi le maître avec une prostituée :

- (33) Et puis le signour li mene par la main vers la sale et li dit ainsi :
 « Damoiselle, *vous souperez* avecque moy.
 — Grant mercy, mon signeur. » (Meyer, p. 391)

Cet énoncé a-t-il réellement une valeur d'ordre ou cet ordre est-il présenté comme tellement accompli et évident que sa dimension assertive l'emporte ? Ce ne serait plus alors un ordre, mais un constat. Le remerciement de la fille lui donne cependant une valeur de gratification.

L'indicatif futur est plus particulièrement utilisé dans les descriptions d'itinéraire. C'est la fonction de conseil qui domine alors auquel la réalisation assertive apporte une valeur évidente.

- (34) « Ma commere, q'est le droit chymyn vers Parys ?
 — Mon seignour, je vous dirrai. *Vous chivacherés* tout droit par cest chymyn... » (Kristol 1396, p. 8)

L'affirmation d'une obligation

Les assertions impersonnelles sont une manière conventionnelle de réaliser l'acte directif sans impliquer directement locuteur ou allocutaire. On les trouve tout particulièrement dans les conseils.

L'ordre ou la requête

Cette réalisation indirecte peut être utilisée comme moyen d'atténuer la valeur agressive d'un ordre jusqu'à peut-être le transformer en requête ou en offre.

(35) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurent ensamble en un hostel quand il se deyvent aller coucher. « Guilliam, mon amy, *il est haut tens* pur nous aller coucher maishui. — Perot, ce fait mon, toutzvoiez » (*Kristol 1396*, p. 35)

Suggestion ou requête, la formulation de l'acte directif est ici dissimulée derrière une information d'ordre temporel. Cette réalisation indirecte se retrouve aussi dans la même *Manière de langage* dans la bouche du maître invitant ses compaignons, ses écuyers, à aller se coucher :

(36) Et puis le signeur ou ses escuiers se croulent, balent, dacent, houvent et chantent de biaux karoles sanz cesser jusques a mynuyt. E quant ils seront trestout si entravaillez et las qu'ils ne se pourront ja a cel temps plus longuement dancer, lors le signeur dira a toute la gentille compaignie luy environ ainsi : « Mes amys, *il est haute heure de nous aller coucher* meshuy, car il est deja bien près de une heure après mynuyt. Et pour ce alons tost coucher, car se je fus couchee ou lit, je dormis tres voulantiers. E! Janyn, m'amenez m'amie a chambre et li deschausez et desvetez, et que elle soit tout prest encontre ma venu pour aller coucher ave moy. » (*Meyer*, p. 392)

Dans cet exemple, la valeur d'ordre est plus visible, car le maître semble avoir gardé une autorité sur ses gens, évidente par la suite d'ordres qu'il donne ensuite à son valet Janyn. La danse a-t-elle suffi à créer une égalité de fait entre les convives pour qu'il dissimule momentanément son autorité derrière une réalisation indirecte de son ordre ?

On notera plus loin cet autre dialogue entre le maître, qui ne nous avait pas habitués à tant de délicatesse, et son valet :

(37) Et quant il aura achevée sa chanson, il comencera a parler a son escuier ou a ses escuiers, ainsi disant :

« Mes amys, il est bien près de nuyt. *Vel sic* : il sera par temps nuyt. »

Doncques respont Janyn au son seigneur bien gentiment en ceste maniere :

« Vrayement mon signeur, vous ditez verité. *vel sic* : vous dites voir. *vel sic* : vous dites vray.

– Je panse bien *qu'il seroit mieulx pour nous d'arester* en ce ville que d'aller plus avant maishuy. *Coment vous est avis?*

– Ainsi comme vous vuillez, mon signeur.

– Janyn!

– Mon signeur?

– Va devant et prenez nostre hostel par temps. » (*Meyer*, p. 387-388)

La décision de s'arrêter semble laissée à la discrétion de son valet, tant l'ordre est dissimulé sous une réalisation indirecte formulée comme une préférence. Le valet d'ailleurs ne s'y trompe pas, qui renvoie la décision réelle à la volonté de son maître. Ces constructions indirectes et plus spécialement impersonnelles sont rares pour l'ordre et les deux derniers exemples présentés semblent assez particuliers, reposant sur des contextes psychologiques spécifiques.

Le conseil

Les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation sont la forme la plus fréquemment utilisée pour les conseils alors qu'on ne la trouve que moyennement dans les ordres et dans les requêtes :

(38) « Ditez moy, avons nous assés du jour jusques la ?

– Sire, *il vous fault* cheminer – *ou* : chevaucher – fort. »

(*Kristol 1399*, p. 53)

(39) « Ditez, puisse je savament aler?

– Ye sir, le chemyn est sure assez.

Mes *il covent* que vous hastez. » (*Södergård*, p. 290)

(40) Pour demander le chemin.

« Amy, Dieu vous sauve.

Quelle est la voye droite

pour aller d'icy a Paris?

– Sire, *il vous faut* tenir le chemin a la droite main. » (*Gessler*, p. 109)

N'impliquant ni le locuteur ni l'allocutaire, elle préserve sans doute la face de ce dernier. Elle convient bien aussi à un énoncé autoritaire, émanant d'une voix investie d'une parole institutionnelle :

(41) « Et pur ce je pense bien que je ne vivray gairs sinon que j'en ay le plus tost remedie.

— [...] Et ainsi il vous covient souffrir et passer le temps et en tout tribulacione de loier et regracier nostre Seigneur Dieu omnipotent, sicom le droituel homme Job fist en sa vie. »
(*Kristol 1396*, p. 30)

Au moment où la conversation se fait prêcher, le conseil devient un commandement divin et s'exprime par une voix impersonnelle autoritaire.

L'affirmation d'un désir

Une assertion à la première personne comportant le verbe *vouloir* au conditionnel, ou un verbe à l'imparfait du subjonctif exprime une requête pas trop ardente :

(42) « Dame, ou est le seigneur de ciens ?

— Parquoy demandez vous, sire ?

— Marie, je ne le demande pour nul mal, mais je *parlasse* volenters a luy.

— Vraiment, il est alé hors de la ville. » (*Kristol 1399*, p. 64)

Variante :

(43) « Dame, ou est le sir de ciens ?

— [...] Sir, il viendra tost, come je quide. Dites a moy, que est vostre volonté ?

— Dame, *je voudray parler* a lui.

— Vraiment, sir, il n'est pas ciens ore. » (*Kristol 1396*, p. 27)

Cette dernière réalisation montre combien l'emploi du conditionnel suffit à désactualiser le verbe de volonté par rapport à son emploi performatif vu dans l'exemple (7). Cette désactualisation l'adoucit et rend la volonté de L moins fortement autoritaire, laissant alors plus de place à celle de A, réalisation plus respectueuse qui s'accorde à la requête. Toutefois, ces deux réalisations ne semblent pas complètement conventionnelles et le sens d'un souhait reste certainement encore présent dans la requête. L'exemple suivant montre une valeur de requête plus affirmée :

(44) « Esties vous un clerc ?

— Oy, sir, purquoy demandés vous ?

- Pur ce que je *vouldroy* avoir une comission de vous fait.
- Sir, vous arés volontiers. (*Kristol 1396*, p. 28)

La réponse *volontiers* indique que la valeur directive a été pleinement reconnue par l’allocutaire.

La structure conditionnelle à valeur de potentiel

Déplaçant le désir du locuteur à l’allocutaire, l’acte directif peut adopter une réalisation conditionnelle soumettant la réalisation de l’acte à la volonté hypothétique de l’allocutaire. Cette structure peut se voir autant pour une requête au bénéfice, formulée à l’irréel de L qui se soumet ainsi à la volonté de l’allocutaire :

- (45) « Je pense aler a mesme la ville, mes je ne conï pas bien le chymyn. *Et si me voillez l’enseigner*, j’estoïe graundement tenuz a vous par ma foy.
– Sire, volunters. » (*Kristol 1415*, p. 71)

que pour un conseil, remis à la décision de l’allocutaire :

- (46) « Vraïement, sir, je sui maladez.
– Hé, mon amy, *se vuillez vous alez en pilrynage* oveque moy pur chercher seint Denyse de Parys, vous en serrez tout garry, s’il Dieu plest. » (*Kristol 1396*, p. 30)

Le conseil ici, assez faible, plus proche de la suggestion, est construit avec une subordonnée conditionnelle au présent de l’indicatif et une principale au futur. La valeur hypothétique est celle du potentiel qui présente la réalisation de cette suggestion comme possible.

La question (whimpérative)

L’utilisation d’une phrase interrogative en lieu et place d’un impératif semble aujourd’hui très conventionnelle, sa valeur cependant, surtout dans le cas des requêtes, semble plus discutable dans ce corpus. Elle est privilégiée en revanche par les offres.

La requête

Cette réalisation que l’on a déjà vue à l’exemple (27) semble plus fréquente dans ce corpus que lors de notre précédente

enquête dans la littérature courtoise du Continent (Denoyelle, à paraître). Elle domine ainsi particulièrement les requêtes, où elle semble avoir acquis un statut plus conventionnel que ce que nous avons observé sur des textes littéraires plus anciens. C'est la formulation la plus régulière pour les transactions avec les aubergistes.

(47) « Dame, *purroy* je estre loggié ciens et avoir fein et avens et autres choses que a moy appent ?

— Oy, sire, je vous troveray assés ov l'aide de Dieu. » (*Kristol* 1396, p. 27)

(48) « Hosteller, hosteller !

— Sire, sire, je su cy.

— *Purromez nous* bien estre loggez cyeyns ?

— Certes, mes moistres, vous estez tresbien venuz tantostz. »

(*Kristol* 1415, p. 71)

À chaque fois, cependant, la valeur de capacité reste implicitement présente, comme le montrent les réponses qui ne sont pas du type *volontiers* ou *comme vous voulez*, comme on les trouvait dans les exemples précédents. Les allocutaires acquiescent en disant *oy* ou *certes* ce qui semble témoigner d'une réponse sur leur capacité plus que sur leur soumission à la volonté du demandeur. Néanmoins, la manière de langage éditée par Södergård donne comme quasiment équivalente une réalisation directe à l'impératif et une réalisation indirecte interrogative, ce qui peut montrer l'aspect conventionnel de cette construction.

(49) « Dame, *fetez doner* nous nostre souperz.

Dame, *pooms souper* unquore ?

— Oy sir, vous souperz tout prest. » (*Södergård*, p. 217)

L'offre

La réalisation la plus fréquente de l'offre est interrogative : elle s'exprime par une structure interrogative à la deuxième personne comportant le modalisateur *vouloir* à l'indicatif.

(50) « Estez vous cousturer donques ?

— Oil, vraiment, sir.

— *Veuillez vous overer ovesques moy* ?

— Oil, sir, tresvoluntrés, se vous me vuillez doner atant com nulle autre. » (*Kristol 1396*, p. 34)

(51) « Hé, mon amy, il me faut aller en pelingae pour sercher saint Thomas de Canterbers. *Vuillez vous aller avecques moy?*

— Hé! Biau sire, pleüst a Dieu que je pourroi aler avec vous, car je m'en alasse doncques tres voulantiers, mais vous me faut avoir a present pour escusee. » (*Meyer*, p. 401)

(52) « Sire, *voulez vous manger* ové nous ?

— Non, syre, certys j'ay mangé. » (*Kristol 1415*, p. 69)

L'emploi du verbe *vouloir* montre la liberté accordée à l'allocutaire d'accepter ou de refuser l'offre. Deux de ces exemples étant d'ailleurs suivis de refus.

Les réalisations indirectes des actes directifs sont d'une extrême variété, plus nombreuses que ce que l'on trouve dans les textes continentaux plus anciens et plus littéraires, ce qui est peut-être le signe de leur caractère conventionnel plus affirmé. Dans ces ouvrages pédagogiques visant l'appropriation de tournures langagières réutilisables, la dimension conventionnelle de l'énoncé est une garantie de sa pertinence pédagogique.

Cependant, ces réalisations indirectes ne sont pas également distribuées selon les actes de langage : l'ordre semble répugner à ces formulations. Ce sont donc les autres actes de langage directifs qui en présentent le plus, dans la mesure où ils manifestent une situation interactionnelle plus complexe et agressant de manière plus subtile les faces de l'allocutaire. Dans le cas de la requête, l'acte menaçant envers la face négative de l'allocutaire est renforcé par la situation d'infériorité du locuteur, qui n'a aucune autorité à contraindre l'allocutaire à agir. Dans le cas du conseil, le bénéfice que l'allocutaire peut tirer de l'acte est remis en cause par la blessure causée à sa face positive et à l'image de soi. Le cas de l'offre cumule ces deux offenses, à la liberté et à l'amour-propre de l'allocutaire. Dans un certain nombre d'interactions mises en scène dans les *Manières de langage*, les offenses sont minimales. Demander une chambre à un aubergiste est peut-être une offense territoriale, mais elle est

largement compensée par la transaction commerciale dont il va bénéficier, c'est pourquoi la valeur directive polie de la question *Pouvez-vous nous loger?* est peut-être moindre que la valeur de capacité. Dans le cas des demandes d'itinéraire, le conseil est peu autoritaire en ce qu'il a déjà été sollicité par le voyageur.

On note néanmoins des constantes dans la réalisation de ces actes de langage indirects : le conseil privilégie les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation, *il faut que, il convient que*, l'offre se réalise de manière majoritaire par des structures interrogatives avec le verbe *vouloir*, la requête par l'affirmation d'un souhait soit au subjonctif imparfait soit avec le verbe *vouloir* au conditionnel. Ainsi chaque acte directif reçoit une réalisation privilégiée qui permet de reconnaître sa valeur illocutoire. Quoique, globalement, la réalisation directe à l'impératif domine, d'autres réalisations tendent à devenir plus fréquentes et sans doute par conséquent plus conventionnelles.

La réalisation directe à l'impératif reste la plus fréquente dans tout ce corpus alors que l'on constate aujourd'hui que son emploi semble diminuer au profit des assertions à l'indicatif présent ou futur. Alors que Catherine Kerbrat-Orecchioni, citant Renaud Camus⁷, constate l'emploi grandissant de l'indicatif dans les énoncés directifs, les *Manières de langage* présentent un état de la langue lié à une société hiérarchisée où l'ordre possédait son propre système morphologique. Une enquête diachronique sur l'évolution des valeurs directives de ces modes serait la bienvenue pour confirmer ou infirmer cette évolution. De même il serait bon de vérifier sur d'autres variétés de français ces premières analyses constituées à partir d'un corpus anglo-normand.

7. « Le mode impératif voit son champ d'application se réduire tous les jours. On fait de moins en moins appel à lui. On le remplace par l'indicatif. [...] Ce qui nuit à l'impératif, peut-être, c'est son caractère trop impératif, justement. On pense qu'un autre mode sera plus doux. Mais l'indicatif est bien plus autoritaire encore, puisque l'ordre donné et son exécution coïncident exactement en une seule performance verbale, comme si l'interlocuteur n'avait aucune volonté propre, pas un mot à dire, existait à peine. » (Renaud Camus, cité dans Kerbrat-Orecchioni [2008, 102]. Elle ne suit pas cependant ses conclusions en ce qui concerne la brutalité respective de ces deux modes.)

Bibliographie

Textes cités

« A French vocabulary and conversation-guide in a fifteenth-century legal notebook », éd. John H. Baker, *Medium Aevum* 58, 1989, 80-102.

La Maniere de langage qui enseigne ä bien parier et ecrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIV^e siècle. Nouvelle édition avec introduction et glossaire, éd. Jean Gessler, Bruxelles/Paris/Louvain, Éditions universelles/Droz, 1934.

Manières de langage (1396, 1399, 1415), éd. Andres Kristol, London, Anglo-Norman Text Society, vol. 53, 1995.

« La Maniere de langage qui enseigne ä parier et ä ecrire le français », éd. Paul Meyer, *Revue critique d'histoire et de littérature* 5.2, 1870, 373-408.

« Une Maniere de parler (ms. Cambridge, bibliothèque de l'université, li. 6.17) », éd. Östen Södergård, *Neuphilologische Mitteilungen* 54, 1953, 201-225.

Études

BROWN, Penelope et LEVINSON, Stephen, 1987, *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.

CHARAUDEAU, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette éducation.

CERQUIGLINI, Bernard, 1981, *La Parole médiévale*, Paris, Éditions de Minuit.

Denoyelle, Corinne, à paraître, « La formulation des requêtes dans quelques textes littéraires du XIII^e et XIV^e siècle », dans D. Lagorgette, P. Larrivée, H. Constantin de Chanay (dir.), *Représentations du sens linguistique 5*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.

KALTZ, Barbara, 1992, « Étude historiographique des *Manières de langage* », dans *Diversions of Galway. Papers on the History of*

- Linguistics from ICHoLS V, Galway, Ireland, 1-6 September 1990*, Anders Ahlqvist, John Benjamins Publishing Company, 123-133.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990, *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2008, *Les Actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin.
- KRISTOL, Andres, 1990/1991, « Un nouveau fragment de manière de langage : Lincoln, Linc. Arch. Off., Formulary 23 », *Vox Romanica*, 49/50, 311-341/; Version électronique : <http://retro.seals.ch/digbib/fr/view?rid=vxr-001:1990-1991:49-50::321&id=home&d2=browse4&id3=>.
- KRISTOL, Andres, 1994, « “Que deal! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!” La représentation de l’oralité dans les *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle », *Romanistisches Jahrbuch*, 43, 35-64.
- KRISTOL, Andres, 1998, « Comment on apprenait le français au Moyen Âge : ce qu’il nous reste à apprendre », *ARBA. Acta Romanica Basiliensia*, 8, 177-197.
- KRISTOL, Andres, 2009, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », dans D. Aquino-Weber, S. Cotelli, A. Kristol (dir.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies d’un champ disciplinaire émergent*, Berne, Peter Lang.
- KRISTOL, Andres, à paraître, « “He, mon seigneur, pour Dieu, ne vous desplaise, je suy tout prest yci a vostre comandement”. Stratégies discursives dans le dialogue médiéval (selon le témoignage des *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle) ».
- LAGORGETTE, Dominique, 2004, « Termes d’adresse et verbes de parole en moyen français : approche pragmatique », dans J.M. López-Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L’Harmattan, 194-203.
- MERRILEES, Brian, 1985, « Le dialogue dans l’enseignement du français langue seconde au Moyen Âge », dans P.R. Léon

et P. Perron (dir.), *Le Dialogue*, Ottawa, Didier/Presses de l'université d'Ottawa, 105-115.

REY-DEBOVE, Josette, 1988, « À la recherche de la distinction oral/écrit », dans N. Catach (dir.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS Éditions, 77-90.

SEARLE, John R., 1982 [1979], *Sens et expression*, traduction et préface de J. Proust, Paris, Éditions de Minuit.

WELKE, Dieter, 1980, « Séquentialité et succès des actes de langage », *DRLAV*, 22-23, « Des ordres en linguistique », 177-308.

Résumés/Abstracts

Sophie MARNETTE, Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

Résumé

Les lais médiévaux ont un rapport complexe à l'oralité puisqu'ils se présentent comme la transposition en vers romans de récits chantés composés par les Bretons et racontant les aventures « vraies » d'hommes et de femmes du passé. Cet article examine comment ces textes construisent les locuteurs du récit. La première partie étudie comment la voix du locuteur-narrateur est mise en scène dans les prologues et épilogues qui forment le cadre du récit tandis que la deuxième partie se penche sur la représentation des paroles et pensées des personnages, par le biais du discours direct mais aussi par celui d'autres catégories du discours rapporté (discours indirect et discours indirect libre) qui n'accordent pas au personnage la position de locuteur à part entière mais seulement celle d'énonciateur. Il s'agit notamment de voir si les lais construisent leurs locuteurs différemment d'autres genres narratifs courts comme celui des fabliaux, dont on s'accorde à dire qu'ils sont parfois difficiles à distinguer. Une question annexe mais non moins importante est de se demander si les lais anonymes se comportent autrement que les lais dits « de Marie de France ». Le corpus examiné se compose de trente et un lais (y compris les douze lais dits « de Marie de France ») et d'un choix de soixante-deux fabliaux.

Abstract

Medieval *lais* show complex links with orality since they present themselves as the transposition in romance verse of sung narratives composed by ancient Bretons and telling the « true » adventures of past men and women. This article examines how these texts construct their various narrative voices (be it the narrator or the characters). The first part studies how the voice of the narrator-locutor is staged in the prologues and epilogues framing the narratives while the second part envisages characters speech and thought presentation via Direct Speech but also through other reported discourse categories (Indirect Speech, Free Indirect Speech) that do not grant characters the same importance as fully fledged « locutors ». An important objective is to see whether *lais* construct their narrative voices differently than other short narrative genres such as *fabliaux*, even though both genres can arguably be difficult to distinguish. Additionally the article also wonders whether anonymous *lais* behave differently from the so-called « *lais de Marie de France* ». The corpus contains thirty-one *lais* (including the twelve « *lais de Marie de France* ») and a sample of sixty-two *fabliaux*.

Amalia RODRIGUEZ SOMOLINOS, *Nel di por ço/lço ne di que* (*Roland* v. 591 et 1959) : réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

Résumé

L'article présente une description sémantique de deux structures de l'ancien français : *p nel di por ço q et iço ne di que non-p q*. Elles sont la marque d'une stratégie argumentative du locuteur et constituent un commentaire de celui-ci portant sur l'énonciation. Dans les deux cas, la structure en *ne di* réalise une mise à distance de l'énoncé, ce qui produit un effet d'atténuation :

a) *La gent de France iert blecee e blesmie ; / Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591) : *nel di por ço* bloque une conclusion qui serait favorable aux païens et qui est attribuée

à l'allocutaire. Il y a réinterprétation de *p* : « Mais comprenez-moi bien / mais n'allez pas croire que vous aurez le dessus ». La structure *p nel di por ço q* réalise un mouvement argumentatif à valeur concessive. Dans *La Chanson de Roland*, cette structure est difficilement interprétable. Elle n'est compréhensible qu'à partir de l'étude de structures similaires en ancien français, *pas ne di que ... mais / ce ne di je mie que*, où le verbe *dire* introduit une complétive et, dans les textes du XIII^e siècle, est parfois suivi par *mais*.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut. / Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd / N'en vanteras el regne dunt tu fus* (*Roland* v. 1959) : La double négation dans *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* met en place un point de vue positif *p Karles i ad perdut* dont le locuteur se distance. Ce point de vue mis à distance fait partie d'une stratégie concessive.

Nel di por ço et *iço ne di que non-p* sont des marqueurs pragmatiques à valeur concessive. Ils servent de point de départ à l'étude des stratégies concessives en ancien français, depuis les structures paratactiques en *p, q* jusqu'à celles en *p mais q*. La structure *p nel di por ço q* constitue une étape intermédiaire dans cette évolution.

Abstract

The paper presents a semantic description of two Old French structures: *p nel di por ço q* and *iço ne di que non-p q*. They mark an argumentative strategy of the speaker, as well as a comment on the act of utterance. Both structures including *ne di* function as hedges, they lessen the force of the utterance:

a) *La gent de France iert blecee e blesmie;/Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591): *nel di por ço* blocks a conclusion that would be favourable to the pagans and that is attributed to the addressee. *P* is reinterpreted: "Don't misunderstand me though/ but don't think you will have the upper hand". The structure *p nel di por ço q* carries out an argumentative movement with a concessive value. In the *Chanson de Roland*, it is not easy to interpret. It can only be

understood by studying similar structures in Old French like *pas ne di que ... mais/ce ne di je mie que*, in which the verb *dire* introduces a complement clause and is sometimes followed by *mais* in 13th century texts.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perduto./Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd/N'en vanteras el regne dunt tu fus* (Roland v. 1959): The double negation in *Iço ne di que Karles n'i ait perduto* establishes a positive point of view *p Karles i ad perduto* from which the speaker distances himself. This point of view is part of a concessive strategy.

Nel di por ço and *iço ne di que non-p* are pragmatic markers with a concessive value. They provide in this paper a starting point for the study of concessive strategies in Old French, from the paratactic structures of the *p, q* type to the *p mais q* ones. The *p nel di por ço q* structure is an intermediary stage in this evolution.

Evelyne OPPERMANN-MARSAUX, « Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval

Résumé

Cet article cherche à mettre en évidence les propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de l'interjection « avoi », caractéristique en particulier de la période de l'ancien français. Il montre ainsi que « avoi » se situe principalement à l'ouverture d'un tour de parole, et qu'il introduit régulièrement une intervention réactive. Résultant de la pragmatization de « voi » (impératif de « veoir ») précédé de « a » exclamatif, « avoi » ne conserve pas de lien sémantique avec le lexème verbal d'origine, mais traduit en premier lieu un désaccord de son locuteur face à un discours antérieur. Tout en prenant une valeur expressive, « avoi », qui figure la plupart du temps dans le contexte immédiat d'un terme d'adresse, marque toutefois aussi l'interpellation de

l'allocutaire. L'étude souligne également que les propriétés de « avoi » en ancien français cessent d'être pertinentes en moyen français. En diversifiant ses emplois et en devenant un simple marqueur discursif renforçant l'énoncé qu'il introduit, l'interjection tend aussi à disparaître.

Abstract

The purpose of this contribution is to describe the contextual, semantic and enunciative properties that the different uses of the medieval interjection “avoi” have in common. It shows that “avoi”, mainly used in initial position, is found in a conversational turn that represents the speaker's reaction to the previous discourse of the addressee. Resulting from the pragmatization of the exclamation “a” and the imperative “voï”, “avoi” is not linked to the lexical meaning of the verb “voir”: it always expresses the speaker's disagreement with the addressee. Appearing frequently in the immediate context of a vocative, the interjection also calls the addressee's attention to the discourse where it occurs. Finally, the study establishes that these properties only characterize “avoi” in Old French (the period where the interjection is mainly used). In Middle French, “avoi” is used as a simple discourse marker that emphasizes the utterance it introduces. Becoming less specific than in Old French, the interjection also becomes less frequent and finally tends to disappear.

Daniéla CAPIN, *He, ho, ha, dea* : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

Résumé

Les études consacrées à l'interjection s'accordent sur son caractère indexical qui oblige à chercher une saturation dans son environnement. Les études récentes font de ce principe une pratique et ouvrent l'analyse à des cotextes et contextes de plus en plus larges. Cependant, les résultats de cette démarche

restent sous-exploités sur le plan théorique où un catalogue des statuts de l'interjection et une modélisation de son parcours restent à faire.

La présente étude a pour objectif principal de montrer que l'interjection revêt plusieurs statuts dans les textes médiévaux, pouvant cumuler les uns avec les autres : interpellatif, seul ou associé à un terme d'adresse ; nominal fonctionnant comme complément d'objet ; connecteur propositionnel ; marqueur discursif, seul ou en association syntagmatique avec une autre interjection. L'examen des traditions manuscrites de quelques textes-témoins le prouve : les graphies utilisées dans les textes de l'ancien et du moyen français, mais aussi les graphies des incunables, ne distinguent pas toujours l'interjection de la conjonction et de la préposition. Ces observations conduisent à une remarque d'ordre théorique : puisque les différents statuts émergent des agencements respectifs, l'interjection ne devrait pas être considérée comme un item polyfonctionnel, mais plutôt comme un item sous-déterminé.

Cette réflexion a des retombées sur la glose : souvent abordée comme la manifestation d'une opposition au message précédent, l'étude montre que l'interjection peut également indiquer la conformité, l'association, l'intégration à l'énoncé précédent.

Abstract

Most of the studies on the interjection agree on its indexical character which requires a saturation in its environment. Recent surveys put this principle into practice and the analyses concern increasingly larger contexts. However, the results of this approach remain unexplored from a theoretical viewpoint: a catalogue of the interjection statuses and a modeling of its course have yet to be done.

The present study wants to show the different statuses the interjection may have in the medieval prose texts. Some of these statuses are closely linked and may appear concurrently: an interpellative alone or associated with a term of address; a

nominal operating as an object; a propositional connective; a discourse marker, alone or combined with another interjection. The examination of the written forms used in the medieval manuscripts (Old and Middle French) and in the early printed books shows that it is often difficult, even impossible, to distinguish the interjection from the conjunction and the preposition; the separation is then made on the basis of the contextual arrangement. Theoretically, this leads to consider the interjection not as a polyvalent, but as an under-determined item.

This reflection has direct implications for the gloss: usually, the interjection is considered as indicating opposition; the paper shows that the interjection may express as well agreement, association, compliance and integration with the previous statement.

Dominique LAGORGETTE, *Insultes et registres de langue dans les Manières de langage : transgression et effets d'oralité*

Résumé

À partir de l'étude exhaustive des *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415 et d'un corpus d'une cinquantaine de fabliaux et de farces, nous montrerons comment le jeu sur les registres langagiers participe de la création des effets d'oralité. Le discours transgressif, en l'occurrence les insultes, sera en particulier envisagé comme témoignant de cette recherche stylistique qui vise à donner l'illusion d'une représentation fiable de l'oralité. L'étude du discours marginalisé du point de vue des actes de langage permettra de poser la question de la méthode à mettre en œuvre afin d'évaluer à quel registre appartiennent les termes envisagés, problématique encore peu traitée par les études diachroniques. La variation diastratique, qui sera resituée dans ses conditions diatopiques et diachroniques, est envisagée comme appartenant au code oral et serait l'un des vecteurs les plus efficaces afin d'asseoir l'illusion d'une langue plus spontanée.

Abstract

Based on the exhaustive study of the *Manieres de langage* 1396, 1399 and 1415 and of a fifty *fabliaux* and farces corpus, this paper analyses how the strategies using speech registers try to generate for the reader the illusion of “real” reported speech. Transgressive discourse (insults in particular) is viewed as the testimony of a stylistic research in order to create the sensation that dialogues are reliable and realistic. The study of the marginalised discourse from the speech acts theory angle enables to question which criteria and methodology should be used when evaluating to which speech register a word belongs. This last point is still rarely mentioned in diachronic studies. The diastratic variation, as well as the diatopic and diachronic ones, are viewed as part of the oral code and may well be a strong (if not the strongest) auxiliary in this process of reproducing a mimetic, spontaneous speech.

Corinne DENOYELLE, *Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage*

Résumé

Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de la langue, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l’enseignement du français en Angleterre aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, sont composés de dialogues mettant en scène des locuteurs dans des situations de la vie quotidienne. Proposant différents types d’approche de l’allocutaire selon le contexte et la situation socio-économique de l’interaction, ils représentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives. Ainsi l’observation des actes de langage directifs, qu’il s’agisse des ordres, des requêtes, des offres ou des conseils, permet de montrer leurs réalisations linguistiques selon les relations interpersonnelles des interlocuteurs: on constate ainsi une répartition des énoncés selon leur valeur illocutoire et leur

formulation directe ou indirecte. Bien que l'emploi du mode impératif soit commun à tous ces sous-types d'actes de langage directifs, cette réalisation directe est cependant plutôt le fait de l'ordre. En revanche, la requête se manifeste plutôt par des expressions directes performatives du type « *je vous prie* », ou par des formulations indirectes comme l'expression d'un souhait. Le conseil se réalise majoritairement par des formulations indirectes impersonnelles construites autour de verbes d'obligation, alors que l'offre est essentiellement exprimée par des structures verbales interrogatives. Cette analyse permet ainsi de mesurer l'aspect plus ou moins conventionnel de ces réalisations linguistiques.

Abstract

Studied for a long time for their contribution to lexicology, phonology or history of language, *Manieres de Langage* may also change our approach to pragmatics. These conversation manuals, meant for the teaching of French in England in the fifteenth century, are composed of dialogues featuring speakers in situations of everyday life. Offering different types of approach for the addressee depending on the context and the socio-economic interaction, they show not only sentences, but also communicative attitudes. Thus the observation of directive speech acts, be it orders, requests, offers or advice, can show some linguistic manifestations according to the interpersonal relationships of the interlocutors: there is a distribution of statements according to their illocutionary force and direct or indirect realizations. Although the use of the imperative is common to all subtypes of directive speech acts, this direct realization is mainly used for orders. On the other hand, the request occurs by direct performative expressions such as “*Je vous prie*”, or indirect formulations as the expression of a wish. The advice is carried out mainly by indirect impersonal formulations built around verbs of obligation, while the offer is mainly expressed by verbal interrogative structures. This analysis allows us to measure the more or less conventional aspect of linguistic realizations.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne), Directeur de
la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne), Secrétaire de
rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation	
Amalia Rodríguez Somolinos	7
Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux	
Sophie Marnette	21
<i>Nel di por ço / Iço ne di que (Roland v. 591 et 1959) :</i> réinterprétation, atténuation, concession en ancien français	
Amalia Rodríguez Somolinos	49
« Avoi! avoi! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval	
Evelyne Oppermann-Marsaux	71
<i>He, ho, ha, dea</i> : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs? Le témoignage des textes en prose médiévaux	
Daniéla Capin	95
Insultes et registres de langue dans les <i>Manières de langage</i> : transgression et effets d'oralité	
Dominique Lagorgette	119
Les réalisations des actes de langage directifs dans les <i>Manières de langage</i>	
Corinne Denoyelle	149
Résumés/Abstracts	177

